

Lettre recommandée avec A.R.

Le mardi 28 mars 2023

CONVOCAATION

Nous vous prions de bien vouloir participer à l'Assemblée Générale ORDINAIRE de copropriété de l'immeuble sis :

LES GLIERES
110 RUE DE PINON
73700 BOURG SAINT MAURICE

qui se déroulera :

vendredi 28 avril 2023 à 13h30

**SALLE LA SCENE AVENUE MARECHAL LECLERC
73 700 BOURG ST MAURICE**

Cette Assemblée Générale Ordinaire sera appelée à délibérer sur les questions inscrites à l'Ordre du jour ci-joint.

Article 22 de la loi du 10 Juillet 1965

Au cas où vous ne pourriez pas assister à cette Assemblée et pour permettre à la majorité nécessaire d'être atteinte, nous vous rappelons que :

« Tout copropriétaire peut déléguer son droit de vote à un mandataire que ce soit ou non un membre du syndicat »

Tout mandataire ne peut recevoir plus de trois délégations par vote

Toutefois, un mandataire peut recevoir plus de trois délégations de vote si le total des voix dont il dispose lui-même et celles de ses mandats, n'excède pas 10% des voix du Syndicat.

Le Syndic ou ses préposés ne peuvent recevoir de délégations.

Les règles de majorité selon la loi du 10 Juillet 1965 sont les suivantes :

Art.24 : majorité des voix exprimées des copropriétaires présents ou représentés.

Art.25 : majorité des voix de tous les copropriétaires du syndicat.

Art.25-1 : si l'assemblée générale des copropriétaires n'a pas décidé à la majorité prévue à l'article précédent mais que le projet a recueilli au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires composant le syndicat, la même assemblée peut décider à la majorité prévue à l'article 24 en procédant immédiatement à un second vote.

Art.26 : majorité des voix de tous les copropriétaires en nombre représentant au moins les 2/3 des voix du syndicat.

Art.26-1 : Nonobstant toute disposition contraire, lorsque l'assemblée générale n'a pas décidé à la majorité prévue au premier alinéa de l'article 26 mais que le projet a au moins recueilli l'approbation de la moitié des membres du syndicat des copropriétaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, représentant au moins le tiers des voix de tous les copropriétaires, la même assemblée se prononce à la majorité des voix de tous les copropriétaires en procédant immédiatement à un second vote.

Comptant sur votre présence, nous vous prions de croire, , en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le syndic

ORDRE DU JOUR

- 01 Election du président de séance
- 02 Election des scrutateurs
- 03 Election du secrétaire de séance
- 04 Compte-rendu d'exécution de la mission du conseil syndical
- 05 Approbation des comptes du 01/01/2022 au 31/12/2022
- 06 Quitus au syndic
- 07 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BROCHARD Sylvain
- 08 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME LEFEBVRE VINCIANE
- 09 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. KENDRICK Anthony
- 10 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. MILLINS Christopher
- 11 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. GOMEZ Philippe
- 12 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME MACIOCIA Martine
- 13 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. KIRALY Stephen
- 14 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BELATRECHE Amar
- 15 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME LE GUYADER Fanny
- 16 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BALAFREJ Hayann
- 17 Désignation des membres du conseil syndical, candidature
- 18 Désignation du vérificateur des comptes
- 19 Montant des marchés et contrats au delà duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire (article 21)
- 20 Montant des marchés et contrats nécessitant une mise en concurrence obligatoire (article 21)
- 21 Modification du budget prévisionnel de l'exercice en cours du 01/01/2023 au 31/12/2023
- 22 Approbation du budget prévisionnel du prochain exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024
- 23 Avance constituant la réserve, non prévue au règlement de copropriété
- 24 Délégation de pouvoir au conseil syndical et fixation du montant alloué
- 25 Dispense à donner au conseil syndical de l'application de l'article 21 -alinéa 3 de la loi sur la mise en concurrence du syndic
- 26 Information sur l'état des dossiers d'impayés et les procédures
- 27 Travaux de remplacement des deux moteurs de l'enrouleur motorisé des bâches de la piscine
- 28 Travaux de remplacement des bâches de la piscine
- 29 Travaux de rafraîchissement du bloc sanitaire de la piscine
- 30 Travaux de rénovation de l'ascenseur A-B-C

- 31 Travaux de rénovation de l'ascenseur E-F
- 32 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments
- 33 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise ARP
- 34 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise ALPEINTURE TRA
- 35 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise DUCHOSAL
- 36 Travaux d'installation d'horloges sur les grands candélabres situés sur le grand parking
- 37 Le remplacement du petit candélabre situé vers la loge qui est hors service et dont le mât a été dégradé il y a pas mal de temps
- 38 Travaux de redressage du portail
- 39 Remplacement du petit moteur irréversible par un moteur réversible avec bouton poussoir "arrêt d'urgence" avec en option le pilotage instantané d'un projecteur éclairant la zone du bouton arrêt d'urgence
- 40 Travaux espaces verts : élagage par une entreprise spécialisée
- 41 Présentation du projet de plan pluriannuel de travaux
- 42 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ENR'J (FRANCE CHAUFFAGE ISO)
- 43 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ACCEO
- 44 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ASCAUDIT
- 45 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour l'étude des travaux de refection de l'isolation extérieure
- 46 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet DPS
- 47 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet MASSON
- 48 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet PLENETUDE
- 49 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet ACTE
- 50 Information sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques
- 51 Rapport d'inspection et dépoussiérage du réseau VMC de la société D2H
- 52 Souscription d'un contrat de déneigement pour une durée de 3 ans
- 53 Annulation de la résolution N°33 de l'assemblée générale du 27 novembre 2020, ayant pour objet la reprise de la cunette à la sortie des garages
- 54 Ratification des consignes de chauffage pour l'hiver 2022/2023
- 55 Décision à prendre concernant la mission du vigile à la piscine
- 56 Autorisation à donner à M. MONCHARMONT Hervé, propriétaire de l'appartement 249, pour l'installation d'un volet roulant identique à celui de l'appartement 420
- 57 Autorisation à donner à MME THEILLET Morane et M. LAMBERT Romain, propriétaires de l'appartement 157, pour le remplacement de leur fenêtre de toit d'origine situé dans leur chambre
- 58 DEMANDE DE M. KENDRICK - retrait du plus grand pin entre la piscine et le bâtiment

59 DEMANDE DE M. MANK - suppression des installations de prises électriques clandestines dans les garages

60 DEMANDE DE M. MANK - Dédommagement frais à l'attention de M. BELZANE

61 Envoi des convocations d'assemblée générale et des procès-verbaux par recommandé électronique

62 Questions diverses

PROJET DE RESOLUTIONS

01 Election du président de séance

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale désigne en qualité de président de séance

02 Election des scrutateurs

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale désigne en qualité de scrutateur

03 Election du secrétaire de séance

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, le syndic assure, de droit, le secrétariat de la séance.

L'assemblée générale désigne en qualité de secrétaire de séance Nom de la Société.

04 Compte-rendu d'exécution de la mission du conseil syndical

Condition de majorité de l'article sans vote

L'assemblée générale prend acte que le compte-rendu est joint à la convocation.

05 Approbation des comptes du 01/01/2022 au 31/12/2022

Condition de majorité de l'article 24

Notification des documents comptables de l'exercice clos ayant été faite à chaque copropriétaire avec la convocation, l'assemblée générale, après avoir délibéré, approuve, sans réserve, la comptabilité de l'exercice 01/01/2022 au 31/12/2022, dont les comptes de charges courantes pour un montant de 366 600.27 € et les comptes des opérations de travaux clôturés pour un montant de 216 972.81 €

Rappel : les comptes et leurs pièces justificatives peuvent être consultés sur rendez-vous dans les locaux du syndic aux heures d'ouverture de l'agence, dans les six jours ouvrés précédant l'assemblée générale.

06 Quitus au syndic

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : Le quitus au syndic de copropriété signifie lui reconnaître une gestion conforme aux clauses du mandat.

Après avoir délibéré, l'assemblée générale donne son quitus sans réserve pour l'ensemble de sa gestion de l'exercice arrêté au 31/12/2022.

07 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BROCHARD Sylvain

Condition de majorité de l'article 25

Préambule :

Les membres actuels sont : Mesdames JANKOVIC, LEFEBVRE et FILSER, Messieurs DELACHERIE, DURET, GEHRA, KENDRICK et MILLINS.

Monsieur MARASCO, ayant été élu lors de l'assemblée générale du 27 novembre 2020 a démissionné au mois de décembre 2022.

Se porte candidat : M. BROCHARD Sylvain

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. BROCHARD Sylvain.

08 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME LEFEBVRE VINCIANE

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidate : MME LEFEBVRE VINCIANE

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, MME LEFEBVRE VINCIANE.

09 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. KENDRICK Anthony

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat : M. KENDRICK Anthony

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. KENDRICK Anthony.

10 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. MILLINS Christopher

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat : M. MILLINS Christopher

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. MILLINS Christopher.

11 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. GOMEZ Philippe

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat : M. GOMEZ Philippe

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. GOMEZ Philippe.

12 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME MACIOCIA Martine

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidate : MME MACIOCIA Martine

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, MME MACIOCIA Martine.

13 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. KIRALY Stephen

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidate : M. KIRALY Stephen

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. KIRALY Stephen.

14 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BELATRECHE Amar

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat : M. BELATRECHE Amar

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. BELATRECHE Amar.

15 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de MME LE GUYADER Fanny

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidate : MME LE GUYADER Fanny

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, MME LE GUYADER Fanny.

16 Désignation des membres du conseil syndical, candidature de M. BALAFREJ Hayann

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat : M. BALAFREJ Hayann

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, M. BALAFREJ Hayann.

17 Désignation des membres du conseil syndical, candidature

Condition de majorité de l'article 25

Se porte candidat(e) : ...

L'assemblée générale désigne pour une durée de 3 ANS comme membre du conseil syndical, ...

18 Désignation du vérificateur des comptes

Condition de majorité de l'article 24

MME JANKOVIC assure actuellement le contrôle des comptes.

L'assemblée générale mandate, pour une durée de UN an, pour vérifier les comptes qui seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale annuelle.

19 Montant des marchés et contrats au delà duquel la consultation du conseil syndical est obligatoire (article 21)

Condition de majorité de l'article 25

L'assemblée générale décide de fixer à 2 000 €, toutes taxes comprises, le montant des marchés de travaux et contrats autres que le contrat de syndic à partir duquel la consultation du conseil syndical par le syndic est obligatoire.

20 Montant des marchés et contrats nécessitant une mise en concurrence obligatoire (article 21)

Condition de majorité de l'article 25

L'assemblée générale décide de fixer à 3 000 €, toutes taxes comprises, le montant des marchés de travaux et les contrats autres que celui du syndic, à partir duquel une mise en concurrence est obligatoire.

Ce montant sera valable jusqu'à ce qu'une nouvelle assemblée générale statue sur cette question.

21 Modification du budget prévisionnel de l'exercice en cours du 01/01/2023 au 31/12/2023

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale décide de modifier le budget prévisionnel de l'exercice en cours du 01/01/2023 au 31/12/2023, voté lors de l'assemblée générale ordinaire précédente :

Le budget est donc porté à un montant global de 402 760 €.

22 Approbation du budget prévisionnel du prochain exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale, après avoir examiné le projet de budget joint à la convocation et en avoir délibéré, valide le budget pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024, à la somme de 402 760 € TTC.

Rappel : les appels de fonds des provisions égales au quart du budget voté émis par le syndic pour faire face aux dépenses de gestion courante dans la limite du budget ci-dessus adopté sont exigibles le premier jour de chaque trimestre appelé (art.14-1 de la loi du 10 juillet 1965) sauf dispositions contraires.

23 Avance constituant la réserve, non prévue au règlement de copropriété

Condition de majorité de l'article 26

Préambule : cette avance de trésorerie permet de palier à d'éventuels problèmes de trésorerie sur les charges courantes. Compte-tenu des évolutions tarifaires non prévisibles dues à l'inflation que nous subissons, l'avance de trésorerie permettra d'apporter une sécurité pour la copropriété.

L'assemblée générale, conformément à l'article 35 du décret du 17 mars 1967, décide de créer une avance constituant la réserve (fonds de roulement) égale à 5% du montant du budget prévisionnel (maximum 1/6 du budget). Ce montant pourra être réajusté chaque année par les soins du syndic sans qu'il soit besoin d'une nouvelle décision de l'assemblée de telle manière qu'il représente en permanence 5 % du montant du budget prévisionnel soit 20 138 € pour cette année.

Cette réserve est remboursable entre vendeur et acquéreur lors de la vente d'un lot.

Cette avance sera versée lors d'un appel de fonds spécial à la date du 01 er juillet 2023 appelé en charges générales.

24 Délégation de pouvoir au conseil syndical et fixation du montant alloué

Condition de majorité de l'article 24

L'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété a créé une nouvelle délégation de pouvoirs spécifique au conseil syndical.

Le nouvel article 21-1, alinéa 1er, de la loi du 10 juillet 1965 prévoit ainsi que :

" Sans préjudice des dispositions du a de l'article 25, lorsque le conseil syndical est composé d'au moins trois membres, l'assemblée générale peut, par décision prise à la majorité des voix de tous les copropriétaires, lui déléguer le pouvoir de prendre tout ou partie des décisions relevant de la majorité des voix exprimées des copropriétaires présents, représentés, ou votant par correspondance.

La délégation de pouvoirs ne peut toutefois porter sur l'approbation des comptes, sur la détermination du budget prévisionnel, ou sur les adaptations du règlement de copropriété rendues nécessaires par les modifications législatives et réglementaires intervenues depuis son établissement. "

L'assemblée générale prend acte de cette nouvelle disposition :

- décide d'approuver la délégation de pouvoir au conseil syndical pour prendre des décisions de travaux

- fixe le montant des sommes allouées au conseil syndical pour mettre en oeuvre sa délégation de pouvoirs à 20 000,00 €,

- précise que ce montant sera appelé en cas de nécessité, selon les modalités de l'article 19-2 de la loi du 10 juillet 1965.

25 Dispense à donner au conseil syndical de l'application de l'article 21 -alinéa 3 de la loi sur la mise en concurrence du syndic

Condition de majorité de l'article 25

A chaque renouvellement, le conseil syndical procède à une mise en concurrence de plusieurs projets de contrat de syndic avant la tenue de la prochaine assemblée générale appelée à se prononcer sur la désignation d'un syndic, sans préjudice de la possibilité, pour les copropriétaires, de demander au syndic l'inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale de l'examen des projets de contrat de syndic qu'ils communiquent à cet effet. Toutefois, le conseil syndical est dispensé de procéder à cette mise en concurrence lorsque l'assemblée générale décide à la majorité de l'article 25 d'y déroger.

26 Information sur l'état des dossiers d'impayés et les procédures

Condition de majorité de l'article sans vote

-Dossiers contentieux impayés :

* AIT LARBI : le juge a ordonné la vente forcée de l'appartement, mais les propriétaires se sont finalement acquittés des sommes dues afin de pouvoir le conserver. Le SDC est dans l'attente du versement des sommes par l'avocat.

* BAILLY : une mise en demeure par recommandé a été envoyée, le dossier sera transmis à l'avocat début avril 2023 si les charges ne sont pas soldées (montant dette au 08/03/2022 = 4 852,40€).

* BELLELLE : appartement vendu, dettes soldées

* BELZANE : dettes soldées

* CHLEBEK : succession en cours, 6 000€ ont été réglés courant 2022, une mise en demeure par recommandé a été envoyée, le dossier sera transmis à l'avocat début avril 2023 si les charges ne sont pas soldées (montant dette au 08/03/2022 = 2 700,95€).

* LAURENT GILLES : une mise en demeure par recommandé a été envoyée, le dossier sera transmis à l'avocat début avril 2023 si les charges ne sont pas soldées (montant dette au 08/03/2022 = 1 712,62€).

* MALATRAY : une mise en demeure par recommandé a été envoyée, le dossier sera transmis à l'avocat début avril 2023 si les charges ne sont pas soldées (montant dette au 08/03/2022 = 1 745,65€).

- En annexe, la tableau récapitulatif relatif aux procédures engagées par M. BELZANE et à son encontre, établi par le cabinet SCP LOUCHET-CAPDEVILLE, avocats à Albertville.

27 Travaux de remplacement des deux moteurs de l'enrouleur motorisé des bâches de la piscine

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : le rapport 2022 de l'entretien de la piscine par IDEX indiqua la nécessité de remplacer les deux moteurs de l'enrouleur motorisé des bâches de la piscine.

Devis de la société J2L POOL SERVICES : 5 868,00€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;

et après avoir délibéré

- décide d'effectuer les travaux de remplacement des deux moteurs de l'enrouleur motorisé des bâches de la piscine,

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise J2L POOL SERVICES pour un montant de 5 868,00€ TTC.

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,

- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :

100 % le 01/07/2023,

- autorise le syndic à passer commande.

28 Travaux de remplacement des bâches de la piscine

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : les bâches de la piscine étant très abîmées, leur remplacement est proposé.

Devis de la société RADIGUET : 9 871,64€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré

- décide d'effectuer les travaux de remplacement des bâches de la piscine,

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise RADIGUET pour un montant de 9 871,64€ TTC.

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

29 Travaux de rafraîchissement du bloc sanitaire de la piscine

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : le bloc sanitaire de la piscine nécessite des travaux de rafraîchissement, tels que la peinture, divers travaux de menuiserie, l'amélioration de l'éclairage et la pose d'un miroir.

Devis de la société BATTENDIER JACKY ET FILS : 5 952,71€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré

- décide d'effectuer les travaux de réfection du bloc sanitaire de la piscine

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise BATTENDIER JACKY ET FILS pour un montant de 5 952,71€ TTC.

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

30 Travaux de rénovation de l'ascenseur A-B-C

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : à la suite d'une visite de contrôle, l'entreprise en charge de la maintenance des ascenseurs préconise le remplacement de l'opérateur de porte cabine, et la mise en place d'une cellule de réouverture de porte cabine de l'ascenseur.

L'entreprise ACAF bénéficiant du contrat d'entretien de vos ascenseurs, aucune autre entreprise n'a été consultée, notamment pour des questions de garanties et de responsabilités. Généralement les ascensoristes n'interviennent pas sur un ascenseur dont ils n'ont pas l'entretien, ou dont il n'auront pas l'entretien après les travaux.

Devis de la société ACAF : 5 766,00€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer les travaux de remplacement de l'opérateur de porte cabine, et la mise en place d'une cellule de réouverture de porte cabine de l'ascenseur,
 - retient la proposition de l'entreprise ACAF pour un montant de 5 766,00€ TTC

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes ASCENSEUR A-B-C,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

31 Travaux de rénovation de l'ascenseur E-F

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : à la suite d'une visite de contrôle, l'entreprise en charge de la maintenance des ascenseurs préconise le remplacement de l'opérateur de porte cabine, et la mise en place d'une cellule de réouverture de porte cabine de l'ascenseur.

L'entreprise ACAF bénéficiant du contrat d'entretien de vos ascenseurs, aucune autre entreprise n'a été consultée, notamment pour des questions de garanties et de responsabilités. Généralement les ascensoristes n'interviennent pas sur un ascenseur dont ils n'ont pas l'entretien, ou dont il n'auront pas l'entretien après les travaux.

Devis de la société ACAF : 5 766,00€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer les travaux de remplacement de l'opérateur de porte cabine, et la mise en place d'une cellule de réouverture de porte cabine de l'ascenseur,
 - retient la proposition de l'entreprise ACAF pour un montant de 5 598,00€ TTC

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes ASCENSEUR E-F,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

32 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : dans la continuité des travaux de rafraichissements des parties communes intérieures des bâtiments, il est proposé la réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments.

Devis de la société ARP : 32 649,89 € TTC
Devis de la société ALPEINTURE TRA : 46 858,90 € TTC
Devis de la société DUCHOSAL : 48 951,69 € TTC
Devis de la société TSD : ne répondra pas

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer les travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments.

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

33 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise ARP

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise ARP pour un montant de 32 649,89 € TTC.

34 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise ALPEINTURE TRA

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise ALPEINTURE TRA pour un montant de 46 858,90 € TTC.

35 Travaux de réfection de la peinture des murs, sous-faces, piliers de l'ensemble des cages d'escaliers intérieurs des bâtiments - proposition de l'entreprise DUCHOSAL

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition de l'entreprise DUCHOSAL pour un montant de 48 951,69 € TTC.

36 Travaux d'installation d'horloges sur les grands candélabres situés sur le grand parking

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : a la demande du conseil syndical, un devis a été sollicité pour l'installation d'horloges sur les grands candélabres situés sur le grand parking.

Devis de la société TARENTELEC : 546,48€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer les travaux d'installation d'horloges sur les grands candélabres situés sur le grand parking,
 - retient à cet effet, la proposition de l'entreprise TARENTELEC pour un montant de 546,48€ TTC

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,

- autorise le syndic à passer commande.

37 Le remplacement du petit candélabre situé vers la loge qui est hors service et dont le mât a été dégradé il y a pas mal de temps

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : le petit candélabre situé vers la loge étant hors service et le mât ayant été dégradé, il est proposé son remplacement.

Devis de la société TARENTELEC : 1 887,38€ TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer le remplacement du petit candélabre situé vers la loge qui est hors service et dont le mât a été dégradé,
 - retient à cet effet, la proposition de l'entreprise TARENTELEC pour un montant de 1 887,38€ TTC

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

38 Travaux de redressement du portail

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : le portail étant voilé suite à un choc, un devis a été demandé à l'entreprise en charge de la maintenance, pour son redressement.

Devis de la société AES : devis non reçu au jour de l'envoi de la convocation. Il sera transmis par mail à réception.

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer les travaux de redressement du portail,
 - retient à cet effet, la proposition de l'entreprise AES pour un montant de ...€ TTC

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

39 Remplacement du petit moteur irréversible par un moteur réversible avec bouton poussoir "arrêt d'urgence" avec en option le pilotage instantané d'un projecteur éclairant la zone du bouton arrêt d'urgence

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : a la demande du conseil syndical, suite aux nombreuses pannes du portail de l'an dernier, un devis a été demandé à l'entreprise en charge de sa maintenance, pour le remplacement du petit moteur irréversible par un moteur réversible avec bouton poussoir "arrêt d'urgence" et en option le pilotage instantané d'un projecteur éclairant la zone du bouton arrêt d'urgence, afin de rendre l'intervenant bien visible par la vidéosurveillance.

Devis de la société AES : devis non reçu au jour de l'envoi de la convocation. Il sera transmis par mail à réception.

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés ;
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical ;
- et après avoir délibéré
- décide d'effectuer le remplacement du petit moteur irréversible par un moteur réversible avec bouton poussoir "arrêt d'urgence" et en option le pilotage instantané d'un projecteur éclairant la zone du bouton arrêt d'urgence, afin de rendre l'intervenant bien visible par la vidéosurveillance,
 - retient à cet effet, la proposition de l'entreprise AES pour un montant de ...€ TTC

Conformément à l'article 18-1 A de la loi du 10 juillet 1965, et en application du contrat de syndic actuellement en cours, l'assemblée générale approuve les honoraires du syndic pour la gestion financière, administrative et comptable des travaux à 3% hors taxe, du montant hors taxe des travaux.

L'assemblée générale :

- décide le début des travaux à la date suivante : automne 2023,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :
100 % le 01/07/2023,
- autorise le syndic à passer commande.

40 Travaux espaces verts : élagage par une entreprise spécialisée

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : En annexe, le devis de l'entreprise ROUX pour l'élagage de 27 arbres, pour un montant de 3 250,00 € TTC

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles du devis,
 - pris connaissance de l'avis du conseil syndical,
- et après avoir délibéré :
- décide de confier à l'entreprise ROUX, les travaux annuels d'élagage, pour un montant de 3 250,00 € TTC
 - demande que les travaux soient réalisés dès que possible après appel de fonds et en fonction de la nature des arbres
 - décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes généraux
 - autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit soit 1 appel de fonds de 100 % du montant total des travaux le 1er janvier 2021
 - autorise le syndic à passer commande.

41 Présentation du projet de plan pluriannuel de travaux

Condition de majorité de l'article sans vote

Avertissement: décision de réalisation des travaux et choix du prestataire en résolution 44,45 et 46.

Echéance 1er janvier 2023 : copropriétés composées de plus de 200 lots

PJ :

Devis ENR'J (FRANCE CHAUFFAGE ISO) : 18 990,60€ TTC

Devis ACCEO : 10 338,00€ TTC

Devis ASCAUDIT : non réceptionné

Avec l'adoption de la loi Climat et Résilience le 22 août 2021, les copropriétés de plus de 15 ans se voient désormais obligées de se pourvoir d'un plan pluriannuel de travaux.

La loi dite Climat et Résilience a pour vocation de lutter contre les dérèglements climatiques et souhaite le renforcement de la résilience face aux effets dévastateurs de ces derniers.

Pour ce faire, des mesures phares concernent les copropriétés :

- l'élaboration d'un PPT
- une obligation de DPE (diagnostic de performance énergétique)

Le texte détaille également le contenu de ce plan pluriannuel de travaux, les conditions de son établissement, le type du vote pour le projet ou encore le type de financement pour le PPT.

Pour le moment, en cas de non-respect du PPT ou de son projet d'élaboration, les sanctions ne sont pas encore clairement définies. Les législateurs devraient se pencher sur la question dans les mois à venir. L'échéance pour la copropriété des Glières est au 1er janvier 2023.

Toutefois, la loi Climat et Résilience indique tout de même qu'en l'absence de ce PPT, ou bien dans le cas où les travaux votés n'ont pas vocation à maintenir les copropriétaires en sécurité, l'administration est alors autorisée à œuvrer à la place du syndic de copropriété en établissant le PPT elle-même, dont les frais sont supportés par la copropriété.

Le plan pluriannuel de travaux est un document qui est élaboré pour les copropriétés d'habitation de plus de 15 ans. Il s'agit en réalité d'un planning qui a vocation à mettre en place un échéancier des divers travaux collectifs envisagés sur les 10 ans que dure le PPT, afin d'œuvrer pour la sauvegarde du bâtiment, son bon entretien, et dans le but de garantir la préservation de la sécurité et de la santé des occupants de l'immeuble.

Le PPT permet aussi d'envisager des travaux d'amélioration des performances énergétiques du bâtiment en copropriété afin de limiter les dépenses énergétiques d'une part, mais aussi de réduire l'empreinte carbone de l'immeuble d'autre part.

Une fois la période de 10 ans écoulée, une actualisation du PPT sera de mise pour une nouvelle décennie.

Le plan pluriannuel de travaux doit comporter un certain nombre de caractéristiques obligatoires telles que :

- la liste des travaux de rénovation du bâtiment ainsi que leur priorisation
- les attentes en termes de performances à la suite des travaux notés dans le PPT
- la planification des travaux sur 10 ans
- le montant approximatif des travaux

Pour obtenir un plan pluriannuel des travaux très détaillé, le DPE obligatoire peut être complété par un audit énergétique complet.

Au vu des projets d'améliorations de la copropriété, il vous est proposé de voter ce projet de plan pluriannuel de travaux afin de connaître l'état actuel du bâtiment et des éventuels travaux à réaliser tant sur le point énergétique que sur le bâtis.

42 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ENR'J (FRANCE CHAUFFAGE ISO)

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide de réaliser les études suivantes:

- établir un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT)
 - établir un diagnostic performance énergétique collectif (DPE collectif)
- et de mandater la société ENR'J en qualité de bureau d'étude.

Les études seront réalisées en 2023/2024 pour une présentation à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale vote à ce titre une dépense, hors budget prévisionnel courant, d'un montant de 18 990,60€ et autorise le syndic à procéder aux appels de fonds répartis en "charges communes générales" aux dates d'exigibilités suivantes : 100% le 1er juillet 2023.

43 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ACCEO

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide de réaliser les études suivantes:

- établir un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT)
 - établir un diagnostic performance énergétique collectif (DPE collectif)
- et de mandater la société ACCEO en qualité de bureau d'étude.

Les études seront réalisées en 2023/2024 pour une présentation à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale vote à ce titre une dépense, hors budget prévisionnel courant, d'un montant de 10 380,00€ et autorise le syndic à procéder aux appels de fonds répartis en "charges communes générales" aux dates d'exigibilités suivantes : 100% le 1er juillet 2023.

44 Projet de plan pluriannuel de travaux : validation et choix du prestataire ASCAUDIT

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale après avoir pris connaissance des informations ci-dessus, de l'avis du conseil syndical et après avoir délibéré, décide de réaliser les études suivantes:

- établir un projet de plan pluriannuel de travaux (PPT)
 - établir un diagnostic performance énergétique collectif (DPE collectif)
- et de mandater la société ASCAUDIT en qualité de bureau d'étude.

Les études seront réalisées en 2023/2024 pour une présentation à la prochaine assemblée générale ordinaire.

L'assemblée générale vote à ce titre une dépense, hors budget prévisionnel courant, d'un montant de€ et autorise le syndic à procéder aux appels de fonds répartis en "charges communes générales" aux dates d'exigibilités suivantes : 100% le 1er juillet 2023.

45 Mission à donner à un maître d'oeuvre pour l'étude des travaux de refecton de l'isolation extérieure

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : pour faire suite à l'état de dégradation constaté de l'isolation derrière les bardages il a été décidé de demander un devis de maîtrise d'oeuvre pour réfection de cet élément, ainsi qu'un estimatif du coût de la réfection.

Devis de la société DPS :

phase 1: 15 600 € TTC

Déclaration préalable 3 420,00€ TTC

phase 2 : 4,8% HT du montant final HT des travaux

Devis de la société MASSON :

phase 1: 60 000 € TTC

phase 2 : 7% HT du montant final HT des travaux

Devis de la société PLENITUDE :

phase 1 : 13 104€ TTC

Déclaration préalable 1 680,00€ TTC

phase 2 : 7% HT du montant final HT des travaux

Devis de la société ACTE : non réceptionné

La mission de maîtrise d'oeuvre comporte deux phases :

- Phase 1 : confirmer le diagnostic établi, proposer les solutions viables techniquement, établir le quantitatif préalable à un appel d'offres auprès de plusieurs prestataires, réaliser l'appel d'offres et étudier les offres ; le tout devant être présenté à une seconde AG pour choix du prestataire définitif, et vote des appels de fonds sur la base de la solution et du devis retenu, voir proposer un prêt dit collectif afin de permettre à chacun de financer sa quote part dans les travaux.

- Phase 2 : déposer une déclaration préalable en mairie, établir le marché, suivre le chantier et réceptionner celui-ci

Précision faite que ce type de chantier nécessite une maîtrise d'oeuvre et une assurance Dommages Ouvrages.

Il convient dans un premier temps de choisir un cabinet pour la phase diagnostic et étude. Une prochaine assemblée générale sera saisie du vote de la phase 2, avec choix du devis définitif à retenir et vote des appels de fonds et de l'autorisation au syndic pour monter un prêt dit collectif.

NB : la maîtrise d'oeuvre d'étude est votée et commandée avec un taux de TVA à 20 %. Ce taux est réduit à 10 % avec remboursement au syndicat de la différence, dès que (mais uniquement si) la phase 2 de suivi de chantier est votée et commandée au même cabinet. Il est alors établi un AVOIR en déduction du coût de la seconde phase.

L'assemblée générale après avoir, pris connaissance des conditions essentielles des devis, contrats et marchés notifiés, pris connaissance des éléments d'information du syndic, et après avoir délibéré :

- vote en faveur du principe de réfection de l'isolation extérieure
- à cet effet, décide de confier une mission de maîtrise d'oeuvre d'étude incluant diagnostic,
- prend acte qu'une prochaine assemblée générale devra décider, déterminer le choix définitif du prestataire, valider une assurance DO, déterminer le planning des appels de fonds et en conséquence les dates du chantier qui doit se réaliser en dehors des saisons d'été et d'hiver, et proposer un prêt dit collectif,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des CHARGES COMMUNES GENERALES ;
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires au paiement comme suit : 1 appel de fonds au 01/07/2023 pour 100 % du montant
- autorise le syndic à passer commande en conséquence.

46 Mission à donner à un maitre d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet DPS

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition du cabinet DPS pour un montant de 15 600,00 € TTC pour la phase 1.

47 Mission à donner à un maitre d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet MASSON

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition du cabinet MASSON pour un montant de 60 000,00 € TTC pour la phase 1.

48 Mission à donner à un maitre d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet PLENETUDE

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition du cabinet PLENETUDE pour un montant de 13 104€ TTC pour la phase 1.

49 Mission à donner à un maitre d'oeuvre pour les travaux de refection de l'isolation extérieure - proposition du cabinet ACTE

Condition de majorité de l'article 24

L'assemblée générale retient la proposition du cabinet ACTE pour un montant de € TTC.

50 Information sur l'installation de bornes de recharges pour véhicules électriques

Condition de majorité de l'article sans vote

L'article 24-5 de la loi 65-557 de la loi du 10 juillet 1965, modifiée par la loi LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) impose au syndic d'inscrire à l'ordre du jour de l'assemblée générale, la réalisation d'une étude "portant sur l'adéquation des installations électriques existantes aux équipements de recharge, le cas échéant les travaux à réaliser à cet effet" ainsi que l'équipement des emplacements de stationnement à usage privatif avec des bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides.

A cet effet, des devis ont été sollicités auprès des entreprises WAAT et EDF, qui n'opèrent pas de la même manière.

L'entreprise WAAT procède à l'installation d'une infrastructure collective de recharge pour véhicules électriques et hybrides, sans frais pour la copropriété, l'offre étant intégralement financée par les aides et subventions (aide Advenir "INFRASTRUCTURE COLLECTIVE EN COPROPRIETE" et Logivolt Territoires).

Cette installation est assortie de la signature d'un contrat auprès de leur entreprise de 5 ans fermes pour la gestion et l'entretien des bornes de recharges posées, et un contrat d'abonnement devra être souscrit par chaque copropriétaire intéressé auprès de leurs services.

Il est précisé que la proposition WAAT jointe à la convocation inclus l'analyse des installations électriques existantes.

Il est précisé également que le raccordement des bornes individuelles depuis l'infrastructure collective seront des travaux à titre privatif entre le copropriétaire utilisateur et l'opérateur.

L'entreprise EDF propose dans un premier temps, une étude se composant comme suit:

- *Une visite de l'expert EDF sur le parking à équiper (76 places) pour réaliser une étude d'implantation d'IRVE : analyse des infrastructures électriques et du parking et des besoins de raccordement, accord avec le client sur le besoin en IRVE ;
 - *La rédaction d'un rapport par l'expert EDF comprenant des recommandations sur la solution d'installation d'IRVE sur le *Périmètre d'étude répondant au besoin à court et à long terme exprimé, ainsi qu'un budget pour ces solutions ;
 - *La restitution téléphonique du rapport, par l'expert EDF ayant suivi le projet
 - *La remise d'un support de présentation pdf du projet (un " kit AG ") pour faciliter la présentation chiffrée ainsi que le vote de la résolution par les copropriétaires en Assemblée Générale.
 - *La remise de dossiers réglementaires et pédagogiques sur la mobilité électrique
- Celle-ci ayant un coût de 3 000,00€ HT soit 3 600,00€ TTC

Le rapport remis à la suite de l'étude comprend les éléments suivants :

- *Un état des lieux du Périmètre d'étude, un rappel du besoin en IRVE présent et futur sur la base des informations transmises.
- *Un bilan de puissance sur l'infrastructure électrique alimentant le parking, pour évaluer la nécessité éventuelle de travaux liés au raccordement des sites
- *La solution technique proposée, avec évaluation budgétaire qualitative, incluant notamment une estimation du nombre de véhicules électriques (VE) pouvant être raccordés à l'IRVE ;
- *Une note d'information sur les contraintes réglementaires sur l'installation des IRVE ;
- *Une note d'information sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre (le chiffrage est réalisé en vous indiquant le montant des aides déductibles) ;
- *Des recommandations sur les services d'exploitation et de supervision des IRVE ;
- *Des recommandations sur le pilotage de la charge des IRVE.

Avant d'engager les démarches, un sondage sera effectué auprès des copropriétaires, afin de définir la feuille de route, en vue de la présentation du projet à une assemblée générale future.
Les propriétaires intéressés sont également invités à se manifester en cours d'assemblée générale.

51 Rapport d'inspection et dépolluage du réseau VMC de la société D2H

Condition de majorité de l'article sans vote

Préambule : En annexe, le rapport d'inspection du réseau VMC de la société D2H réalisé au mois de Mai 2022.
Il pourra être constaté dans ce rapport que certaines bouches nécessitent d'être remplacées.

PJ : Offre unitaire de remplacement d'une bouche cuisine et d'une bouche salle de bain/VMC.

Le syndic invite les copropriétaires intéressés par le remplacement des bouches VMC à se manifester auprès de CIS IMMOBILIER au plus tard le 30/06/2023, en précisant le nombre et le type de bouches (cuisine-salle de bain/WC), afin qu'une commande groupée puisse être effectuée afin de bénéficier de l'avantage tarifaire.
Il est précisé que les bouches seront facturés individuellement aux propriétaires demandeurs.

52 Souscription d'un contrat de déneigement pour une durée de 3 ans

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : sur proposition de Simon MAUTRET, en charge du déneigement de la copropriété, il est proposé la signature d'un contrat de déneigement longue durée (3 ans).

Devis de la société S MAUTRET :

- *immobilisation véhicule 310€ HT par mois soit 372€ TTC
- *déneigement 115€ HT par heure de déneigement soit 138€ TTC

L'assemblée générale décide de souscrire un contrat de déneigement pour une durée de 3 ans.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des conditions essentielles des propositions de contrats et délibéré:

- décide de retenir la proposition de l'entreprise S MAUTRET comprenant les tarifs suivants :
- *immobilisation véhicule 310€ HT par mois soit 372€ TTC
- *déneigement 115€ HT par heure de déneigement soit 138€ TTC
- décide que cette dépense sera financée à partir des charges communes générales.

53 Annulation de la résolution N°33 de l'assemblée générale du 27 novembre 2020, ayant pour objet la reprise de la cunette à la sortie des garages

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : La résolution N°33 de l'assemblée générale du 27 novembre 2020, ayant pour objet la reprise de la cunette à la sortie des garages, avait été adoptée afin de stopper les infiltrations dans les garages niveaux inférieurs.

La résolution 27 de l'assemblée générale du 23 avril 2021 ayant approuvé la prolongation du petit toit en sortie de garage, pour les mêmes, et ces travaux ayant été efficaces, il est proposé d'annuler les travaux de reprise de la cunette à la sortie des garages.

Rappel de la résolution n°3 de l'assemblée générale du 27/11/2020 :

L'assemblée générale après avoir :

- pris connaissance des conditions essentielles du devis,

- pris connaissance de l'avis du conseil syndical,

et après avoir délibéré :

- décide d'effectuer une intervention visant à stopper les infiltrations dans les garages niveaux inférieurs, à confier à l'entreprise RTS, pour un montant de 2.486,00 € TTC

- demande que les travaux soient réalisés dès que possible après appels de fonds, si les conditions météo le permettent

- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes de garages

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit, soit 1 appel de fonds de 100 % du montant total des travaux le 1er janvier 2021

- autorise le syndic à passer commande.

L'assemblée générale après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic, décide :

- d'annuler la résolution n°33 de l'assemblée générale du 27/11/2020, susmentionnée, d'un montant de 2 486,00 €,

- demande en conséquence au syndic de procéder au remboursement sur les comptes copropriétaires en date du 01/07/2023.

54 Ratification des consignes de chauffage pour l'hiver 2022/2023

Condition de majorité de l'article 25

Préambule : au vu de la situation énergétique, il a été décidé par le conseil syndical, à l'automne dernier, de programmer le chauffage de base à 9°C. En effet, les particuliers bénéficiant d'un bouclier tarifaire, alors que la copropriété n'en avait pas, il semblait préférable de réduire la consigne afin de limiter l'augmentation des factures d'électricité collectives.

L'assemblée générale, après avoir entendu les avis du Syndic et du Conseil Syndical, et après avoir délibéré :

- ratifie la décision du Conseil syndical concernant les consignes de chauffage pour l'hiver 2022/2023, à savoir :

*baisser la consigne du chauffage collectif à 9°.

55 Décision à prendre concernant la mission du vigile à la piscine

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : Le syndic rappelle le rôle du vigile à la piscine :

- il intervient tous les jours de 14h à 19h30 entre le 01/07 et le 31/08,

- il a pour mission de contrôler les entrées à la piscine afin de s'assurer que seuls les occupants de la copropriété y accèdent, et de veiller à ce qu'il n'y ait pas de débordement.

A la demande du conseil syndical, il est proposé de décider du maintien, ou non, de cette prestation.

L'assemblée générale, après avoir entendu les avis du conseil syndical et du syndic, et après avoir délibéré :

- décide du maintien de la mission du vigile à la piscine pour la saison estivale 2023 uniquement,

- décide que, à l'avenir, le recrutement d'un vigile devra être décidé en assemblée générale, celui-ci ne sera plus systématique,

- décide de supprimer cette ligne du budget prévisionnel correspondant aux charges courantes générales,

- en contrepartie, vote un budget de 10 000,00€

- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,

- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :

100 % le 01/07/2023,

- autorise le syndic à passer commande.

56 Autorisation à donner à M. MONCHARMONT Hervé, propriétaire de l'appartement 249, pour l'installation d'un volet roulant identique à celui de l'appartement 420

Condition de majorité de l'article 24

Préambule: en annexe, la demande de M. MONCHARMONT Hervé, propriétaire de l'appartement 249 (lot 2490), visant à installer un volet roulant identique à celui de l'appartement 420.

Avis du conseil syndical : Le propriétaire de l'appartement 420 ayant procédé à la pose de son volet roulant sans autorisation préalable de l'assemblée générale, aucun cahier des charges n'a pu être établi.

Projet de résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu l'avis du Conseil Syndical, et après avoir délibéré, décide d'autoriser M. MONCHARMONT Hervé, copropriétaires au jour de l'Assemblée Générale du lot n° 2490 (appartement 249), à effectuer l'installation d'un volet roulant identique à celui de l'appartement 420,

- faire effectuer les travaux, dans le respect des règles de l'art et à leurs frais, sous contrôle et par des professionnels habilités (justificatifs à fournir au syndic)
- se conformer aux dispositions du règlement de copropriété, en terme de couleur et de visuel notamment,

Le copropriétaire restera responsable vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

57 Autorisation à donner à MME THEILLET Morane et M. LAMBERT Romain, propriétaires de l'appartement 157, pour le remplacement de leur fenêtre de toit d'origine situé dans leur chambre

Condition de majorité de l'article 24

Préambule: en annexe, la demande de MME THEILLET Morane et M. LAMBERT Romain, propriétaires de l'appartement 157 (lot 1570), visant à remplacer de leur fenêtre de toit d'origine situé dans leur chambre.

Projet de résolution :

L'assemblée générale, après avoir entendu l'avis du Conseil Syndical, et après avoir délibéré, décide d'autoriser MME THEILLET Morane et M. LAMBERT Romain, copropriétaires au jour de l'Assemblée Générale du lot n° 1570 (appartement 157), à effectuer le remplacement de leur fenêtre de toit d'origine situé dans leur chambre

- faire effectuer les travaux, dans le respect des règles de l'art et à leurs frais, sous contrôle et par des professionnels habilités (justificatifs à fournir au syndic)
- se conformer aux dispositions du règlement de copropriété, en terme de couleur et de visuel notamment,

Le copropriétaire restera responsable vis-à-vis de la copropriété et des tiers de toutes les conséquences dommageables résultant de ces travaux.

58 DEMANDE DE M. KENDRICK - retrait du plus grand pin entre la piscine et le bâtiment

Condition de majorité de l'article 24

Préambule : en annexe, la demande de M. KENDRICK, représentant les copropriétaires anglophones Marion et Kelly OWEN, propriétaires de l'appartement n°254, visant à retirer le plus grand pin entre la piscine et le bâtiment, celui-ci leur obstruant la vue.

Le plus grand pin entre la piscine et Bâtiment D bloque la vue, la chaleur et la lumière du soleil, depuis les balcons de plusieurs appartements aux RDC et niveaux 1 et 2 de ce bâtiment. CIS a confirmé que la taille de ce pin le condamnerait probablement. Ce qui implique son abattage et le remplacement par un autre arbre à croissance maîtrisable.

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la demande formulée par M. KENDRICK, après avoir entendu l'avis du conseil syndical et du syndic, et après avoir délibéré :

- décide de procéder au retrait du plus grand pin entre la piscine et le bâtiment,
- autorise le syndic à mandater l'entreprise en charge des espaces verts afin de procéder à l'abattage.
- vote à cet effet un budget de 3 000,00€,
- décide que le coût des travaux ainsi que les frais, honoraires et assurances afférents, seront répartis sur la base des millièmes GENERAUX,
- autorise le syndic à procéder aux appels de fonds nécessaires aux paiements comme suit :

100 % le 01/07/2023,

- autorise le syndic à passer commande.

59 DEMANDE DE M. MANK - suppression des installations de prises électriques clandestines dans les garages

Condition de majorité de l'article 24

Vu la constatation d'existence de recharge de batterie de voiture et ou de vélos électriques depuis des prises d'alimentations électriques clandestines et non conforme, dans les garages.

Vu la dangerosité de ces installations réalisées hors des règles de l'art et du risque d'incendie en résultant.

Vu les résolutions 52 et 53 tendant à l'installation de bornes de recharge, en application de l'article 24-5 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la résolution suivante :

L'Assemblée Générale décide la suppression de toutes les installations de prises électriques dans les garages en raison de leur dangerosité et dans la perspective d'installation de bornes de recharges conforme aux dispositions de l'article 24-5 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

Les copropriétaires concernés devront se mettre en conformité dans le délai d'un mois de la rédaction du procès verbal de l'Assemblée Générale du 28/04/2023.

60 DEMANDE DE M. MANK - Dédommagement frais à l'attention de M. BELZANE

Condition de majorité de l'article 24

Préambule :

*Vu l'acceptation de la résolution n°36 de l'A.G. du 18 novembre 2021 décidant la recherche d'une solution amiable entre Monsieur Claude BELZANE et le Syndicat des Copropriétaires.

*Vu que le Conseil Syndical nous informe, suite à une réunion animée par CIS, que le tribunal a accordé à Messieurs BELZANE et BELATRECHE que les fenêtres de toit étaient considérées privatives.

*Vu que le coût des travaux de remplacement de ces fenêtres de toit étaient répartis sur la base des charges générales.

*Vu que Monsieur Claude BELZANE a intenté, avec ses propres deniers, des actions en justice pour limiter les abus et faire respecter nos droits de la part de CIS.

L'assemblée générale décide d'allouer à Monsieur Claude BELZANE une somme de 3 000€ en dédommagement des frais qu'il a engagés, lors de l'A.G. 2016, à faire respecter nos droits acceptés par la justice et enfin pris en compte par CIS.

61 Envoi des convocations d'assemblée générale et des procès-verbaux par recommandé électronique

Condition de majorité de l'article sans vote

PJ : formulaire recommandé électronique

Nous vous informons qu'aujourd'hui, notre collaboration avec notre partenaire Athome nous permet l'envoi des convocations et procès-verbaux d'assemblées générales par l'envoi d'un recommandé électronique.

Ce système permet notamment :

- De simplifier et accélérer la distribution des documents puisque chacun les reçoit par e-mail.
- De gagner du temps car vous n'avez plus à vous rendre à la Poste pour récupérer votre courrier recommandé lorsque vous n'êtes pas présent chez vous au moment de sa distribution.
- De permettre au Syndicat des copropriétaires de faire des économies car le prix du recommandé électronique est inférieur au prix du recommandé papier.
- De faire un geste écologique car les documents ne sont plus imprimés systématiquement ni transportés.

Concrètement vous allez recevoir un courriel de notre prestataire Athome, il suffira alors de suivre les instructions en cliquant sur le lien indiqué. Un code de vérification vous sera alors demandé. Le code est envoyé de manière instantanée sur votre téléphone portable. Une fois le code validé, les documents sont immédiatement disponibles.

Si vous souhaitez adhérer à ce mode de distribution électronique, nous vous invitons à nous retourner le document de " recueil de consentement " ci-joint dans les meilleurs délais et ce avant le 30 avril 2023.

Attention, le document doit être impérativement complété en totalité, daté et signé et renvoyé par courrier recommandé avec avis de réception.

62 Questions diverses

Condition de majorité de l'article sans vote

L'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice prochain aura lieu semaine
à

Bourg Saint Maurice - le 27 Mars 2023

COMPTE-RENDU DE MISSION DU CONSEIL SYNDICAL Projet Pour l'année 2022 (AG 2023)

1) Organisation du Conseil Syndical

Après le départ en décembre 2022 du président du CS Mr Louis MARASCO, le CS s'est retrouvé à 8 membres, avec toutefois des participations effectives de certains très fluctuantes, rendant le travail du conseil compliqué. Le choix a été fait d'attendre l'AG de 2023 pour désigner un président une fois les nouveaux membres élus. Lors de cette AG, de nouveaux candidats se présentent pour siéger au sein du CS. Nous comptons vivement sur cet élan de volontariat et de bonne volonté pour continuer à mener à bien nos multiples missions qui demandent un temps de disponibilité et de bénévolat considérable au quotidien.

2) Finances

- Méthodologie de contrôles pour l'exercice 2022 :

Le Conseil Syndical décide de reconduire le type de contrôle effectué en 2022.

Les éléments permettant le contrôle des comptes (annexes) ont été transmis tardivement par le syndic CIS (le 07/03 au lieu de Mi-février demandé)

Le rapport de contrôle des comptes sera remis aux copropriétaires, sur demande auprès du Conseil Syndical.

- Ecart budgétaires de 2022 :

Le budget de charges courantes a été dépassé de 7000€, ceci étant essentiellement dû à des dépassements de frais d'avocat.

- Emploi des réserves :

Le Conseil Syndical a utilisé une part des réserves qui lui était permise à hauteur de 18600€. Les principales dépenses engagées étant :

- Changement de l'huile des ascenseurs (ACAF : 1831.50 + 1831.50 €)
- Une intervention sur lampadaires MENGOLLI ELECTRICITE) (Mengolli Electricité : 2063€)
- Augmentation des couts de l'enrobé du parking haut (Colas : 4700€)

La liste détaillée des dépenses correspondantes est disponible sur demande

- Dépenses d'énergie

Il a été constaté des augmentations importantes de coût du kW.h, en 2022, puis 2023, bien supérieures à ce qui était prévu. Ce point est en cours de vérification auprès du syndic, du courtier et du fournisseur.

- Le budget prévisionnel 2023 de charges courantes :

Le syndic propose une correction de budget pour 2023 de 359470€ à 402760€

Le CS laisse le soin au syndic de définir le budget 2024 (généralement égal au nouveau budget adopté pour l'année en cours)

- Budget de charges spéciales 2023 (Travaux) :

Le Conseil Syndical a décidé de l'orientation suivante :

191000€ (honoraires de syndic incluses) de propositions de résolutions soumises au vote (Cf dernière réunion de CS)

3) Suivi des principaux travaux et dépenses exceptionnelles votées

Point sur l'exécution des décisions des AG précédentes :

- Suite de l'étude de rénovation des toitures : il est proposé de réaliser les travaux en 4 phases sur 4 années afin d'échelonner les coûts. La proposition de DPS nécessite des modifications, demandées par Mr Thérissod, une nouvelle proposition est en attente.

- Planification de la rénovation des couloirs du RDC : début des travaux en Mai 2023

- Refonte du règlement de copropriété : un rendez-vous est prévu entre le syndic et l'avocat pour aller voir la copropriété et refaire le règlement.
- Recherche d'une solution amiable avec Mr Belzane : Mr Belzane a décidé de ne pas aller au pourvoi en cassation pour l'AG de 2016 et a soldé ses charges de copropriété. Nous pouvons donc observer un apaisement positif.

4) Avis du Conseil Syndical sur les résolutions présentées en AG

Comme l'an passé et compte tenu de la possibilité de vote par correspondance, et de l'impossibilité dans ce cas, d'être informé des avis exprimés en séance, le Conseil Syndical exprime ses avis dans le corps de la feuille de convocation.

5) Communication

- Le CS continue de diffuser les CR de réunion sur le site « lesglieres.fr » où vous trouverez également toutes les informations utiles à la vie de la copropriété et pièces d'archives.
- Evolutions du site internet « lesglieres.fr » : une page « projet » a été développée avec pour objectif d'informer les lecteurs sur les projets en préparation pour la prochaine AG et pour les années suivantes.
- Une adresse mail a été créée pour les échanges avec le CS : conseil.syndical@lesglieres.fr
- Des informations sont régulièrement émises à partir de cette adresse mail ainsi que des prochaines consultations.

6) Gardien

Depuis le licenciement de Mr Rey cet été pour fautes, 2 gardiens se sont succédés depuis le début de l'année 2023. Le premier n'ayant pas donné satisfaction lors de sa période d'essai, un second gardien a été engagé immédiatement. Celui-ci a toutefois choisi une autre mission professionnelle qui lui a été proposé durant sa période d'essai, mettant donc fin à son contrat.

Le syndic est actuellement en recherche d'un nouveau gardien.

Après plusieurs remontées auprès du Conseil Syndical et de CIS, il est demandé aux copropriétaires et locataires de laisser le gardien réaliser ses missions sereinement et en toute autonomie, sans l'ennuyer par de multiples futilités quotidiennes qui le parasitent. En cas de problèmes, merci de respecter ses horaires de présence pour le contacter. Le gardien n'est pas employé pour remplacer les services d'entreprises privées qui peuvent œuvrer chez vous tel un plombier, un électricien ou tout autre service public comme la Police.

7) Participation aux AG

Nous comptons grandement sur votre présence et/ou vos votes par procuration pour une forte implication en cette année 2023.

Le constat de niveau d'implication des copropriétaires anormalement faible et inquiétant nous empêchent de mener un débat cohérent et de prendre des décisions à la majorité. Compte tenu du choix à venir de l'élection d'un nouveau syndic lors de l'AG 2024 et afin d'éviter une nouvelle période de mise en syndic judiciaire, nous comptons dès à présent sur l'implication et la responsabilité de tous. Merci de relayer autour de vous et aux copropriétaires que vous connaissez l'importance de cette participation aux assemblées générales.

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :
Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :
Mme PECHERAND-MOLLIEUX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by ICS

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
0100 CHARGES GENERALES				
61600400 Assurance multirisques				
01/01/2022 GBC MONTAGNE - ASSURANCE DU 01/01/22 AU 31/12/22	13654.00			
01/01/2022 EXT CCA ASSUR QUAD 01/01/22->31/03/22	100.86			
03/03/2022 GBC MONTAGNE - BOX QUAD 03/03/22-31/12/22	29.05			
28/03/2022 GBC MONTAGNE - QUADDY QUAD FY-387-EZ 01/04/22-31/03/23	409.43			
31/12/2022 CCA ASSURANCE QUAD 01/01->31/03/23	-102.35	14090.99	0.00	0.00
62110100 Honoraires syndic TTC				
01/01/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - Honoraires Jan 22-Mar 22	10832.49			
01/04/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - Honoraires Avr 22-Jui 22	10832.49			
01/07/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - Honoraires Jui 22-Sep 22	10832.49			
01/10/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - Honoraires Oct 22-Dec 22	10832.49	43329.96	0.00	7221.68
62220100 Hono.prestations particulières				
23/03/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - HONORAIRES VACATION	288.00			
06/05/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - VACATION EXPERTISE	96.00	384.00	0.00	64.00
62300700 Honoraires avocats				
12/01/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - HONO AFFAIRE BELZANZ IX	1200.00			
31/03/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - PROCEDURE TJ LES GLIERES/BELZANE X	1200.00			
07/04/2022 TB THOUIN-PALAT BOUCARD - DOSSIER SDC LES GLIERES/ BELZANE & A	5040.00			
04/05/2022 TB THOUIN-PALAT BOUCARD - DOSIER LES GLIERES/BELZANE II	4200.00			
14/09/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - AFFAIRE LES GLIERES/BELZANE IX	600.00			
11/10/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - AFFAIRE LES GLIERES/BELZANE XI	1200.00			
18/11/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - AFFAIRE LES GLIERES/BELZANE	311.58			
22/11/2022 MARTINEZ Arnaud - PROVISION LES GLIERES/BELZANE 2223036	400.00			
12/12/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - AFFAIRE LES GLIERES/BELZANE III	67.20	14218.78	0.00	2262.95
62300800 Honoraires Huissiers/Avocats				
01/01/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - LES GLIERS/AIT-LARBI III	2400.00			
04/03/2022 LOUCHET - CAPDEVILLE - LES GLIERES/BELLELLE	2400.00	4800.00	0.00	800.00
61200700 Location salle				
01/01/2022 MAIRIE DE BOURG SAINT MAURICE - LOCATION SALLE 18/11/21	174.00			
23/11/2022 CENTRE FINANCES PUBLIQUES TFTH - LOCATION SALLE LA SCENE DU 29/04/22	89.00	263.00	0.00	0.00
62130000 Affranchissements				
31/03/2022 ATHOME - ENVOI CONVOCATION AG DU 29/04/22	3362.49			
31/03/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - AFFRANCHISSEMENT 1E TRIM 2022	758.96			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
06/04/2022	QUADIENT FRANCE - AFFRANCHISSEMENT 01/0322-31/03/22	167.68			
18/05/2022	ATHOME - ENVOI PROCES VERBAL AG DU 29/04/22	2284.63			
12/07/2022	QUADIENT FRANCE - AFFRANCHISSEMENT 06/2022	160.17			
17/10/2022	QUADIENT FRANCE - AFFRANCHISSEMENT 09/2022	158.99			
31/12/2022	ADF 01/10/2022	174.26	7067.18	0.00	98.56
62400000 Frais mission/Conseil Syndical					
23/03/2022	MARASCO - CARBURANT RDV AVOCAT ALBERTVILLE 23/03	20.55			
29/04/2022	LEFEBVRE / FRADET - FRAIS AG DU 29/04/22	49.62	70.17	0.00	11.70
66200100 Frais de banque					
04/01/2022	ABONNEMENT CYBERPLUS CONTRAT 31006201	8.50	8.50	0.00	1.42
61200400 Charges loge					
01/01/2022	EXT CAP CONSO EDF DU 24/07/21-31/12/21	-364.38			
25/01/2022	EDF - EDF DU 24/07/21-31/01/22 2790 KWH	558.43			
25/07/2022	EDF - EDF 24/01/22-23/07/22 2353 KWH	494.41			
31/12/2022	PRIME FIXE EAU	149.22			
31/12/2022	PROV CONSO EDF 24/07-31/12/22	618.07	1455.75	1455.75	207.52
61300900 Téléphone loge					
31/01/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 27/01/22 AU 26/02/22	39.42			
02/03/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 27/02/22-26/03/22	39.42			
30/03/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 27/03/22-26/04/22	39.42			
29/04/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/04/22-26/05/22	39.42			
01/06/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/05/22-26/06/22	39.42			
29/06/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/06/22-26/07/22	41.52			
29/07/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/07/22-26/08/22	41.52			
31/08/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/08/22-26/09/22	41.52			
29/09/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/09/22-26/10/22	41.52			
31/10/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/10/22-26/11/22	41.52			
30/11/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/11/22-26/12/22	41.52			
29/12/2022	ORANGE (Lille) - ABT 27/12/22-26/01/23	41.52	487.74	487.74	87.86
61502800 Travaux loge					
14/12/2022	DUCHOSAL ALEX - REFECTION PLAFOND SUITE DDE APPT GARDIEN	983.84			
16/12/2022	MDA - ACHAT MATELAS + LIT GARDIENS	559.99			
16/12/2022	MDA - REGUL ERREUR SAISIE FACT MDA	-0.01	1543.82	0.00	182.77
61300700 Téléphone portable					
01/01/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/12/21 au 28/01/22	12.98			
31/01/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/01/22 AU 27/02/22	12.98			
02/03/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 28/02/22-28/03/22	12.98			
31/03/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/03/22-28/04/22	12.98			
02/05/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/04/22-28/05/22	12.98			
31/05/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/05/22-28/06/22	12.98			
01/07/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/06/22-28/07/22	12.98			
01/08/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/07/22-28/08/22	12.98			
31/08/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/08/22-28/09/22	12.98			
03/10/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/09/22-28/10/22	12.98			
31/10/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/10/22-28/11/22	15.98			
01/12/2022	NRJ MOBILE - TEL GARDIEN 29/11/22-28/12/22	15.98	161.76	121.32	26.92
64100600 Salaire gardien					
01/01/2022	ERREUR S/REGL MR BERNARD S/09/21	-0.07			
31/01/2022	SALAIRE BRUT REY 01/2022	2519.36			
31/01/2022	AVT EN NATURE REY 01/2022	-216.90			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
28/02/2022	SALAIRE BRUT REY 02/2022	2519.26			
28/02/2022	AVT EN NATURE REY 02/2022	-216.90			
31/03/2022	SALAIRE BRUT REY 03/2022	2516.71			
31/03/2022	AVT EN NATURE REY 03/2022	-216.90			
30/04/2022	SALAIRE BRUT REY 04/2022	2516.71			
30/04/2022	AVT EN NATURE REY 04/2022	-216.90			
31/05/2022	SALAIRE BRUT REY 05/2022	2516.71			
31/05/2022	AV EN NATURE REY 05/2022	-216.90			
30/06/2022	SALAIRE BRUT REY 06/2022	2516.71			
30/06/2022	AV EN NATURE REY 06/2022	-216.90			
31/07/2022	SALAIRE BRUT REY 07/2022	2583.76			
31/07/2022	AVT EN NATURE REY 07/2022	-216.90			
31/08/2022	SALAIRE BRUT REY 08/2022	603.94			
31/08/2022	AVT EN NATURE REY 08/2022	-204.65			
30/09/2022	SALAIRE BRUT REY 09/22	2583.76			
30/09/2022	AVT EN NATURE REY 09/22	-216.90			
31/10/2022	SALAIRE BRUT REY 10/22	2583.76			
31/10/2022	AVT EN NATURE REY 10/22	-216.90			
23/11/2022	SALAIRE BRUT REY 11/2022	8430.22			
23/11/2022	AVT EN NATURE REY 11/2022	-409.47			
23/11/2022	INDEM DE LICENCIEMENT REY 11/2022	3000.16			
31/12/2022	SALAIRE BRUT MARTIN 12/22	1728.75			
31/12/2022	AV EN NATURE MARTIN 12/22	-136.44	33917.08	25437.81	0.00
64200400 Charges sociales gardien					
01/01/2022	REGUL SOLDE CHARGES SOCIALES 2020	-164.76			
01/01/2022	REGUL SOLDES CHARGES SOCIALES 2020	212.79			
15/01/2022	REGUL SOLDE CHARGES SOCIALES 2020+2021	-2.51			
15/01/2022	REGUL SOLDES CHARGES SOCIALES 2021	31.57			
15/01/2022	REGUL SOLDES CHARGES SOCIALES 2021	164.01			
31/01/2022	CHARGES PATRONALES REY 01/2022	1188.36			
02/02/2022	REGUL SOLDE CHARGES SOCIALES 2021	0.48			
28/02/2022	CHARGES PATRONALES REY 02/2022	1188.33			
10/03/2022	REGUL SOLDE CHARGES SOCIALE 2020+2021	43.48			
31/03/2022	CHARGES PATRONALES REY 03/2022	1185.53			
30/04/2022	CHARGES PATRONALES REY 04/2022	1186.55			
31/05/2022	CHARGES PATRONALES REY 05/2022	1148.79			
30/06/2022	CHARGES PATRONALES REY 06/2022	1150.29			
31/07/2022	CHARGES PATRONALES REY 07/2022	1219.61			
31/08/2022	CHARGES PATRONALES REY 08/2022	-860.20			
30/09/2022	CHARGES PATRONALES REY 09/22	1191.28			
31/10/2022	CHARGES PATRONALES REY 10/22	1190.20			
23/11/2022	CHARGES PATRONALES REY 11/2022	5588.48			
15/12/2022	REGUL S/REY RETRAITE 08/22	134.41			
15/12/2022	REGUL S/REY URSSAF 08/22	619.03			
31/12/2022	CHARGES PATRONALES MARTIN 12/22	716.88	17132.60	12849.45	0.00
64400100 Autres charges de personnel					
14/01/2022	FOURNISSEURS DIVERS - LABOSHOP - ACHAT VESTES GARDIEN	362.98			
22/01/2022	SERVICE SANTE AU TRAVAIL SAVOI - COTISATION 2022	117.60			
13/12/2022	INTERSPORT - VETEMENTS	934.92	1415.50	0.00	235.92
60500200 Petit matériel maintenance					
01/01/2022	DURET - DIVERS FAC 2/2/21 AMEN AGENCE DES MEDIAS	29.88			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
08/03/2022	DURET - DIVERS FAC 8/3/22 AMEN AGENCE DES MEDIAS	102.24			
31/03/2022	WELDOM SEEZ - MATERIEL DIVERS	160.43			
31/05/2022	WELDOM SEEZ - PRODUITS DIVERS	216.89			
31/07/2022	WELDOM SEEZ - MATERIEL DIVERS	19.99			
04/08/2022	MARASCO - CLE SIMPLE FACTURE WELDOM	5.00			
09/09/2022	DURET - FERMETURE PROVISoire D'UNE FENETRE VOLEE	3.35			
19/09/2022	DURET - FERMETURE PROVISoire D'UNE FENETRE VOLEE	32.65	570.43	570.43	62.44
60600100 Carburant					
01/01/2022	SUPER U SODIBAL - CARBURANT SPB98	105.02			
31/01/2022	SUPER U SODIBAL - CARBURANT SP-B98	51.33			
30/04/2022	SUPER U SODIBAL - CARBURANT SP-B98	60.02			
30/06/2022	SUPER U SODIBAL - CARBURANT SPB 98	49.09			
30/09/2022	SUPER U SODIBAL - CARBURANT SPB98	42.95	308.41	308.41	51.39
61302300 Abonnement Portail entrée					
26/01/2022	COGELEC - ABONNEMENT 01/2022	255.30			
24/02/2022	COGELEC - ABONNEMENT 02/2022	255.30			
28/03/2022	COGELEC - ABONNEMENT 03/2022	255.30			
26/04/2022	COGELEC - ABONNEMENT 04/2022	255.30			
23/05/2022	COGELEC - ABONNEMENT 05/2022	255.30			
24/06/2022	COGELEC - ABONNEMENT 06/2022	255.30			
26/07/2022	COGELEC - ABONNEMENT 07/2022	255.30			
29/08/2022	COGELEC - ABONNEMENT 08/2022	255.30			
26/09/2022	COGELEC - ABONNEMENT 09/2022	255.30			
26/10/2022	COGELEC - ABONNEMENT 10/2022	255.30			
25/11/2022	COGELEC - ABONNEMENT 11/2022	255.30			
27/12/2022	COGELEC - ABONNEMENT 12/2022	255.30	3063.60	3063.60	510.60
61303900 Location garage QUAD					
01/03/2022	PODEUR - LOCATION GARAGE DU 01/03/22 AU 31/05/22	300.00			
30/05/2022	PODEUR - LOCATION GARAGE DU 01/06/22-31/08/22	300.00			
01/09/2022	PODEUR - LOCATION GARAGE 01/09/22-30/11/22	300.00			
20/10/2022	PODEUR - LOCATION GARAGE 01/12/22-28/02/23	300.00	1200.00	1200.00	0.00
61401100 Contrat maintenance VMC/ELECT					
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	1061.03	1061.03	1061.03	96.46
61401700 Dératissage/désinsectisation					
24/08/2022	ATTRAP GUEPES 73 - TRAITEMENT GUEPES	90.00			
16/09/2022	ECOLAB PEST FRANCE - DERATISATION	696.88	786.88	0.00	116.15
61402700 Sécurité Incendie					
01/02/2022	CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION EXTINCTEURS	449.53			
28/02/2022	CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION BAES	1131.08	1580.61	0.00	177.75
61407100 Contrat entretien portail					
18/05/2022	AES - MAINTENANCE PORTAIL COULISSANT	367.74	367.74	0.00	33.43
61501200 Réparation sur sinistre					
14/12/2022	DUCHOSAL ALEX - REFECTION MUR DES COMMUNS	733.48	733.48	0.00	66.68
61501600 Maintenance communs/entreprise					
21/02/2022	MENGOLLI ELECTRICITE - DEPANNAGE DIVERS REMPL HUBLOTS CANDELABR	2063.07			
27/05/2022	GROLLA VERRE - FOUR/POSE ELASTIQUE REOUVERTURE PORTE	430.32			
01/07/2022	AES - FOUR/REPLACEMENT HORLOGE HEBDOMADAIRE	359.48			
01/07/2022	CHENAL CLAUDE - DIVERS TRAVAUX REMPL SERRURES + POIGNEES	1088.01			
05/09/2022	GROLLA ACCES - REMISE EN PLACE BOITIER PORTE AUTOMATIQUE	150.70			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
15/09/2022	HOME RENOV - DEPANNAGE SERRURERIE	281.49			
21/09/2022	GROLLA ACCES - DEPANNAGE SUR PORTE AUTOMATIQUE	150.70			
14/10/2022	GROLLA ACCES - REMPL SELECTEUR PORTE AUTOMATIQUE	892.14			
21/10/2022	OLIVE SERVICES - REMISE EN PLACE GRILLAGE	72.00			
11/12/2022	POCCARD CHAPUIS JM - DEPANNAGE ECLAIRAGE	39.60			
31/12/2022	POCCARD CHAPUIS JM - REMPLACEMENT AMPOULES	79.20	5606.71	5606.71	570.74
61501700 Maintenance communs NR					
18/01/2022	MOTOR 73 - REVISION QUAD	152.50			
09/06/2022	OLIVE SERVICES - REDRESSER PANNEAU DE SIGNALISATION	54.00			
30/09/2022	IDEX ALPES - COMPTA - REPARTION ROBINETS LOCAUX VELOS	393.91	600.41	0.00	61.23
61509600 Depenses/Travaux exceptionnels					
14/01/2022	IDEX ALPES - COMPTA - REMPCMT MOTEUR VMC BAT C	1303.78			
05/09/2022	AES - REFECTION ZONE DE DEBATTEMENT	495.00	1798.78	0.00	163.53
71301400 Remboursement assurances					
03/02/2022	Virement AREAS DOMMAGES	-3627.50			
08/02/2022	CHQ 565 RBT MR LIMBARINU INDEMNITES	3627.50			
05/04/2022	VIRT AREAS DOMMAGES BDG DU 09/09/21	-195.03			
28/12/2022	AREAS-MI22174411- INDEMNITE AREAS DOMMAG ES	-733.48	-928.51	0.00	0.00
60400200 Produits divers nettoyage					
12/08/2022	SAVOIE HYGIENE - ACHAT DIVERS	83.14			
19/08/2022	SAVOIE HYGIENE - SACS-GANTS DEJETIONS CANINES	182.33			
14/10/2022	SAVOIE HYGIENE - SACS POUR DEJECTIONS CANINES	371.60	637.07	637.07	106.18
61100000 Contrat nettoyage des communs					
31/01/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 01/2022	2435.33			
28/02/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 02/2022	2435.33			
31/03/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 03/2022	2435.33			
30/04/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 04/2022	2435.33			
31/05/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 05/2022	2435.33			
30/06/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 06/2022	2435.33			
31/07/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 07/2022	2435.33			
31/08/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 08/2022	669.60			
31/08/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 08/2022	2435.33			
30/09/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 09/2022	2435.33			
31/10/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 10/2022	2435.33			
29/11/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 11/2022	2435.33			
31/12/2022	SEEZ NET & PROPRES - NETTOYAGE 12/2022	2435.33	29893.56	29893.56	4982.28
60601100 Fournitures déneigement					
07/01/2022	SAVOIE HYGIENE - ACHAT SEL	155.08			
18/02/2022	SAVOIE HYGIENE - SEL DE DENEIGEMENT	159.61			
18/11/2022	SAVOIE HYGIENE - SEL DE DENEIGEMENT	58.33	373.02	373.02	62.17
61401600 Déneigement contrat/prestation					
31/01/2022	MAUTRET SIMON - DENEIGEMENT 01/2022	2162.40			
03/02/2022	MAUTRET SIMON - DENEIGEMENT	2337.00			
04/04/2022	MAUTRET SIMON - DENEIGEMENT FEVRIER 2022	1531.20			
31/12/2022	MAUTRET SIMON - DENEIGEMENT 12/2022	1002.00	7032.60	7032.60	1172.10
60601300 Fournitures espaces verts					
16/06/2022	BLANC (GRAND BORNAND) - REPARATION MACHINE STIHL	60.00			
15/09/2022	MECANICOT - REMPLACEMENT LAMES DU TAILLE HAIES	390.90			
21/10/2022	SAVOIE HYGIENE - SAC ET FILTRE PLISSE	53.28	504.18	504.18	84.03
61400200 Entretien/Elagage espaces vert					
01/01/2022	FLEURIJARDIN - FLEURISSEMENTBACS ET JARDINIERES	1240.10			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
06/06/2022	ROUX Christian - ARRACHACHE SOUCHE + NETTOYAGE	350.00	1590.10	1590.10	49.10
60600700 Fournitures badges/télécomm.					
28/02/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE PORTAIL	45.10			
28/02/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE PORTAIL	45.10			
28/02/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE PORTAIL	45.10			
04/03/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION 1 TELECOMMANDE	45.10			
28/04/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION BADGE PIETON	16.50			
05/05/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGES	78.10			
16/05/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION BADGE PIETON	16.50			
10/06/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	61.60			
10/06/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
27/07/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION BADGE	16.50			
09/08/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION TELECOMMANDE + BADGE	61.60			
14/09/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
10/10/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
10/10/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
13/10/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
26/10/2022	AES - TELECOMMANDE PORTAIL	45.10			
16/11/2022	AES - FOUR/PROGRAMMATION BADGE + TELECOMMANDE	61.60			
18/11/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDES	78.10			
24/11/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDES	78.10			
25/11/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10			
21/12/2022	AES - FOURNITURE/PROGRAMMATION TELECOMMANDE	45.10	1009.80	0.00	91.80
71601300 Produits divers					
13/01/2022	DUCOS JEAN JACQUES	-14.80			
13/01/2022	PINGUET ALAIN	-132.00			
20/01/2022	HIGGINS JOHN	-33.00			
20/01/2022	HIGGINS JOHN	-88.00			
14/02/2022	LAPAQUELLERIE FRANCK ET NICOLE	-33.00			
14/02/2022	LAPAQUELLERIE FRANCK ET NICOLE	-44.00			
01/03/2022	COSTERG ODILE	-44.00			
29/04/2022	PROVOST GERARD	-16.50			
03/05/2022	DOLM	-44.00			
03/05/2022	DOLM	-16.50			
03/05/2022	DOLM	-16.50			
13/05/2022	BELATRECHE AMAR	-44.00			
24/05/2022	MOUSSELLARD PATRICE	-16.50			
10/06/2022	CHESNEAU JACQUES	-16.50			
10/06/2022	CHESNEAU JACQUES	-44.00			
10/06/2022	DOBROWOLSKI MONIQUE	-44.00			
11/08/2022	BALAFREJ HAYANN	-44.00			
11/08/2022	BALAFREJ HAYANN	-16.50			
13/09/2022	JACQUEMIN JEAN ET FLORENCE	-44.00			
11/10/2022	GUILLOIN AMELIE	-45.10			
11/10/2022	VALIN JACKY	-45.10			
27/10/2022	COSTERG ODILE	-45.10			
17/11/2022	JONQUET MICHEL	-16.50			
17/11/2022	JONQUET MICHEL	-45.10			
21/11/2022	CAVELIER/SANNIER FREDERIC OU CHRISTINE	-45.10			
21/11/2022	CAVELIER/SANNIER FREDERIC OU CHRISTINE	-33.00			
28/11/2022	DUCHEMIN / MARTIN LOUISE / PIERRE-MARIE	-45.10			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
28/11/2022 SOUBEYRE JEAN PAUL	-45.10			
28/11/2022 SOUBEYRE JEAN PAUL	-16.50			
30/12/2022 DURAND ET DESLANDES SEBASTIEN ET LEA	-45.10	-1178.60	0.00	0.00
60103300 Eau Piscine				
31/12/2022 PRIME FIXE EAU	149.22			
31/12/2022 QP EAU FROIDE	3559.30	3708.52	0.00	269.15
60203000 Electricite Chauffage Piscine				
31/12/2022 QP CHAUFFAGE	5674.28	5674.28	0.00	945.71
60502800 Matériel+Produits/Piscine				
20/07/2022 IDEX ALPES - COMPTA - FOUR PRODUITS TRAITEMENT D'EAU PISCINE	3638.79			
30/09/2022 IDEX ALPES - COMPTA - FOURNITURE PRODUITS TRAITEMENT EAU PISCI	1306.20	4944.99	0.00	824.16
61402000 Entretien Chauffage Piscine				
31/12/2022 QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	430.14	430.14	0.00	39.10
61403800 Contrat de Gardiennage Piscine				
30/07/2022 TARENTEISE GUARDS SECURITY - GARDIENNAGE PISCINE 07/2022	4905.00			
31/08/2022 TARENTEISE GUARDS SECURITY - GARDIENNAGE PISCINE 08/2022	5181.00	10086.00	0.00	0.00
61410800 Contrat entretien Piscine				
01/01/2022 EXT CCA P2 PISCINE 01/01/22 AU 28/02/22	3801.58			
14/03/2022 IDEX ALPES - COMPTA - IDEX ENTRETIEN DU 01/03/22-31/05/22	5729.23			
15/06/2022 IDEX ALPES - COMPTA - IDEX ENTRETIEN 01/06/22-31/08/22	5746.99			
15/09/2022 IDEX ALPES - COMPTA - IDEX ENTRETIEN 01/09/22-30/11/22	5800.30			
16/12/2022 IDEX ALPES - COMPTA - IDEX ENTRETIEN 01/12/22-28/02/23	5849.21			
31/12/2022 CCA P2 PISCINE 01/01/23->28/02/23	-3899.46	23027.85	0.00	2093.44
61504900 Entretien divers Piscine				
10/02/2022 IDEX ALPES - COMPTA - REMISE EN FONTION ECLAIRAGE AUTOUR PISCI	919.93			
30/06/2022 SEEZ NET & PROPRE - DECAPAGE DES SANITAIRES PISCINE	167.40			
08/07/2022 IDEX ALPES - COMPTA - DEPANNAGE OUVERTURE PORTAIL PISCINE	68.61			
22/09/2022 IDEX ALPES - COMPTA - INTERV PROBLEME EC DOUCHES PISCINE	189.60	1345.54	0.00	149.37
CHARGES GENERALES (1) à répartir en 100000 parts		246175.45	92192.78	23980.29
1000 CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F				
60201200 Electricité chauffage				
01/01/2022 EXT PROV CONSO DEC 2021	-8126.55			
13/01/2022 ENERGEM - ACCES SOUSCRIPTION 01/01/21-31/12/2024	352.54			
17/01/2022 ELECTRICITE DE SAVOIE - SOWATT - CONSO 01/12/21-31/12/21 62092 KWH	8126.55			
08/02/2022 ENERGEM - CONSO 01/01/22-01/02/22 73004 KWH	15114.28			
10/02/2022 ELECTRICITE DE SAVOIE - SOWATT - CONSO 01/01/22-31/01/22 REGUL	-361.34			
03/03/2022 ENERGEM - CONSO 01/02/22-01/03/22 47804 KWH	8753.78			
06/04/2022 ENERGEM - CONSO 01/03/22-01/04/22 27384 KWH	5185.08			
06/05/2022 ENERGEM - CONSO 01/04/22-01/05/22 17578 KWH	3227.60			
07/06/2022 ENERGEM - CONSO 01/05/22-01/06/22 7334 KWH	1558.12			
08/07/2022 ENERGEM - CONSO 01/06/22-01/07/22 15983 KWH	-1645.10			
03/08/2022 ENERGEM - CONSO 01/07/22-01/08/22 13456 KWH	2381.09			
05/09/2022 ENERGEM - CONSO 01/08/22-01/09/22 15196 KWH	2584.67			
04/10/2022 ENERGEM - CONSO 01/09/22-01/10/22 12696 KWH	2240.93			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
03/11/2022	ENERGEM - CONSO 01/10/22-01/11/22 7665 KWH	808.40			
06/12/2022	ENERGEM - CONSO 01/11/22-01/12/22 18088 KWH	2585.35			
31/12/2022	PROV CONSO DEC 22	4093.53			
31/12/2022	QP CHAUFFAGE BATIMENT	-31386.66			
31/12/2022	QP CHAUFFAGE PISCINE	-5674.28			
31/12/2022	QP EDF GARAGE	-170.96			
31/12/2022	QP EDF COMMUNS	-6852.13			
31/12/2022	QP EDF VMC	-2794.97			
31/12/2022	ARRONDI	0.07	0.00	0.00	0.02
61504500 Entretien et réparations					
11/02/2022	TESLA SOLUTIONS - INTERV 09/02/22 REPARATION CABLES CHAUFF	980.40	980.40	980.40	163.40
CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F (16) à répartir en 60000 parts			980.40	980.40	163.42
1001 CHAUFFAGE A BAT. 1 Batiment A					
60201201 Electricité chauffage					
31/12/2022	QP CHAUFFAGE	4590.14	4590.14	4590.14	765.02
61405701 Contrat de maintenance P2					
01/01/2022	EXT CCA P2 01/01/22 AU 31/05/22	1484.54			
15/06/2022	IDEX ALPES - COMPTA - MAINTENANCE 01/06/22-30/11/22	1795.39			
16/12/2022	IDEX ALPES - COMPTA - MAINTENANCE 01/12/22-31/05/23	1827.32			
31/12/2022	CCA P2 01/2023->05/2023	-1522.75			
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	306.14			
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	-3584.50	306.14	306.14	27.83
CHAUFFAGE A BAT. 1 (17) Batiment A à répartir en 10000 parts			4896.28	4896.28	792.85
1002 CHAUFFAGE B BAT 02 BATIMENT B					
60201202 Electricité chauffage					
31/12/2022	QP CHAUFFAGE	4036.30	4036.30	4036.30	672.72
61405702 Contrat de maintenance P2					
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	269.20	269.20	269.20	24.47
CHAUFFAGE B BAT 02 (18) BATIMENT B à répartir en 10000 parts			4305.50	4305.50	697.19
1003 CHAUFFAGE C BAT 03 Batiment C					
60201203 Electricité chauffage					
31/12/2022	QP CHAUFFAGE	6560.19	6560.19	6560.19	1093.36
61405703 Contrat de maintenance P2					
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	437.53	437.53	437.53	39.78
CHAUFFAGE C BAT 03 (19) Batiment C à répartir en 10000 parts			6997.72	6997.72	1133.14
1004 CHAUFFAGE D BAT. 04 Batiment D					
60201204 Electricité chauffage					
31/12/2022	QP CHAUFFAGE	6283.10	6283.10	6283.10	1047.18
61405704 Contrat de maintenance P2					
31/12/2022	QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	419.05	419.05	419.05	38.10
CHAUFFAGE D BAT. 04 (20) Batiment D à répartir en 10000 parts			6702.15	6702.15	1085.28

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022
Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
1005 CHAUFFAGE E BAT 05 Batiment E				
60201205 Electricité chauffage				
31/12/2022 QP CHAUFFAGE	4253.41	4253.41	4253.41	708.90
61405705 Contrat de maintenance P2				
31/12/2022 QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	283.68	283.68	283.68	25.79
CHAUFFAGE E BAT 05 (21) Batiment E à répartir en 10000 parts		4537.09	4537.09	734.69
1006 CHAUFFAGE F BAT 6 Batiment F				
60201206 Electricité chauffage				
31/12/2022 QP CHAUFFAGE	5663.52	5663.52	5663.52	943.92
61405706 Contrat de maintenance P2				
31/12/2022 QP CONTRAT ENTRETIEN CHAUFFAGE	377.73	377.73	377.73	34.34
CHAUFFAGE F BAT 6 (22) Batiment F à répartir en 10000 parts		6041.25	6041.25	978.26
2000 ASCENSEURS A/B/C				
60202700 Electricité ascenseur				
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	438.84	438.84	438.84	73.14
61409500 Contrat maintenance ascenseur				
28/01/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/01/22-31/03/22	494.21			
08/04/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/04/22-30/06/22	494.21			
12/07/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/07/22-30/09/22	494.21			
11/10/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/10/22-31/12/22	494.21	1976.84	1443.09	179.72
61506500 Entretien hors contrat				
24/10/2022 ACAF - REMPLACEMENT HUILE HYDRAULIQUE BAT B	1831.50	1831.50	1831.50	166.50
61302000 Téléphone télésurveillance				
01/01/2022 EXT CCA ABT 01/01/22 AU 26/02/22	35.91			
02/03/2022 ORANGE (Lille) - ABT DU 27/02/22-26/04/22	42.42			
29/04/2022 ORANGE (Lille) - ABT DU 27/04/22-26/06/2022	41.54			
29/06/2022 ORANGE (Lille) - ABT 27/06/22-26/08/22	40.82			
31/08/2022 ORANGE (Lille) - ABT 27/08/22-26/10/22	43.36			
31/10/2022 ORANGE (Lille) - ABT 27/10/22-26/12/22	39.86			
29/12/2022 ORANGE (Lille) - ABT 27/12/22-26/02/23	43.74			
31/12/2022 CCA ABT 2023	-35.91	251.74	0.00	41.95
ASCENSEURS A/B/C (24) à répartir en 10000 parts		4498.92	3713.43	461.31
2100 ASCENSEURS E/F				
60202800 Electricité ascenseur				
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	590.60	590.60	590.60	98.43
61410700 Contrat maintenance				
28/01/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/01/22-31/03/22	494.21			
08/04/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/04/22-30/06/22	494.21			
12/07/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/07/22-30/09/22	494.21			
11/10/2022 ACAF - ENTRETIEN ASCENSEUR 01/10/22-31/12/22	494.21	1976.84	1443.09	179.72
61506900 Entretien hors contrat				
31/01/2022 ACAF - REMPLACEMENT DE 2 REGLETTES A LED	185.90			

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>		<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
13/09/2022	ACAF - INTERV 09/09/22 FIN DE COURSE MECANIQUE	209.00			
24/10/2022	ACAF - REMPLACEMENT HUILE HYDRAULIQUE	1831.50	2226.40	2226.40	202.40
61302600 Téléphone télésurveillance					
01/01/2022	EXT CCA ABT 01/01/22 AU 19/02/22	31.07			
23/02/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 20/02/22-19/04/22	38.00			
25/04/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 20/04/22-19/06/22	37.86			
22/06/2022	ORANGE (Lille) - ABT DU 20/06/22-19/08/22	38.53			
24/08/2022	ORANGE (Lille) - ABT 20/08/22-19/10/22	38.12			
24/10/2022	ORANGE (Lille) - ABT 20/10/22-19/12/22	38.23			
22/12/2022	ORANGE (Lille) - ABT 20/12/22-19/02/23	38.46			
31/12/2022	CCA ABT 2023	-28.97	231.30	0.00	38.54
ASCENSEURS E/F (25) à répartir en 10000 parts			5025.14	4260.09	519.09
4100 CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F					
60101500 Eau froide					
01/01/2022	EXT CCA ABT JANV A AVRIL 22	15101.88			
18/05/2022	VEOLIA - COMPTABILITE - ABT MAI-OCT 22 CONSO DEC 21-AV22 3354 M3	37787.11			
13/12/2022	VEOLIA - COMPTABILITE - ABT NOV22-AVR23 CONSO MAI22-NOV22 3914M3	33649.81			
31/12/2022	CCA ABT JANV->AVRIL 23	-16148.86			
31/12/2022	PRIME FIXE EAU	-47152.19			
31/12/2022	QP EAU FROIDE BATIMENTS + PISCINE	-23237.74	0.01	0.01	0.00
CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F (9) à répartir en 60000 parts			0.01	0.01	0.00
4101 CH. SPEC. A BAT. 01 Batiment A					
60204401 Electricité VMC + Electricité					
31/12/2022	QP EDF COMMUNS	537.69			
31/12/2022	QP EDF VMC	408.75	946.44	946.44	157.75
61414701 Maintenance Exutoires					
24/03/2022	CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	200.82	200.82	200.82	33.47
60101501 Eau froide					
31/12/2022	QP EAU FROIDE	2877.87	2877.87	2877.87	208.52
CH. SPEC. A BAT. 01 (10) Batiment A à répartir en 10000 parts			4025.13	4025.13	399.74
4102 CH. SPEC. B BAT. 02 BATIMENT B					
60204402 Electricité VMC + Electricité					
31/12/2022	QP EDF COMMUNS	472.81			
31/12/2022	QP EDF VMC	359.43	832.24	832.24	138.71
61414702 Maintenance Exutoires					
24/03/2022	CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	167.62	167.62	167.62	27.94
60101502 Eau froide					
31/12/2022	QP EAU FROIDE	2530.63	2530.63	2530.63	183.36
CH. SPEC. B BAT. 02 (11) BATIMENT B à répartir en 10000 parts			3530.49	3530.49	350.01
4103 CH. SPEC. C BAT. 03 Batiment C					
60204403 Electricité VMC + Electricité					

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	1050.73			
31/12/2022 QP EDF VMC	584.18	1634.91	1634.91	272.48
61414703 Maintenance Exutoires				
24/03/2022 CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	126.42	126.42	126.42	21.07
60101503 Eau froide				
31/12/2022 QP EAU FROIDE	4113.03	4113.03	4113.03	298.02
CH. SPEC. C BAT. 03 (12) Batiment C à répartir en 10000 parts		5874.36	5874.36	591.57
4104 CH. SPEC. D BAT. 04 Batiment D				
60204404 Electricité VMC + Electricité				
31/12/2022 QP EDF VMC	559.51			
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	1458.87	2018.38	2018.38	336.40
61414704 Maintenance Exutoires				
24/03/2022 CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	167.62	167.62	167.62	27.94
60101504 Eau froide				
31/12/2022 QP EAU FROIDE	3939.31	3939.31	3939.31	285.43
60603104 Divers - imprévus				
08/12/2022 IDEX ALPES - COMPTA - ECLAIRAGE HS CASIER A SKI	121.83	121.83	121.83	11.08
CH. SPEC. D BAT. 04 (13) Batiment D à répartir en 10000 parts		6247.14	6247.14	660.85
4105 CH. SPEC. E BAT. 05 Batiment E				
60204405 Electricité VMC + Electricité				
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	987.59			
31/12/2022 QP EDF VMC	378.77	1366.36	1366.36	227.73
61414705 Maintenance Exutoires				
24/03/2022 CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	167.62	167.62	167.62	27.94
60101505 Eau froide				
31/12/2022 QP EAU FROIDE	2666.75	2666.75	2666.75	193.23
CH. SPEC. E BAT. 05 (14) Batiment E à répartir en 10000 parts		4200.73	4200.73	448.90
4106 CH. SPEC. F BAT. 06 Batiment F				
60204406 Electricité VMC + Electricité				
31/12/2022 QP EDF COMMUNS	1315.00			
31/12/2022 QP EDF VMC	504.33	1819.33	1819.33	303.23
61414706 Maintenance Exutoires				
24/03/2022 CHUBB FRANCE COMPTA - VERIFICATION DESENFUMAGE	167.62	167.62	167.62	27.94
60101506 Eau froide				
31/12/2022 QP EAU FROIDE	3550.85	3550.85	3550.85	257.28
CH. SPEC. F BAT. 06 (15) Batiment F à répartir en 10000 parts		5537.80	5537.80	588.45
4107 CH. SPEC. GARAGES BAT 07 Garages				
60204107 Electricité des communs				
31/12/2022 QP EDF GARAGE	170.96	170.96	170.96	28.49
CH. SPEC. GARAGES BAT 07 (26) à répartir en 10000 parts		170.96	170.96	28.49
7100 FRAIS A L'UNITE				

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
60104100 Eau froide abonnement				
31/12/2022 PRIME FIXE EAU	46853.75	46853.75	46853.75	3532.11
FRAIS A L'UNITE (27) à répartir en 314 parts		46853.75	46853.75	3532.11
8600 REFECTION ENROBES PK AMONT				
62210600 Honoraires sur travaux				
31/12/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - HONORAIRES TRAVAUX	1144.27	1144.27	0.00	190.71
67103900 Travaux votés en A.G.				
31/08/2022 COLAS - REFECTION ENROBES PARKING AMONT	17482.03			
27/10/2022 COLAS - REFECTION ENROBES PARKING	15788.02			
24/11/2022 COLAS - REFECTION ENROBES PARKING AMONT	1694.00	34964.05	0.00	4767.93
REFECTION ENROBES PK AMONT (1) à répartir en 100000 parts		36108.32	0.00	4958.64
9200 TRVX RENOVATION INT ETAGE 2				
62211300 Honoraires sur travaux				
31/12/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - HONORAIRES TRAVAUX	2279.82	2279.82	0.00	379.97
67104700 lot peinture + signalisation				
01/01/2022 ROYER Sébastien - ACOMPTE REVEMENT DE SOLS	7453.16			
01/01/2022 DUCHOSAL ALEX - ACOMPTE RENOV PARTIES COMMUNES ETAGE 2	11000.00			
01/01/2022 DUCHOSAL ALEX - RENOV PARTIES COMMUNES ETAGE 2	23770.78			
01/01/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SIGNALETIQUE DES PORTES PLANNING 2021	678.70			
01/01/2022 ACOMPTE REVETEMENT DE SOLS	-7453.16			
23/03/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SIGNALETIQUE DES PORTES PLANNING 2021	726.98			
23/03/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SIGNALETIQUE DES PORTES PLANNING 2021	-678.70			
28/11/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SIGNALETIQUE INTERIEURE	1251.80	36749.56	0.00	3490.77
67125200 lot sols				
01/01/2022 ROYER Sébastien - TRVX SOLS ETAGE 2	15116.36			
01/01/2022 DUCHOSAL ALEX - POSE BAGUETTE S/ANGLES REPEINTS	555.39			
01/01/2022 ACOMPTE REVETEMENT DE SOLS -ROYER SEBAST	7453.16	23124.91	0.00	2102.26
TRVX RENOVATION INT ETAGE 2 (1) à répartir en 100000 parts		62154.29	0.00	5973.00
9800 TVX PLOGMT TOIT GARAGE				
62211900 Honoraires sur travaux				
31/12/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - HONORAIRES TRAVAUX	152.66	152.66	0.00	25.44
67100400 Travaux votes				
01/01/2022 DUMONT VINCENT - ACOMPTE S/DEVIS AVANCE TOIT GARAGE	1000.00			
14/06/2022 DUMONT VINCENT - AGRANDISSEMENT AVANCE DE GARAGE	2390.00			
14/12/2022 DUCHOSAL ALEX - LASURE DE L'AVANT TOIT NEUF GARAGE	935.88	4325.88	0.00	85.08
TVX PLOGMT TOIT GARAGE (8) à répartir en 2130 parts		4478.54	0.00	110.52
9900 TRVX RENOV N1 + BOISERIES				
62212000 Honoraires sur travaux				

ETAT DES DEPENSES (Suite)

du 01/01/2022 Au 31/12/2022

Copropriété : 0701 - LES GLIERES

<i>Charges immeubles</i>	<i>Montant</i>	<i>Total</i>	<i>Part locative</i>	<i>Dont TVA</i>
31/12/2022 C.I.S. IMMOBILIER - SYNDIC - HONORAIRES TRAVAUX	3619.08	3619.08	0.00	603.18
67100500 LOT MOQUETTE				
17/01/2022 ROYER Sébastien - ACOMPTE COMMANDE MOQUETTE	6050.00			
18/12/2022 ROYER Sébastien - TRAVAUX REVETEMENT SOL	17531.55	23581.55	0.00	2143.78
67110000 LOT PEINTURE + SIGNALISATION				
13/02/2022 DUCHOSAL ALEX - POSE DES NUMEROS DE PORTE	170.50			
23/03/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SIGNALTIQUE DES PORTES TRANCHE 2022	437.76			
30/06/2022 PIC BOIS RHONE ALPES - SYGNALETIQUE INTERIEURE TRANCHE 2022	408.80			
12/07/2022 HOME RENOV - POSE DE PANNEAUX	264.00			
31/12/2022 WELDOM SEEZ - CORNIERE ALU RENOV NIV 1	412.91			
31/12/2022 PROV FACT DUCHOSAL PEINTURE	33845.53	35539.50	0.00	3326.27
67138300 BOISERIES BLOC HKL				
29/05/2022 DUCHOSAL ALEX - TRAVAUX DE LASURE ACOMPTE 1	11000.00			
04/07/2022 DUCHOSAL ALEX - TRAVAUX DE LASURE ACOMPTE 2	11000.00			
30/09/2022 DUCHOSAL ALEX - TRAVAUXX DE LASURE	11000.00			
12/10/2022 DUCHOSAL ALEX - REFECTION DES FACADES	18491.53	51491.53	0.00	4681.05
TRVX RENOV N1 + BOISERIES (1) à répartir en 100000 parts		114231.66	0.00	10754.28

<i>TOTAL GENERAL</i>	<i>Charges</i>	<i>Dont TVA</i>
Total des charges	583573.08	58942.08
Part locative	211067.06	21050.88
Part propriétaire	372506.02	37891.20

<i>RECAPITULATIF</i>	
Total des dépenses de fonctionnement	366600.27
Total des dépenses travaux votés	216972.81

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F	H = D+G	
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver	
	Débiteur	Créditeur	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recules	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Solde de répartition	Débiteur	Créditeur
1500 ACKOU	324.29		2934.50	3742.29	-483.50	2546.75	2539.96	6.79	8792.44	476.71
5985 AIT LARBI ACHOUR	7391.07		1472.29	86.99	8776.37	1525.33	1509.26	16.07	0.00	
6212 ALLEG FLORENCE	236.33		443.25	679.58	0.00	0.00	0.00	0.00	490.57	
6312 ALVARES / DUINN QUINTIN / PETA	0.00		561.46	87.05	474.41	1526.24	1510.08	16.16	21.80	
5966 ANDRE LYNDA	567.34		1621.67	2189.01	0.00	1639.57	1637.77	21.80	0.67	
6254 ANDRIEUX CYRILLE	223.52		1456.28	1679.80	0.00	1493.85	1493.18	0.67	17.73	
6026 ANDRIEUX GERARD	230.38		1509.44	1739.82	0.00	1565.12	1547.39	17.73	15.97	
5932 ANNABLE ROSE LYNDA	260.97		1681.65	1942.62	0.00	1740.32	1724.35	15.97	0.45	
6217 ANTOPE CAROLINE	300.64		1874.78	2175.42	0.00	1930.26	1929.81	0.45	997.04	
6199 ARPIN PONT OU TERRU ROMAIN OU STEPHANIE	230.35		1507.12	754.82	982.65	1559.71	1545.32	14.39	0.00	
6232 AUBERT FRANCOIS	234.82		443.10	677.92	0.00	0.00	0.00	0.00	21.51	
6119 AVENAS JOEL	243.91	58.51	1590.49	1834.40	0.00	1653.04	1631.53	21.51	0.00	
0330 AVRIL ALAIN	399.64		2400.17	2799.72	0.09	2557.40	2504.22	53.18	53.27	
5978 AVRIL BERTRAND OU GAUTIER	1153.90		1909.63	3063.53	0.00	1966.28	1965.82	0.46	4482.31	309.94
6178 BABOT JEREMY	3060.02		1503.18	87.05	4476.15	1526.24	1510.08	16.16	25.24	
6089 BAILLY AGNES	241.34		1662.36	2228.91	-325.21	1657.06	1641.79	15.27	286.74	
6284 BALAFREI HAYANN	347.63		2019.01	2366.64	0.00	2093.10	2067.86	25.24	505.04	
6032 BANNISTER OU BACEOVA RUSSELL OU EVA	726.83		1414.64	2428.96	-287.49	1451.29	1450.54	0.75	21.19	
6044 BANNISTER OU BACEOVA RUSSELL OU EVA	1059.21		2055.07	3525.93	-411.65	2118.61	2114.44	4.17	0.00	
1460 BARA BERNARD	436.67		2484.86	2455.29	466.24	2657.33	2618.53	38.80	4.44	
6279 BARBOSA DE ARAUJO KEVIN	308.29	33.00	1951.54	2259.23	0.60	2022.50	2001.91	20.59	0.00	
6053 BARD HENRI	288.21		33.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64.10	
2360 BARDON DANIEL	0.00		1540.97	1829.18	0.00	1590.43	1585.99	4.44	282.04	
6313 BATTUZ JONATHAN	0.00		959.84	1076.45	-116.61	2649.36	2596.85	52.51	9.10	
6322 BAUDOJIN /LENTZ ALAIN MURIELLE NICOLAS	335.53		287.98	0.00	287.98	1581.60	1577.54	4.06	28.63	
6137 BAZIRE SAMUEL	351.87		1635.02	1970.55	0.00	1731.04	1721.94	9.10	4199.17	
0681 BELATRECHB AMAR	3522.14		2162.25	2514.12	0.00	2240.23	2211.60	28.63	1454.15	
5977 BELZANE CLAUDE	6143.72		1464.17	787.14	4199.17	0.00	0.00	0.00	14.88	
6210 BENEZIT ANNE MARIE	314.66		2883.10	7580.61	1446.21	2973.10	2965.16	7.94	16.93	
5822 BERTIN MICHEL	36.62		1984.38	2299.04	0.00	2055.48	2040.60	14.88	389.35	
6261 BIENASSIS THIERRY	920.34		132.95	169.57	0.00	182.80	175.27	7.53	3.61	
6233 BINON VANDERBEKEN KOEN ET NATHALIE	1059.21	68.60	1814.25	2734.59	0.00	1876.37	1859.44	16.93	3.61	
6189 BIRCH MATTHEW	1059.21		2055.07	2729.10	385.18	2118.61	2114.44	4.17	2.93	
2591 BLENNY RENE	1030.50		0.00	0.00	-68.60	0.00	0.00	0.00	28.77	
5806 BLIN JEAN CLAUDE	355.92		2000.44	3030.94	0.00	2061.06	2057.45	3.61		
5937 BOBBI MICHEL	36.62		1889.39	2255.31	-10.00	1956.39	1943.46	12.93		
			132.95	148.33	21.24	182.80	175.27	7.53		

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B+C	E	F	G = E-F	H = D+G	
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver	
	Débiteur	Créditeur	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recules	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Solde de répartition	Débiteur	Créditeur
5944 BOCH CHRISTOPHE	56,58		132,95	214,91	-25,38	182,80	175,27	7,53		17,85
6203 BONNET MARIE PAOLA	36,62		132,95	176,42	-6,85	182,80	175,27	7,53	0,68	
6079 BONNEVILLE AURORE	222,09		1447,38	1669,47	0,00	1492,46	1488,53	3,93	3,93	
5992 BOUCHEX BELLAMIE ANDRE	239,85		484,61	724,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6308 BOUCHEX-BELLAMIE PATRICIA-AUDREY-CEDRIC	0,00		1806,85	1806,85	0,00	1628,42	1607,06	21,36	21,36	
1450 BOUDAILLE ALAIN	438,29		2272,37	2710,66	0,00	2359,99	2337,07	22,92	22,92	
6266 BOUDEILLE MARINE	268,24		1443,24	1711,48	0,00	1492,55	1481,50	11,05	11,05	
5980 BOULLAT BERNARD	979,24		2443,32	3422,56	0,00	2557,89	2548,29	9,60	9,60	
6116 BOULAY NADEGE	256,57		2413,37	3367,14	-486,45	2571,21	2518,00	53,21	433,24	
6005 BOURGUIN CHRISTIAN	387,79		1630,90	1887,47	0,00	1680,70	1679,37	1,33	1,33	
6278 BOURGEOIS GUILLAUME	0,00		0,00	387,79	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
6324 BOURGUET ROMAIN	232,49		1507,86	366,25	-366,25	1880,77	1871,85	8,92	4,28	357,33
6186 BRITES FRANCLIN	0,00		0,00	1740,35	0,00	1555,83	1551,55	4,28	4,28	
6326 BROCHARD SYLVAIN	0,00		0,00	0,00	0,00	1548,24	1546,67	1,57	1,57	
6031 BROTTET JULIEN	206,94		1452,77	1659,71	280,36	1538,47	1536,92	1,55	281,91	
6263 BROWN HAMISH	233,72		1515,63	1464,70	0,00	1501,07	1489,30	11,77	11,77	
6088 BROWN JASON	237,25		1546,51	1783,76	284,65	1564,25	1559,82	4,43	289,08	
6058 BRYAN CHRISTOPHER	415,95		2478,43	2894,38	0,00	1600,79	1586,13	14,66	14,66	
5975 CADMAN MARTIN	1044,34		1451,99	2229,52	266,81	2611,43	2578,49	32,94	32,94	
6117 CAPRIO SAVERIO	327,87		2646,48	2974,35	0,00	1469,98	1459,09	10,89	277,70	
6327 CARLIER MARION	994,11		1703,60	3044,31	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	326,64
4091 CARON TAOC NATHALIE	224,83		1461,78	1982,60	-295,99	1583,84	1579,31	4,53	4,53	
6316 CAVELIER/SANNIER FREDERIC OU CHRISTINE	0,00		875,26	797,16	78,10	1739,49	1735,40	4,09	82,19	
2561 CAZIN DIDIER	1667,94		3232,00	4899,94	0,00	3314,32	3315,37	-1,05		1,05
6208 CELLIER HERVE	356,12		2200,81	2556,93	0,00	2267,59	2263,90	3,69	3,69	
1280 CEXUS PHILIPPE	319,34		2049,49	2390,22	0,00	2170,10	2146,64	23,46	23,46	
5947 CHAMPAGNE PHILIPPE	300,05		1981,45	2300,79	0,00	182,80	175,27	7,53	7,53	
5874 CHAMPION GERARD	472,52		1889,39	2189,44	0,00	1956,39	1943,46	12,93	12,93	
6052 CHAMPLON CEDRIC	311,58		1852,61	2345,76	-20,63	0,00	0,00	0,00	21,51	20,63
6236 CHANCEL BERNARD	359,20		1926,38	2237,96	-25,38	2034,80	2013,29	21,51	21,51	
6027 CHATEIGNER JOSEPH	1097,71		132,95	178,76	0,00	182,80	175,27	7,53	7,48	17,85
5851 CHAUTEUMPS JOCELYNE	0,00		2269,63	2628,83	0,00	2382,44	2374,96	7,48	7,48	
5928 CHAUTEUMPS JOCELYNE	85,84		2083,80	3181,51	0,00	2182,54	2141,11	41,43	41,43	
6325 CHAUVEAU FREDERIC	0,00		132,95	218,79	0,00	182,80	175,27	7,53	7,53	
6038 CHESNE GREGORY	945,50		0,00	0,00	0,00	2236,27	2200,21	36,06	36,06	
			1825,59	2428,68	342,41	1879,30	1878,87	0,43	342,41	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F		H = D+G	
	Solde en début d'exercice							Solde de répartition		Solde à approuver	
	Débit	Crédit	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recets	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1030 CHESNEAU JACQUES	340.55		2001.25	2341.80	0.00	2035.68	2027.93	7.75		7.75	
1400 CHEZE	999.88		1928.32	2928.20	0.00	1985.80	1985.28	0.52		0.52	
5877 CHLEBEK PAUL	5212.67		3024.09	6180.52	2056.24	3132.15	3104.99	27.16		2083.40	
6160 CIRON FRANCK	393.20		2389.01	2334.78	447.43	2457.38	2458.44	-1.06		446.37	
6120 CIVFRANCE	368.44		2252.77	2621.21	0.00	2318.47	2318.94	-0.47			0.47
2170 CLOUD ALAIN	264.45		1603.39	1867.84	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	
6336 COMMUNE BOURG ST MAURICE	0.00		0.00	0.00	0.00	1516.24	1502.86	13.38		13.38	
3110 COQUELET THIERRY	300.42		1555.62	1856.04	0.00	1610.39	1595.61	14.78		14.78	
6099 COSTERG ODILE	324.12		1669.43	1948.45	45.10	1675.26	1663.80	11.46		56.56	
6257 COURANT IRWIN et JENNIFER	315.04		1970.37	2285.41	0.00	2030.82	2026.90	3.92		3.92	
5887 COUTURIER JEAN CLAUDE	428.12		2514.55	2942.67	0.00	2633.73	2626.90	6.83		6.83	
5883 CRAWFORD BLACK	883.35		1704.88	2037.63	550.60	1758.07	1756.49	1.58		552.18	
6146 CROUCH CHIMSAWAT DUANGPETH	298.01		1888.12	2186.13	0.00	1968.36	1939.72	28.64		28.64	
6064 CROWE PAUL	743.75		1291.72	2035.47	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	
6034 CROWLEY PETER	1809.17		1485.79	476.91	2818.05	1509.31	1493.91	15.40		2833.45	
6129 DA SILVA EMILIA	810.18		1454.53	1740.22	524.49	1504.11	1492.96	11.15		535.64	
2121 DAVID	741.72		1447.38	2189.10	0.00	1492.46	1488.53	3.93		3.93	
6177 DAVOUST XAVIER	1416.77		1502.07	2779.35	139.49	1548.24	1546.67	1.57		141.06	
1560 DE HARO JEAN PAUL	2713.73		3249.62	5355.85	607.50	3434.67	3386.85	47.82		653.32	
6296 DEFRENNE ALAIN	412.50		2135.75	2974.95	-426.70	2202.81	2198.37	4.44		30.42	422.26
6030 DELACHERIE HENRI	238.11		1549.89	1788.00	0.00	1799.28	1768.86	30.42		37.77	
4170 DELCROIX CHANTAL	432.76		2213.59	2646.35	0.00	2355.19	2317.42	37.77		37.77	
3390 DEMORTIER CHRISTOPHE	540.52		2840.01	3380.53	0.00	3001.13	2944.86	56.27		56.27	
5996 DENY ETIENNE	365.24		1857.93	2595.69	-372.52	1913.17	1912.58	0.59		371.93	
0070 DESTREZ DANIEL	707.50		1765.50	2473.00	0.00	1813.12	1811.81	1.31		1.31	
5830 DEVEAUX ARIANA	217.65		1422.04	1639.69	0.00	1466.26	1462.36	3.90		3.90	
4020 DEVICHI ET PUSSEUX	230.99		1497.90	2031.45	-302.56	1549.55	1540.45	9.10		293.46	
6143 DI CARA JONATHAN	1618.83		1859.42	3129.92	348.33	1919.42	1910.56	8.86		69.39	
6269 DI PASQUALE CHARLY	338.42		3015.86	3466.23	-111.95	2228.81	2186.25	42.56		149.46	
6118 DIAFERIA BENJAMIN	481.96		1475.48	2128.93	-171.49	1538.11	1516.08	22.03		19.76	
6228 DIAWARA OU COROLLER CHECK ITDJANE OU MIEL	1213.36		2342.18	3555.54	0.00	2438.25	2418.49	19.76		0.74	
6088 DOBROWOLSKI MONIQUE	376.65		2341.55	2718.20	0.00	2363.95	2364.69	-0.74		294.68	
6086 DOCHERTY PAUL	242.86		1580.05	2144.18	-321.27	1651.25	1624.66	26.59		400.36	
6314 DOLM	347.50		2136.68	2083.77	400.41	2199.64	2199.69	-0.05		0.66	
6094 DOMINGUES GONCALVES GILBERTO	0.00	664.32	808.75	808.75	0.00	1994.97	1994.31	0.66		0.00	
6138 DOUBLETT ANDREW	244.92		664.32	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		0.00	
6241 DUARTE NATHALIE	305.62		1596.67	1841.59	0.00	1659.57	1637.77	21.80		21.80	
			1931.20	2627.74	-390.92	2013.08	1983.90	29.18		361.74	

CIS Immobilier

BP 50
7304 BOURG SAINT MAURICE CEDEX
Tel: 04.79.07.89.50 Fax: 04.79.07.13.22
SITE LES GLIERES : www.lesglieres.fr

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON-RESM.
7300 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 5 -
10:23:40
spe

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B+C	E	F	G = E-F	H = D+G	
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver	
	Débit	Crédit	Appels et divers dépenses	Règlements et divers reçues	Solde en fin d'exercice	Charges régularisées	Appels de la période	Solde de régularisation	Débit	Crédit
6290 DUCHEMIN / MARTIN LOUISE / PIERRE-MARIE	1020.50		2197.06	3172.46	45.10	2275.90	2243.13	32.77	77.87	
6074 DUCOS JEAN JACQUES	378.15		2426.44	2804.59	0.00	2498.91	2468.12	30.79	30.79	
6234 DULIN DENIS	236.77		1544.54	1781.31	0.00	1613.97	1587.54	26.43	26.43	
5998 DUPRESSOR JEAN PIERRE	224.13		447.69	671.82	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6247 DURAND ET DESLANDES SEBASTIEN ET LRA	714.71		1599.28	2208.99	45.10	1541.45	1537.27	4.18	49.28	
6220 DURAND GUILLAUME	224.83		1514.89	1739.72	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6265 DURAND JEAN-PIERRE	223.52		1456.28	1679.80	0.00	1676.65	1668.45	8.20	8.20	
5919 DURET JEAN CLAUDE	1463.98		2457.75	3921.73	0.00	2572.91	2563.31	9.60	9.60	
6200 DUTAUT MARC	1277.89		1786.83	1731.98	334.76	1847.92	1831.66	16.26	351.02	
6145 DUTOUR OU VOLAY MAXIME OU ALINE	270.23		2154.94	3432.83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5916 DUVAL JACQUES OU JEANNINE	366.44		1452.32	1722.55	0.00	1502.14	1490.95	11.19	11.19	
5838 DUVIVIER NADINE	0.00		2286.98	2653.42	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6022 EASTHAM PETER	211.30		0.00	0.00	0.00	2392.11	2353.34	38.77	38.77	
6187 EIDE OLE	1032.98		1411.25	1622.55	0.00	1450.26	1447.11	3.15	3.15	
5903 EMPEREUR OLIVIER	219.06		1990.29	3023.27	0.00	2050.26	2049.70	0.56	0.56	
6193 EMPEREUR LAURA CHEZ JESSICA EMPEREUR	292.44		1454.19	1673.25	0.00	1507.85	1492.45	15.40	15.40	
6209 EXCOFFIER VOILLEQUIN LAURENCE	58.28		509.12	801.56	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5957 FAIVRE CLAUDE	259.34		212.49	280.77	0.00	297.34	281.46	15.88	15.88	
6081 FAIVRE MAXIME	36.62		1646.09	1905.43	0.00	1696.35	1695.05	1.30	1.30	
5834 FARINATI JEAN PIERRE	232.06		132.95	169.57	0.00	182.80	175.27	7.53	7.53	
6168 FAUCHER VINCENT	225.69		1503.60	1735.66	0.00	1555.32	1546.29	9.03	9.03	
6105 FAULKNER ANDREW	731.24		1507.86	1757.44	-23.89	1555.83	1551.55	4.28	9.03	19.61
6077 FAURE ANTHONY	729.53		1192.66	4105.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6111 FAURE ANTHONY	0.00		1442.88	2174.12	0.00	1490.61	1479.07	11.54	11.54	
6301 FAUVET MARTINE	3976.06		1420.10	2149.63	0.00	1468.46	1457.40	11.06	11.06	
6221 FAVRE FABRICE	784.70		1936.52	1936.52	0.00	2012.42	1985.33	27.09	27.09	
6235 FAVRE GNAHORE GOGO VIRGINIE	284.49		2950.75	4672.28	2254.53	3050.74	3030.29	20.45	2274.98	
6190 FAVRET MARIANNICK	22.91		1507.12	2291.82	0.00	1559.71	1545.32	14.39	14.39	
6244 FERRARI AMANDINE	214.87		1798.42	2082.91	0.00	1859.30	1849.46	9.84	9.84	
6156 FEVRIER FRANCOISE	727.29		1462.59	1485.50	0.00	1514.78	1501.42	13.36	13.36	
5893 FILSER CLAUDINE	1004.38		1443.77	1658.64	0.00	1491.52	1479.89	11.63	11.63	
6274 FINUCANE MARK	742.54		3305.01	4032.30	0.00	3503.91	3424.82	79.09	79.09	
6162 FISCHER KATIE	305.47		1585.22	2589.60	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5379 FORLINI SERGE	171.55		1467.70	1935.14	275.10	1518.59	1504.60	13.99	289.09	
6281 FORLINI ALEXANDRE	791.22		1620.61	1926.08	0.00	1716.11	1706.95	9.16	9.16	
6204 FORSTER STEPHEN			1914.34	2085.89	0.00	1987.30	1971.37	15.93	15.93	
2370 FRAIKIN FRANCE MR PAVAN Gillies			1540.97	2332.19	0.00	1590.43	1583.99	4.44	4.44	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F	H = D+G	
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver	
	Débit	Crédit	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recouvrés	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Solde de répartition	Débit	Crédit
6272 FRANCOIS STEPHANE	1083.34	1257.49	1257.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
6282 GALLIOT ALEXIS	266.02		2035.69	2737.10	381.93	2171.10	2130.73	40.37	422.30	
2340 GALLOIS LILIANE		31.62	1696.08	1962.10	0.00	1749.30	1745.13	4.17	4.17	
0050 GAUTIER			88.74	57.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
2051 GAVET JACKIE	229.27		1489.17	1718.44	0.00	1536.23	1532.05	4.18	4.18	
6251 GEMDI 246	583.91		3687.20	4271.11	0.00	3811.36	3794.81	16.55	16.55	
4321 GERALT CHRISTIAN	303.40		1920.54	2223.94	0.00	2006.62	1973.07	33.55	33.55	
6231 GHERA ARNAUD	1479.61		4427.41	5907.02	0.00	4655.34	4575.69	79.65	79.65	
0020 GIBOIRE LAVAIRE JACQUELINE	730.13		1408.92	2139.05	0.00	1448.92	1446.44	2.48	2.48	
6191 GOFFARD FRANCOISE	751.63		1462.96	2314.59	0.00	1513.31	1504.43	8.88	8.88	
6192 GOMEZ PHILIPPE	242.06		1507.86	1749.92	0.00	1555.83	1551.55	4.28	4.28	
6222 GOODCHILD ET BLANCO	1215.99		1468.30	2206.71	477.58	1500.92	1492.40	8.52	486.10	
5973 GOTHA IMMOBILIER	234.00		1746.61	1740.61	240.00	1559.29	1544.81	14.48	254.48	
6207 GOUSSARD ALEXANDRE	230.02		1505.65	1735.67	0.00	1572.87	1547.17	25.70	25.70	0.24
6237 GRAND RAPHAEL	612.02		3804.04	4416.06	0.00	3912.84	3913.08	-0.24		
5914 GRASSET CATHERINE	186.20	27.68	1551.97	1738.17	0.00	1696.80	1675.36	21.44	21.44	
6036 GUERDER ANNICK	231.30		132.95	100.72	4.55	182.80	175.27	7.53	12.08	
5852 GUBRIN ALAIN	765.13		1509.88	1741.18	0.00	1574.18	1551.70	22.48	22.48	
6289 GULLON AMELIE	175.21		1656.20	2746.35	-325.02	1707.85	1696.07	11.78		
5956 HANOT DOMINIQUE		56.75	1839.25	2014.46	0.00	1893.65	1893.13	0.52	0.52	
6181 HARDY JOHN			1580.88	1524.13	0.00	1639.97	1621.65	18.32	18.32	
6061 HARLEY DAVID	241.69	1026.08	1545.94	1497.36	290.27	1592.13	1590.96	1.17	291.44	
6242 HASSAN ET PROTOY ERIC ET LAETITIA			1026.08	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6021 HAWTHORNE PETER	2292.90		1901.60	3843.51	350.99	1927.52	1926.83	0.69	351.68	
6277 HAYES GUY	239.85		2524.54	2764.39	0.00	2614.18	2581.34	32.84	32.84	
0110 HENRY FRANCOIS	166.35		1551.43	1717.78	0.00	1641.68	1631.66	10.02	10.02	
5970 HENSON KATHARINA	182.72		1909.63	2092.35	0.00	1966.28	1965.82	0.46	0.46	
1240 HERICHER FRANCIS	214.86		1986.54	2201.40	0.00	2091.39	2083.33	8.06	8.06	
6333 HERITIER MARIE	0.00		0.00	0.00	0.00	1959.75	1931.70	28.05	28.05	
6292 HIGGINS JOHN	289.23		1613.71	1902.94	0.00	1538.47	1536.92	1.55	1.55	
6107 HORTON JOHN	180.85		1625.72	1806.57	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
0220 HUMBERT ROGER	235.46		2221.37	2456.83	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6238 HUSTON MARSHALL CATRIONA	226.48		1984.32	2210.20	0.60	2057.00	2032.12	24.88	24.88	
6205 JACOPIN GERARD	202.44		2246.06	2448.50	0.00	2228.81	2186.25	42.56	42.56	
1430 JACQUEMIN JEAN ET FLORENCE	185.91		1765.22	1951.13	0.00	1818.27	1809.72	8.55	8.55	
6198 JAFFRE HENRI	189.77		997.12	1186.89	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6090 JALLIER CHRISTOPHE	181.44		1925.17	2106.61	0.00	2016.23	1978.47	37.76	37.76	
4491 JANKOVIC ANNIE	333.55		2101.00	2434.55	0.00	2200.90	2159.11	41.79	41.79	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F	H = D+G	
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver	
	Débit	Créditeur	Appels et divers décaissements	Règlements et divers recules	Solde en fin d'exercice	Charges régularisées	Appels de la période	Solde de régularisation	Débit	Créditeur
5971 JAVELLE DOMINIQUE	142.80		1596.67	1739.47	0.00	1659.57	1637.77	21.80	21.80	
6280 JEACOMINE MARC	1415.14		1517.22	2444.77	487.59	1565.63	1561.28	4.35	491.94	
6050 JEANCO	140.19		1544.54	1684.73	-0.10	1613.97	1587.54	26.43	26.43	
5894 JEANCOLAS PASCAL	129.64		1436.44	1566.18	0.00	1481.28	1477.35	3.93	3.93	
6262 JEANCOLAS PASCAL	126.86		1463.39	1590.25	0.00	1514.00	1500.09	13.91	13.91	
6180 JENNINGS ANDREW	1756.42		1569.58	3029.36	296.64	1615.94	1614.95	0.99	297.63	
6318 JM3C	0.00		777.59	777.59	0.00	2115.21	2107.35	7.86	7.86	
1070 JOLY ROGER CLAUDE	301.21		1877.25	2178.46	0.00	1932.41	1932.08	0.33	0.33	
6323 JONQUET MICHEL	0.00		61.60	0.00	61.60	1591.63	1573.71	17.92	79.52	
6315 JOUET ALEXANDRA	0.00		566.89	566.89	0.00	1511.28	1502.69	8.59	8.59	
6165 KEMPTON PETER	1888.63		2254.04	4142.67	0.00	2352.44	2319.43	33.01	33.01	
6223 KENDRICK ANTHONY	194.52		2012.06	1829.42	377.16	2070.89	2070.80	0.09	377.25	
6201 KIRALY STEPHEN	132.02		1455.11	1587.13	0.00	1492.91	1492.14	0.77	0.77	
4140 KULHANEK MARIE HELENE	214.76		2012.45	2334.42	-107.21	0.00	0.00	0.00	0.00	107.21
6264 KUSCHNICK PHILIPPE	231.83		1832.35	2064.18	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6259 LACROIX PERRINE	333.39		2346.89	2440.28	240.00	0.00	0.00	0.00	240.00	
6306 LACROIX STEPHANIE	0.00		1534.94	1848.65	-313.71	1591.63	1573.71	17.92	17.92	
6007 LAFAYRE GEORGES	1415.67		2674.70	4090.37	0.00	2800.82	2744.00	56.82	56.82	
4300 LAGAYE GEORGES	144.52		1590.35	1436.14	298.73	1662.09	1635.26	26.83	325.56	
0540 LALOYAUX JEAN	919.37		0.00	919.79	-0.42	0.00	0.00	0.00	0.42	
6252 LAMBERT THELLET	1170.24		2252.77	3423.01	0.00	2318.47	2318.94	-0.47	24.98	
6226 LAPAQUELLERIE FRANCK ET NICOLE	182.24		2068.52	2250.76	0.00	2064.17	2039.19	24.98	13.91	
0691 LARICHE	126.86		1463.39	1590.25	0.00	1514.00	1500.09	13.91	13.91	
5381 LASSON PHILIPPE	124.26		1431.20	1555.46	0.00	1470.93	1467.73	3.20	1287.42	
6311 LAURENT GILLES	0.00		1402.75	119.32	1283.43	2051.10	2047.11	3.99	4.18	
2301 LE GONIDEC MONIQUE	135.35		1494.18	1629.33	0.00	1541.45	1537.27	4.18	4.18	
6295 LE GUYADER FANNY	296.08		1534.94	1831.02	0.00	1591.63	1573.71	17.92	17.92	
5868 LE NAOUR MICHEL	244.75		2280.67	2525.42	0.00	2419.49	2375.97	43.52	43.52	
6332 LECRIVAIN NICOLAS	0.00		0.00	0.00	0.00	1536.23	1532.05	4.18	4.18	
5974 LEDUC NADINE	500.79		1494.18	1994.97	0.00	1541.45	1537.27	4.18	4.18	
6271 LEFEBVRE / FRADET VINCIANE / CELINE	550.25		3080.73	4257.42	-626.44	3188.98	3159.96	29.02	597.42	
5875 LEFEBVRE RENE	124.52		1438.65	1563.17	0.00	1486.24	1474.59	11.65	11.65	
6124 LEFORT FABRICE	260.45		132.95	327.79	65.61	182.80	175.27	7.53	73.14	
6148 LEHIRET THIERRY	176.19		1656.32	2168.06	-335.55	1771.29	1741.06	30.23	10.58	
5995 LEMAIRE CHRISTIAN	160.59		1545.33	1705.92	0.00	1633.96	1623.38	10.58	0.00	
3410 LES GENTIANES	206.44		2767.23	2973.67	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
5979 LES TREMBLES	134.72		1483.60	1340.06	278.26	1535.11	1520.83	14.28	292.54	
6150 LESTAGE MICHEL	180.12		1909.21	2089.33	0.00	1979.77	1957.29	22.48	22.48	

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F		H = D+G	
	Solde en débit d'exercice							Solde à approuver			
	Débit	Crédit	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recules	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Solde de répartition	Débit	Crédit	
6255 LEYDET CHRISTOPHE	180.41		1905.28	2085.69	0.00	1968.85	1959.00	9.85	9.85		
6215 LIMBARINU DYLAN	545.17		1857.47	2866.67	-464.03	1915.33	1911.06	4.27	4.27	459.76	
6285 LINCK DELPHINE	1030.50		2000.44	3030.94	0.00	2061.06	2057.45	3.61	3.61		
5815 LINE MICHEL	62.62		1856.38	1919.00	0.00	1959.39	1950.55	8.84	8.84		
6227 LUCAS JEAN ET FRANCOISE	414.56		2291.31	2705.87	0.00	2396.70	2357.86	38.84	38.84		
6112 MAC DONALD JOANNA	1165.96		1404.51	2120.86	449.61	1445.38	1442.50	2.88	452.49		
6248 MAILLARD JEAN ET DENISE	174.22		1849.92	2024.14	0.00	1914.90	1898.16	16.74	16.74		
5865 MALATRAY DIDIER	743.39		1502.29	830.38	1415.30	1525.33	1509.26	16.07	1431.37		
3300 MANK STANISLAS	262.72		1863.07	2125.79	0.00	1980.67	1949.32	31.35	31.35		
6091 MARASCO LOUIS	1308.32		3973.31	5281.63	0.00	1516.75	1503.41	13.34	13.34		
5898 MARIS PHILIPPE	747.85		1454.53	2202.38	0.00	1504.11	1492.96	11.15	11.15		
5849 MARTIN RENE	165.76		1606.13	1771.89	0.00	1709.04	1685.35	23.69	23.69		
6123 MARTIN GERARD	270.70		2988.36	2732.66	526.40	3082.90	3074.54	8.36	534.76		
1330 MARTIN RAOUL	137.27		2152.07	2289.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
0900 MARTINO		30.22	132.95	81.49	21.24	182.80	175.27	7.53	28.77		
6268 MARYTE GILLES ET ISABELLE	1030.50		2000.44	3030.94	0.00	2061.06	2057.45	3.61	3.61		
6126 MAUTHY PIERRE	259.53		2188.02	2884.58	-437.03	2301.41	2289.71	11.70	425.33		
6300 MAUDUIT MICHEL	289.39		1493.43	1782.82	0.00	1539.06	1537.64	1.42	1.42		
6309 MCBURNIE /GRAYSON MARK ET LISA	0.00		1025.19	1025.19	0.00	1535.11	1520.83	14.28	14.28		
6328 MEJAT PHILIPPE	362.81		2221.41	2584.22	0.00	2286.32	2286.69	-0.37	0.37		
2630 MERCIER JOEL	0.00		0.00	0.00	0.00	1663.82	1663.65	0.17	0.17		
6037 MERUCCI DRAY MAGALI	353.90		2133.39	2487.29	0.00	2243.86	2232.72	11.14	11.14		
5897 METCALF EILBEN	266.26		1946.89	2213.15	0.00	2060.80	2037.00	23.80	23.80		
6067 MERUCCI DRAY MAGALI	755.45		1735.57	2795.64	-304.62	0.00	0.00	0.00	304.62		
6299 MEULENET /MERLEN SOPHIE /BERTRAND	352.16		2675.49	3027.65	0.00	2823.19	2789.02	34.17	34.17		
6273 MICHEL Alain	281.53		1457.03	1738.56	0.00	1505.44	1493.80	11.64	11.64		
6246 MOLLET ROMAIN	694.08		2254.92	2949.00	0.00	2381.69	2351.42	30.27	30.27		
5377 MILLINS CHRISTOPHER	982.00		1944.87	2332.38	594.49	2044.61	2035.43	9.18	603.67		
6258 MONCHARMONT HERVE	2547.88		3098.42	5646.30	0.00	3213.93	3191.01	22.92	22.92		
6310 MONTEIRO FERRAZ RUI-MIGUEL	132.63		1471.51	1604.14	0.00	1518.47	1514.10	4.37	4.37		
6330 MOREAU ANNE-LAURE	0.00		1006.38	1006.38	0.00	1511.28	1502.69	8.59	8.59		
5876 MORGANTI GIRCOURT CLAUUDINE	0.00		0.00	0.00	0.00	2085.83	2085.78	0.05	0.05		
6224 MOUGEL ALEXIA	244.92		1596.67	1841.59	0.00	1639.57	1637.77	21.80	21.80		
2101 MOULENE JEAN LUC	136.61		1507.86	1644.47	0.00	1535.83	1551.55	4.28	4.28		
5837 MOULINET LOURY SYLVAIN	220.52		1447.38	1667.90	0.00	1492.46	1488.53	3.93	3.93		
6219 MOUSSELLARD PATRICE	514.70		2118.25	2632.95	0.00	2240.23	2211.60	28.63	28.63		
0410 NARBOT YVON	145.40		1463.88	1609.28	0.00	1492.46	1488.53	3.93	3.93		
	398.38		2057.47	2455.85	0.00	2176.57	2148.33	28.24	28.24		

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B-C	E	F	G = E-F	H = D+G		R = D+G
	Solde en début d'exercice								Solde à approuver		
	Débit	Crédit	Appels et divers dépenses	Règlements et divers reçues	Solde en fin d'exercice	Charges réparties	Appels de la période	Solde de répartition	Débit	Crédit	
6196 ROBBE EDGAR	886.47		1705.41	2044.48	547.40	1748.92	1748.50	0.42	547.82		
0650 ROCCA JEANNINE	126.85		1457.92	1584.77	0.00	1506.35	1494.62	11.73	11.73		
6167 ROGERS HOWARD	414.25		2532.50	2966.75	0.00	2642.26	2614.57	27.69	27.69		
6245 ROSE BOYLE CLAIRE	321.67		1963.92	2683.63	-398.04	2051.89	2017.52	34.37		363.67	
5819 ROUSSEL BAUDOIN	218.42		1467.70	1686.12	0.00	1518.59	1504.60	13.99	13.99		
6153 RUBI SIMON		184.66	0.00	0.00	-184.66	0.00	0.00	0.00	0.00		184.66
6051 RUBINSTEIN KYRA		64.34	64.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6320 RUFFIER DES AIMES PAULINE	0.00		282.71	0.00	282.71	1551.07	1548.65	2.42	285.13		
6250 SACHS LEO	296.84		1605.78	1902.62	0.00	1669.16	1647.26	21.90	21.90		
6307 SAINON DAVID	0.00		1544.04	1544.04	0.00	1601.21	1583.20	18.01	18.01		
4451 SAUER JOSLANE	591.26		2118.57	2709.83	0.00	2219.09	2176.60	42.49	42.49		
2640 SAVIO FRANCOISE	492.43		0.00	0.00	492.43	0.00	0.00	0.00	492.43		
6202 SCARPE TARA	222.91		1571.27	1685.50	108.68	1514.78	1501.42	13.36	122.04		
6045 SCHOFIELD IAN	233.50		1502.07	1735.57	0.00	1548.24	1546.67	1.57	1.57		
6211 SEON OU NGUYEN	54.70		0.00	54.70	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
0520 SEROT MIRELLE	807.34		1545.33	2063.33	289.34	1633.96	1623.38	10.58	299.92		
6298 SETARO NORMA	287.74		1489.17	1297.60	479.31	1536.23	1532.05	4.18	483.49		
6084 SMITH-MUNRO ASHLEY ET MELISSA		96.93	96.93	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
6275 SOCHA DAPHNE	231.83		1492.71	1724.54	0.00	1538.47	1536.92	1.55	1.55		
0101 SOLIGNAC CLAUDINE	270.77		1715.07	1985.84	0.00	1763.39	1761.23	2.16	2.16		
6334 SORIANO MARTINE	0.00		0.00	0.00	0.00	2162.53	2146.95	15.58	15.58		
6154 SOUBEYRE JEAN PAUL	218.86		1500.76	1732.35	-12.73	1490.23	1477.03	13.20	0.47		
6249 SPERRIN TREEVE	1251.31		1517.22	2483.59	284.94	1563.63	1561.28	4.35	289.29		
5880 SPIRE GERARD	306.62		1991.52	2702.09	-403.95	2064.17	2039.19	24.98		378.97	
6229 STANBRIDGE SARAH	213.89		1426.70	1640.59	0.00	1467.35	1463.76	3.59	3.59		
6214 STEMPFLER JEROME	432.12		2838.84	3270.96	0.00	2918.84	2913.03	5.81	5.81		
6239 SUTRA MARC	134.83		1489.17	1624.00	0.00	1536.23	1532.05	4.18	4.18		
6194 SUTRA SOPHIE	128.19		1418.48	1546.67	0.00	1458.88	1456.39	2.49	2.49		
5359 THOMAS DOMINIQUE	240.99		1568.65	1402.93	0.00	1619.94	1607.45	12.49	12.49		
4441 THOMAS PATRICIA	177.59		2251.52	2492.51	0.00	2401.89	2351.87	50.02	50.02		
6267 TIRAN PHILIPPE	177.59		1860.40	2037.99	0.00	1915.32	1914.85	0.47	0.47		
6057 TIVOLLIER MAX	160.42		1545.33	1705.75	0.00	1633.96	1623.38	10.58	10.58		
6128 TO RIFFIER DELPHINE	129.40		1427.32	654.97	901.75	1463.71	1463.18	0.53	902.28		
0030 TOP- LOUCHART JEAN MARIE	197.32		1551.43	1748.75	0.00	1641.68	1631.66	10.02	10.02		
0210 TOTAL RAFFINAGE FRANCE	166.81		1764.76	1931.57	0.00	1822.15	1808.99	13.16	13.16		
6141 TOUSSAINT ERIC		523.49	523.49	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00		
0310 TREGUIER CHRISTIANE	127.69		1418.36	1546.05	0.00	1468.06	1455.07	12.99	12.99		
6335 TRELLU FREDERIC	0.00		0.00	0.00	0.00	2419.49	2375.97	43.52	43.52		

SITUATION DES COPROPRIETAIRES AU 31/12/2022

Nom du copropriétaire	A		B	C	D = A+B+C	E	F	G = E-F		H = D+G	
	Solde en débit d'exercice							Solde de régularisation		Solde à approuver	
	Débit	Créditeur	Appels et divers dépenses	Règlements et divers recettes	Solde en fin d'exercice	Charges régularisées	Appels de la période	Débit	Créditeur	Débit	Créditeur
5910 TRELLU JEAN CLAUDE	423.09		2280.67	2703.76	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6136 TRISTANT GERARD	133.91		1482.48	1616.39	0.00	1529.64	1525.32	4.32	4.32	4.32	
6294 UGHETTO SYSSAU JULIETTE ET ANGELE	279.51		1447.38	1726.89	0.00	1492.46	1488.53	3.93	3.93	3.93	
6270 UGHETTO SYSSAU VALENTIN	144.80		1564.64	1709.44	0.00	1611.64	1610.41	1.23	1.23	1.23	
6070 VALIN JACKY	85.84		178.05	218.79	45.10	182.80	175.27	7.53	7.53	52.63	
6243 VALLET FLORIANE	134.72		838.41	973.13	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6337 VANDERMARLIERE ALLISON	0.00		0.00	0.00	0.00	2194.39	2159.11	35.28	35.28	35.28	
6179 VASILIEV ALEXANDER	1243.47		1902.16	3145.63	0.00	1972.36	1956.41	15.95	15.95	15.95	
6006 VERDIER BONNET FREDERIC	1160.81		2232.03	3392.84	0.00	2359.20	2333.79	25.41	25.41	25.41	
5813 VIARD GAUDIN ELIETTE	182.24		1991.52	2173.76	0.00	2064.17	2039.19	24.98	24.98	24.98	
6230 VILLEN EL WORTHY DAWN MARY	737.51		1538.59	2276.10	0.00	1607.71	1581.46	26.25	26.25	26.25	
6256 VINCE JOANNA	171.73		2404.61	2576.34	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6113 VIVENOT PIERRE	835.83		2002.32	2838.15	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
6276 VIVIEN - PASQUET	136.61		1507.86	1644.47	0.00	1555.83	1551.55	4.28	4.28	4.28	
6042 WATKINS VICTOR GARETH	229.74		1464.17	1693.91	0.00	1516.24	1502.86	13.38	13.38	13.38	
6173 WATKINSON DAVID	1012.84		1980.26	3177.05	-233.95	2040.92	2019.98	20.94	20.94	20.94	
1200 WAVRANT MARC	234.74		2422.76	2657.50	0.00	2301.41	2289.71	11.70	11.70	11.70	213.01
0890 WEBER GILBERT	446.87		2579.54	3026.41	0.00	2716.32	2677.08	39.24	39.24	39.24	
6166 WESTON ANDREW OU JEANNETTE	96.12		1456.28	1552.40	0.00	1493.85	1493.18	0.67	0.67	0.67	
6055 WILSON OU MURRAY KEIRAN	961.96		1875.75	2837.71	0.00	1942.04	1929.23	12.81	12.81	12.81	
6174 ZANCHI JEROME	87.71		1372.66	1460.37	0.00	1410.70	1408.57	2.13	2.13	2.13	
6152 ZANETTI SANZOZ JULIE		49.63	0.00	0.00	-49.63	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	49.63
6183 ZAVEC MORGANE	215.40		2354.91	2570.31	0.00	2357.03	2323.93	33.10	33.10	33.10	
	176761.95	5264.97	583098.93	718027.54	36568.37	583575.22	578856.00	4719.22	4719.22	51987.39	10659.80

ANNEXE 3
Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N		N + 1		N + 2	
	Bc. Préalable Approuvé	Bc. Cte Budget voté	Bc. Cte Budget voté	Bc. Cte Modifié & approuvé	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter				
01 CHARGES GENERALES	12756.59	14000.00	14090.99	14000.00	14000.00	15000.00				
0101 Assurances										
61600400 Assurance multirisques										
0103 Honoraires syndic & divers	44951.07	43330.00	43329.96	43330.00	43330.00	43330.00				
62110100 Honoraires syndic TTC	0.00	300.00	384.00	300.00	300.00	300.00				
62220100 Hono. prestations particulières	431.24	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
62230500 Honoraires divers	610.16	6000.00	14218.78	6000.00	6000.00	6000.00				
62300700 Honoraires avocats	917.46	1000.00	4800.00	1000.00	1000.00	1000.00				
62300800 Honoraires Huissiers/Avocats	-1150.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
71410000 Produits / Jugement tribunal										
0104 Frais de gestion & déplacement	0.00	220.00	263.00	220.00	220.00	300.00				
61200700 Location salle	285.12	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
62120100 Frais déplacement syndic	12607.20	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
62120400 Phonocopies	14651.32	6200.00	7067.18	6200.00	6200.00	8000.00				
62130000 Affranchissements	34.80	500.00	70.17	500.00	500.00	500.00				
62400000 Frais mission/Conseil Syndical	34.60	0.00	8.50	0.00	0.00	60.00				
66200100 Frais de banque										
0105 Charges loge	1484.01	1500.00	1455.75	1500.00	1500.00	1500.00				
61200400 Charges loge	465.54	600.00	487.74	600.00	600.00	600.00				
61300900 Téléphone loge	0.00	500.00	1543.82	500.00	500.00	500.00				
61502800 Travaux loge										
0106 Charges personnel	255.76	250.00	161.76	250.00	250.00	250.00				
64100700 Téléphone portable	30728.84	31000.00	33917.08	31000.00	31000.00	31000.00				
64100600 Salaire gardien	16299.80	17000.00	17132.60	17000.00	17000.00	17000.00				
64200400 Charges sociales gardien	625.69	300.00	1415.50	300.00	300.00	500.00				
64400100 Autres charges de personnel										
0107 Maintenance communale	1174.52	2000.00	570.43	2000.00	2000.00	2000.00				
60500200 Petit matériel maintenance	132.20	150.00	308.41	150.00	150.00	200.00				
60600100 Carburant	3009.60	3100.00	3063.60	3100.00	3100.00	3100.00				
61302300 Abonnement Portail entrée	360.00	1200.00	1200.00	1200.00	1200.00	1200.00				
61303900 Location garage QUAD	1051.75	1100.00	1061.03	1100.00	1100.00	1100.00				
61401100 Contrat maintenance VMC/ELECT	690.86	800.00	786.88	800.00	800.00	800.00				
61401700 Désherbation/désinsectation	1302.13	1300.00	1580.61	1300.00	1300.00	1500.00				
61402700 Sécurité Incendie	357.04	400.00	367.74	400.00	400.00	400.00				
61407100 Contrat entretien portail	223.52	0.00	733.48	0.00	0.00	0.00				
61501200 Réparation sur sinistre	3964.14	4000.00	5606.71	4000.00	4000.00	5000.00				
61501600 Maintenance communs/entreprise	381.43	0.00	600.41	0.00	0.00	1000.00				
61501700 Maintenance communs NR										

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE 3

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N		N + 1		N + 2	
	En Prévisionnel approuvé	En Cas Budget voté	En Cas Budget voté	En Cas Révisés à approuver	Budget Prévisionnel en cours de vote	Budget Prévisionnel 1 ^{er} year				
01 CHARGES GENERALES										
0107 Maintenance communs	0.00	1500.00	1500.00	1798.78	1500.00	2000.00				
61509600 Depenses/Travaux exceptionnels	-403.52	0.00	0.00	-928.51	0.00	0.00				
71301400 Remboursement assurances										
0108 Nettoyage des communs	269.22	400.00	400.00	637.07	400.00	600.00				
60400200 Produits divers nettoyage	28157.65	29300.00	29300.00	29893.56	29300.00	29300.00				
61100000 Contrat nettoyage des communs										
0109 Déneigement	50.71	400.00	400.00	373.02	400.00	400.00				
60601100 Fournitures déneigement	3974.40	4000.00	4000.00	7032.60	4000.00	6000.00				
61401600 Déneigement contrat/prestation	0.00	250.00	250.00	0.00	250.00	250.00				
61500500 Entretien fraise à neige										
0110 Espaces verts	0.00	1000.00	1000.00	504.18	1000.00	1000.00				
60601300 Fournitures espaces verts	400.00	800.00	800.00	1590.10	800.00	1500.00				
61400200 Entretien/Élagage espaces vert										
0112 Divers - Imprévus	0.00	500.00	500.00	1009.80	500.00	500.00				
60600700 Fournitures budgets/télécommu.	3209.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00				
61511700 Délégation Conseil Syndical	-186.20	0.00	0.00	-1178.60	0.00	0.00				
71601300 Produits divers										
0113 Piscine										
60103300 Eau Piscine	1940.75	2500.00	2500.00	3708.52	2500.00	4000.00				
60203000 Electricité Chauffage Piscine	6149.83	8300.00	8300.00	5674.28	8300.00	8300.00				
60902800 Matériel+Produits/Piscine	3692.64	4000.00	4000.00	4944.99	4000.00	5000.00				
60606600 Divers - Imprévus/Piscine	0.00	2000.00	2000.00	0.00	2000.00	2000.00				
61402000 Entretien Chauffage Piscine	426.38	450.00	450.00	430.14	450.00	450.00				
61403800 Contrat de Gardiennage Piscine	13712.60	17550.00	17550.00	10086.00	17550.00	17550.00				
61410800 Contrat entretien Piscine	22791.77	23500.00	23500.00	23027.85	23500.00	24000.00				
61504900 Entretien divers Piscine	1641.01	1000.00	1000.00	1345.54	1000.00	1500.00				
10 CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F	234462.63	234206.00	234206.00	246175.45	234206.00	246696.00				
61504500 Entretien et réparations	2103.92	3000.00	3000.00	980.40	3000.00	3000.00				
20 ASCENSEURS A/B/C	2103.92	3000.00	3000.00	980.40	3000.00	3000.00				
01 CHARGES GENERALES Net										
10 CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F Net										
20 ASCENSEURS A/B/C										

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE 3

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Ex-Précédent Reporté	Ex-Clos Budget réel	Ex-Clos Budget réel	Ex-Clos Moins à approuver	Budget Prévisionnel en cours vote	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter
2001 Ascenseur								
60202700 Electricité ascenseur	388.38	570.00	570.00	438.84	570.00	700.00	700.00	
61409500 Contrat maintenance ascenseur	1924.31	2100.00	2100.00	1976.84	2100.00	2100.00	2100.00	
61506500 Entretien hors contrat	0.00	300.00	300.00	1831.50	300.00	1500.00	1500.00	
2002 Télésurveillance								
61302000 Téléphone télésurveillance	235.77	250.00	250.00	251.74	250.00	250.00	250.00	
	2548.46	3220.00	3220.00	4498.92	3220.00	4550.00	4550.00	
21 ASCENSEURS E/F								
2101 Ascenseur								
60202800 Electricité ascenseur	514.13	570.00	570.00	590.60	570.00	950.00	950.00	
61410700 Contrat maintenance	1924.29	2100.00	2100.00	1976.84	2100.00	2100.00	2100.00	
61506900 Entretien hors contrat	0.00	300.00	300.00	2226.40	300.00	1500.00	1500.00	
2102 Télésurveillance								
61302600 Téléphone télésurveillance	219.69	230.00	230.00	231.30	230.00	230.00	230.00	
	2658.11	3200.00	3200.00	5023.14	3200.00	4780.00	4780.00	
41 CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F								
4111 Eau - Electricité communs	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	
60101500 Eau froide	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	
	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	
71 FRAIS A L'UNITE								
60104100 Eau froide abonnement	44629.53	46000.00	46000.00	46833.75	46000.00	48000.00	48000.00	
	44629.53	46000.00	46000.00	46833.75	46000.00	48000.00	48000.00	
10 CHAUFFAGE A BAT. 1								
60201201 Electricité chauffage	286402.65	289620.00	289620.00	305533.67	289620.00	306820.00	306820.00	
61405701 Contrat de maintenance P2	3244.95	4540.00	4540.00	4590.14	4540.00	7350.00	7350.00	
61504501 Entretien et réparations	303.47	350.00	350.00	306.14	350.00	350.00	350.00	
	0.00	200.00	200.00	0.00	200.00	200.00	200.00	
	3548.42	5090.00	5090.00	4396.28	5090.00	7900.00	7900.00	
20 ASCENSEURS A/B/C Net								
21 ASCENSEURS E/F Net								
41 CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F Net								
71 FRAIS A L'UNITE Net								
10 CHAUFFAGE A BAT. 1 Net								

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE 3

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	En-Précédent approuvé	En-Clos Budget voté	En-Clos Révisés à approuver	Budget Prévisionnel en cours voté	Budget Prévisionnel à voter			
10 CHAUFFAGE C BAT 03 Net	5698.70	7070.00	6997.72	7070.00	11250.00			
41 CH. SPEC. C BAT. 03								
4107 Maintenance communes								
60204403 Electricité VMC + Electricité	1613.83	2220.00	1634.91	2220.00	2650.00			
61414703 Maintenance Escaliers	108.00	120.00	126.42	120.00	200.00			
4111 Eau - Electricité communes	1256.37	4500.00	4113.03	4500.00	5000.00			
60101503 Eau froide								
4112 Divers - Imprévus	0.00	400.00	0.00	400.00	400.00			
60603103 Divers - imprévus								
41 CH. SPEC. C BAT. 03 Net	2978.20	7240.00	5874.36	7240.00	8250.00			
10 CHAUFFAGE D BAT. 04	8676.90	14310.00	12872.08	14310.00	19500.00			
60201204 Electricité chauffage	4441.77	6090.00	6283.10	6090.00	10100.00			
61405704 Contrat de maintenance P2	415.40	500.00	419.05	500.00	500.00			
61504504 Entretien et réparations	0.00	200.00	0.00	200.00	200.00			
10 CHAUFFAGE D BAT. 04 Net	4857.17	6790.00	6702.15	6790.00	10000.00			
41 CH. SPEC. D BAT. 04								
4107 Maintenance communes								
60204404 Electricité VMC + Electricité	1649.34	2280.00	2018.38	2280.00	3250.00			
61414704 Maintenance Escaliers	133.68	130.00	167.62	130.00	200.00			
4111 Eau - Electricité communes	1203.30	4500.00	3959.31	4500.00	5000.00			
60101504 Eau froide								
4112 Divers - Imprévus	0.00	400.00	121.83	400.00	400.00			
60603104 Divers - imprévus								
41 CH. SPEC. D BAT. 04 Net	2996.32	7310.00	6247.14	7310.00	8850.00			
10 CHAUFFAGE E BAT 05	7843.49	14100.00	12949.29	14100.00	19650.00			
60201205 Electricité chauffage	3006.90	4180.00	4253.41	4180.00	6800.00			
61405705 Contrat de maintenance P2	281.21	350.00	283.68	350.00	350.00			

ANNEXE 3

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON -RSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 18 -
10:23:40
speCompte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Pr. Prédéterminé approuvé	Et. Clés Budget Voies	Et. Clés Réalisés à approuver	Budget Prévisionnel en cours Voies	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter	Budget Prévisionnel à voter	
10 CHAUFFAGE E BAT 05								
61504505 Entretien et réparations	3288.11	4730.00	0.00	200.00	0.00	200.00	200.00	7350.00
41 CH. SPEC. E BAT. 05								
4107 Maintenance communs	1116.54	1600.00	1366.36	1600.00	1600.00	2200.00	2200.00	2200.00
60204405 Electricité VMC + Electricité	133.68	150.00	167.62	150.00	150.00	200.00	200.00	200.00
61414705 Maintenance Escaliers								
4111 Eau - Electricité communs	814.59	2700.00	2666.75	2700.00	2700.00	3000.00	3000.00	3000.00
60101505 Eau froide								
4112 Divers - Imprévus	0.00	400.00	0.00	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00
60603105 Divers - Imprévus								
41 CH. SPEC. E BAT. 05 Net	2064.81	4850.00	4200.73	4850.00	4850.00	5000.00	5000.00	5000.00
	5352.92	9590.00	8737.82	9590.00	9590.00	13150.00	13150.00	13150.00
10 CHAUFFAGE F BAT 6								
60201206 Electricité chauffage	4003.76	5630.00	5663.52	5630.00	5630.00	9100.00	9100.00	9100.00
61405706 Contrat de maintenance P2	374.43	450.00	377.73	450.00	450.00	450.00	450.00	450.00
61504506 Entretien et réparations	0.00	200.00	0.00	200.00	200.00	200.00	200.00	200.00
41 CH. SPEC. F BAT. 06								
4107 Maintenance communs	4378.19	6200.00	6041.25	6200.00	6200.00	9750.00	9750.00	9750.00
60204406 Electricité VMC + Electricité	1486.70	2050.00	1819.33	2050.00	2050.00	2950.00	2950.00	2950.00
61414706 Maintenance Escaliers	133.68	150.00	167.62	150.00	150.00	200.00	200.00	200.00
4111 Eau - Electricité communs	1084.64	3400.00	3550.85	3400.00	3400.00	4000.00	4000.00	4000.00
60101506 Eau froide								
4112 Divers - Imprévus	0.00	400.00	0.00	400.00	400.00	400.00	400.00	400.00
60603106 Divers - Imprévus								
41 CH. SPEC. F BAT. 06 Net	2705.02	6000.00	5537.80	6000.00	6000.00	7550.00	7550.00	7550.00
	7083.21	12280.00	11579.05	12280.00	12280.00	17500.00	17500.00	17500.00

Compte de gestion pour opérations courantes de l'exercice clos réalisé (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022
Et budget prévisionnel de l'exercice (N+2) du 01/01/2024 au 31/12/2024

ANNEXE 3

CHARGES POUR OPERATIONS COURANTES

	N - 1		N		N + 1		N + 2	
	Pour l'exercice clos approuvé		Pour l'approbation des comptes		Pour le vote du budget		Budget Prévisionnel l'exercice	
	Pr. Ch. approuvé	Pr. Ch. Budget voté	Pr. Ch. Révisés à l'approbation	Budget Prévisionnel en cours de vote	Budget Prévisionnel l'exercice			
41 CH. SPEC. GARAGES BAT 07	193.76	290.00	170.96	290.00	290.00	290.00	290.00	290.00
4111 Eau - Electricité des communs								
60204107 Electricité des communs	0.00	1000.00	0.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00	1000.00
4112 Divers - Imprévus								
60603107 Divers - imprévus	193.76	1296.00	178.96	1296.00	1296.00	1296.00	1296.00	1296.00
41 CH. SPEC. GARAGES BAT 07 Net	193.76	1296.00	178.96	1296.00	1296.00	1296.00	1296.00	1296.00
TOTAL CHARGES NETTES	325698.85	359478.00	366688.27	359478.00	359478.00	359478.00	482760.00	482760.00
Provisions copropriétaires	367666.03		361158.66					
Solde (Excédent ou insuffisance w/opérations courantes affecté aux copropriétaires	-41967.18		5449.61					

Compte de gestion pour travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles
hors budget prévisionnel de l'exercice clos réalisés (N) du 01/01/2022 au 31/12/2022

A N N E X E 4

	RECOURS CLOS DEPENSES VOTEES	Exercice clos réalisé à approbation (N)		SOLDE
		DEPENSES	PROV APPRELES BUDGETS SUBV. RECTES AFFECT. DES TRAVAUX	
TRAVAUX DE L'ARTICLE 14-2				
Travaux : REFECTION ENROBE PK AMONT				
70201100 Travaux hors budget			37567.24	
86 REFECTION ENROBES PK AMONT				
62210600 Honoraires sur travaux	1094.19	1144.27		
67108900 Travaux votés en A.G.	36473.40	34964.05		
Total 86 REFECTION ENROBES PK AMONT	37567.59	36108.32		
Total Travaux : REFECTION ENROBE PK AMONT	37567.59	36108.32	37567.24	1458.92
Travaux : RENOVATION ETAGE 2				
70201800 Travaux hors budget			62471.40	
92 TRVX RENOVATION INT ETAGE 2				
62211300 Honoraires sur travaux	2292.95	2279.82		
67104700 lot peinture + signalisation	35357.34	36749.56		
67125200 lot sols	24821.86	23124.91		
Total 92 TRVX RENOVATION INT ETAGE 2	62472.15	62154.29		
Total Travaux : RENOVATION ETAGE 2	62472.15	62154.29	62471.40	317.11
Travaux : TOIT GARAGE				
70202100 TOIT GARAGE			2926.78	
98 TVX PLOGMT TOIT GARAGE				
62211900 Honoraires sur travaux	101.70	152.66		
67100400 Travaux votés	2825.00	4325.88		
Total 98 TVX PLOGMT TOIT GARAGE	2926.70	4478.54		
Total Travaux : TOIT GARAGE	2926.70	4478.54	2926.78	-1551.76

ANNEXE 5

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON - 894
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 22 -
10:23:40
speEtat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	A		B		C		D		E = D - C		F
	TRAVAUX VOTES		TRAVAUX PAYES (date montant)		TRAVAUX REALISES (date montant)		APRES TRAVAUX REPRENTS ET RECHARGES AFFICHES DU POURS TRV. (date montant)		SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX		SUBVENTIONS A RECEVOIR
Mission VMC											
94-00 MISSION AUDIT VMC											
62211500 Honoraires sur travaux				0.00							
Total 62211500 Honoraires sur travaux	748.44			0.00							
67102300 Travaux votés par AG											
Total 67102300 Travaux votés par AG	22869.00		05/07/2022	20724.00	13/06/2022	20724.00					
Total 94-00 MISSION AUDIT VMC	23617.44			20724.00		20724.00					
Total Travaux votés par AG	23617.44			20724.00		20724.00				2893.64	
INFILTRATION TOITURE											
81-00 INFILTRATION TOITURE											
67102900 Travaux votés en A.G.											
Total 67102900 Travaux votés en A.G.	30000.00		03/09/2018	1210.00	01/01/2022	1210.00					
67124600 Honoraires sur travaux			11/06/2019	6303.00	01/01/2022	6303.00					
Total 67124600 Honoraires sur travaux	981.83		01/01/2022	1311.20	01/01/2022	1311.20					
Total 81-00 INFILTRATION TOITURE	30981.83		01/01/2022	190.00	01/01/2022	190.00					
Total Honoraires sur travaux	30981.83		01/01/2022	1380.50	01/01/2022	1380.50					
				10394.70		10394.70					
Total 81-00 INFILTRATION TOITURE	30981.83			10394.70		10394.70					
Total Honoraires sur travaux	30981.83			10394.70		10394.70				20587.24	

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non cloturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022.

ANNEXE 5

A	B	C	D	E = D - C	F
TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES (date montant)	TRAVAUX REALISES (date montant)	APPELS TRAVAUX IMPRUVUS ET SUBVENTIONS DECES APPELATION DU FONDS TRV. (date montant)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
67106100 Travaux votés	10/05/2022 1601.05 30/05/2022 1601.05 3202.10	10/05/2022 1601.05 17/05/2022 1601.05 3202.10			
Total 67103300 Travaux votés	3202.10				
67106100 Travaux votés	26/07/2022 1903.00 1903.00	1903.00 1903.00			
Total 67106100 Travaux votés	500.00				
Total 83-00 ECLAIRAGE ESCALIER BOIS	3865.83	5327.86			
Total Travaux votés	3865.83	5327.86		-1462.28	
MISE A JOUR RCP					
97-00 MISE A JOUR RCP			01/01/2022 4151.96		
62211800 Honoraires sur travaux					
Total 62211800 Honoraires sur travaux	192.00	0.00			
67105300 Travaux votés en A.G.	05/07/2022 3960.00 3960.00	07/06/2022 3960.00 3960.00			
Total 67105300 Travaux votés en A.G.	3960.00				
Total 97-00 MISE A JOUR RCP	4152.00	3960.00			
Total Travaux votés en A.G.	4152.00	3960.00		191.96	
REPRISE BETON CUNETTE GARAGES					
85-00 REPRISE BETON RAMPE GARAGE			01/01/2022 2595.43		
62210500 Honoraires sur travaux					

ANNEXE 5**SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES**LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON -89M4-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 25 -
10:23:40
9pgEtat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	A	B	C	D	E = D - C	F
	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES (date montant)	TRAVAUX REALISES (date montant)	APPELS TRAVAUX IMPRINTES ET SUBVENTIONS REÇUS AFFECTATION DU FONDS TRV. (date montant)	SOLDES EN AVANCE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
Travaux votés en AG						
85-00 REPRISE BETON RAMPE GARAGE						
67103700 Travaux votés en AG	108.50	0.00	0.00			
Total 62210500 Honoraires sur travaux						
67103700 Travaux votés en AG	2486.55	0.00	0.00			
Total 67103700 Travaux votés en AG	2595.05	0.00	0.00			
Total 85-00 REPRISE BETON RAMPE GARAGE	2595.05	0.00	0.00	2595.43	2595.43	
Total Travaux votés en AG	2595.05	0.00	0.00	2595.43	2595.43	
TRVX SUITE AUDIT CHAUFFAGE						
87-00 TRVX SUITE AUDIT CHAUFFAGE						
62210700 Honoraires sur travaux	126.03	0.00	0.00	01/07/2022	3983.01	
Total 62210700 Honoraires sur travaux						
67101100 Travaux votes AG	3856.85	0.00	0.00			
Total 67101100 Travaux votes AG	3982.88	0.00	0.00			
Total 87-00 TRVX SUITE AUDIT CHAUFFAGE	3982.88	0.00	0.00	3983.01	3983.01	
Total Travaux votes AG	3982.88	0.00	0.00	3983.01	3983.01	
TRVX SUITE RAPPORT PISCINE						
88-00 TRVX SUITE RAPPORT PISCINE						
62210800 Honoraires sur travaux				01/07/2022	3383.12	

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non clôturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

ANNEXE 5

	A	B	C	D	E = D - C	F
	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES (date monnaie)	TRAVAUX REALISES (date monnaie)	APRES TRAVAUX REALISES MONTANT EN ATTENTE DE APPROBATION DU FOND DE MONTANT	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
88-00 TRVX SUITE RAPPORT PISCINE						
67101800 Travaux votés	98.53	0.00	0.00			
Total 62210800 Honoraires sur travaux						
67101800 Travaux votés	3284.75	0.00	0.00			
Total 88-00 TRVX SUITE RAPPORT PISCINE	3383.28	0.00	0.00			
Total Travaux votés	3383.28	0.00	0.00	3383.12	3383.12	
MO ETUDE PLAGE PISCINE						
89-00 MO ETUDE PLAGE PISCINE				01/01/2022	4319.70	
67104400 Travaux votés en A.G.	4320.00	21/02/2022	1800.00			
Total 67104400 Travaux votés en A.G.	4320.00	1800.00	1800.00			
Total 89-00 MO ETUDE PLAGE PISCINE	4320.00	1800.00	1800.00			
Total Travaux votés en A.G.	4320.00	1800.00	1800.00	4319.70	2519.70	
MO ETUDE REFECTION TOITURE						
90-00 MO ETUDE REFECTION TOITURE				01/01/2022	33600.74	
67104500 Travaux votés en A.G.	33600.00	0.00	0.00			
Total 67104500 Travaux votés en A.G.	33600.00	0.00	0.00			
Total 90-00 MO ETUDE REFECTION TOITURE	33600.00	0.00	0.00			

A N N E X E 5

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON - BSM4
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 27 -
10:23:40
spe

Etat des travaux de l'article 14-2 et opérations exceptionnelles non claturés
à la fin de l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

	A	B	C	D	E = D - C	F
	TRAVAUX VOTES	TRAVAUX PAYES (date monnaie)	TRAVAUX REALISES (date monnaie)	APRES TRAVAUX REALISES MONTANTS REACTES AFFECTATION DU FONDS TRV. (date monnaie)	SOLDE EN ATTENTE SUR TRAVAUX	SUBVENTIONS A RECEVOIR
Total Travaux votés en A.G.	33600.00	0.00	0.00	33600.74	33600.74	
T O T A L	169728.66	86602.56	86602.56	169730.04	83127.48	

CIS Immobilier

BP 50
73704 BOURG SAINT MAURICE CEDEX
Tél.: 04.79.07.89.50 Fax: 04.79.07.13.22
SIRE LES GLIERES : www.lesglieres.fr

SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES

LES GLIERES (0701)
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Bourg Saint Maurice, le 28 Mars 2023

- 28 -
10-23-40
spe

SITUATION DES HONORAIRES

Type d'honoraire	Montant	Type d'honoraire	Montant
62110100 Honoraires syndic TTC	43329.96	62220100 Hono.prestations particulières	384.00
62210400 Honoraires travaux	222.76	62210600 Honoraires sur travaux	1144.27
62211300 Honoraires sur travaux	2279.82	62211900 Honoraires sur travaux	152.66
62212000 Honoraires sur travaux	3619.08		
TOTAL DES HONORAIRES	49451.62		1680.93
	51132.55		

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :
Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :
Mme PECHERAND-MOLLIEUX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by ICS

Budget immeuble	Charges Exercice N-1	Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022	Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023
0100 CHARGES GENERALES				
61600400 Assurance multirisques	12756.59	14000.00	14090.99	15000.00
62110100 Honoraires syndic TTC	44951.07	43330.00	43329.96	43330.00
62220100 Hono.prestations particulières		300.00	384.00	300.00
62230500 Honoraires divers	431.24			0.00
62300700 Honoraires avocats	610.16	6000.00	14218.78	6000.00
62300800 Honoraires Huissiers/Avocats	917.46	1000.00	4800.00	1000.00
71410000 Produits / Jugement tribunal	-1150.00			0.00
61200700 Location salle		220.00	263.00	300.00
62120100 Frais déplacement syndic	285.12			0.00
62120400 Photocopies	12607.20			0.00
62130000 Affranchissements	14651.32	6200.00	7067.18	8000.00
62400000 Frais mission/Conseil Syndical	34.80	500.00	70.17	500.00
66200100 Frais de banque	34.60		8.50	60.00
61200400 Charges loge	1484.01	1500.00	1455.75	1500.00
61300900 Téléphone loge	465.54	600.00	487.74	600.00
61502800 Travaux loge		500.00	1543.82	500.00
61300700 Téléphone portable	255.76	250.00	161.76	250.00
64100600 Salaire gardien	30728.84	31000.00	33917.08	31000.00
64200400 Charges sociales gardien	16299.80	17000.00	17132.60	17000.00
64400100 Autres charges de personnel	625.69	300.00	1415.50	500.00
60500200 Petit matériel maintenance	1174.52	2000.00	570.43	2000.00
60600100 Carburant	132.20	150.00	308.41	200.00
61302300 Abonnement Portail entrée	3009.60	3100.00	3063.60	3100.00
61303900 Location garage QUAD	360.00	1200.00	1200.00	1200.00
61401100 Contrat maintenance VMC/ELECT	1051.75	1100.00	1061.03	1100.00
61401700 Dératisation/désinsectisation	690.86	800.00	786.88	800.00
61402700 Sécurité Incendie	1302.13	1300.00	1580.61	1500.00
61407100 Contrat entretien portail	357.04	400.00	367.74	400.00
61501200 Réparation sur sinistre	223.52		733.48	0.00
61501600 Maintenance communs/entreprise	3964.14	4000.00	5606.71	5000.00
61501700 Maintenance communs NR	381.43		600.41	1000.00
61509600 Dépenses/Travaux exceptionnels		1500.00	1798.78	2000.00
71301400 Remboursement assurances	-403.52		-928.51	0.00

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :
Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :
Mme PECHERAND-MOLLIEUX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by ICS

<i>Budget immeuble</i>	<i>Charges Exercice N-1</i>	<i>Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>
60400200 Produits divers nettoyage	269.22	400.00	637.07	600.00
61100000 Contrat nettoyage des communs	28157.65	29300.00	29893.56	29300.00
60601100 Fournitures déneigement	50.71	400.00	373.02	400.00
61401600 Déneigement contrat/prestation	3974.40	4000.00	7032.60	6000.00
61500500 Entretien fraise à neige		250.00		250.00
60601300 Fournitures espaces verts		1000.00	504.18	1000.00
61400200 Entretien/Elagage espaces vert	400.00	800.00	1590.10	1500.00
60600700 Fournitures badges/télécomm.		500.00	1009.80	500.00
61511700 Délégation Conseil Syndical	3209.00			0.00
71601300 Produits divers	-186.20		-1178.60	0.00
60103300 Eau Piscine	1940.75	2500.00	3708.52	4000.00
60203000 Electricité Chauffage Piscine	6149.83	8300.00	5674.28	8300.00
60502800 Matériel+Produits/Piscine	3692.64	4000.00	4944.99	5000.00
60606600 Divers - Imprévus/Piscine		2000.00		2000.00
61402000 Entretien Chauffage Piscine	426.38	450.00	430.14	450.00
61403800 Contrat de Gardiennage Piscine	13712.60	17550.00	10086.00	17550.00
61410800 Contrat entretien Piscine	22791.77	23500.00	23027.85	24000.00
61504900 Entretien divers Piscine	1641.01	1000.00	1345.54	1500.00
Total CHARGES GENERALES	234462.63	234200.00	246175.45	246490.00
1000 CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F				
61504500 Entretien et réparations	2103.92	3000.00	980.40	3000.00
Total CHAUFFAGE A/B/C/D/E/F	2103.92	3000.00	980.40	3000.00
1001 CHAUFFAGE A BAT. 1 Batiment A				
60201201 Electricité chauffage	3244.95	4540.00	4590.14	7350.00
61405701 Contrat de maintenance P2	303.47	350.00	306.14	350.00
61504501 Entretien et réparations		200.00		200.00
Total CHAUFFAGE A BAT. 1 Batiment A	3548.42	5090.00	4896.28	7900.00
1002 CHAUFFAGE B BAT 02 BATIMENT B				
60201202 Electricité chauffage	2853.42	3900.00	4036.30	6500.00
61405702 Contrat de maintenance P2	266.85	350.00	269.20	350.00

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :
Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :
Mme PECHERAND-MOLLIEUX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by /CS

<i>Budget immeuble</i>	<i>Charges Exercice N-1</i>	<i>Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>
61504502 Entretien et réparations		200.00		200.00
Total CHAUFFAGE B BAT 02 Batiment B	3120.27	4450.00	4305.50	7050.00
1003 CHAUFFAGE C BAT 03 Batiment C				
60201203 Electricité chauffage	4637.65	6320.00	6560.19	10500.00
61405703 Contrat de maintenance P2	433.72	550.00	437.53	550.00
61504503 Entretien et réparations	627.33	200.00		200.00
Total CHAUFFAGE C BAT 03 Batiment C	5698.70	7070.00	6997.72	11250.00
1004 CHAUFFAGE D BAT. 04 Batiment D				
60201204 Electricité chauffage	4441.77	6090.00	6283.10	10100.00
61405704 Contrat de maintenance P2	415.40	500.00	419.05	500.00
61504504 Entretien et réparations		200.00		200.00
Total CHAUFFAGE D BAT. 04 Batiment D	4857.17	6790.00	6702.15	10800.00
1005 CHAUFFAGE E BAT 05 Batiment E				
60201205 Electricité chauffage	3006.90	4180.00	4253.41	6800.00
61405705 Contrat de maintenance P2	281.21	350.00	283.68	350.00
61504505 Entretien et réparations		200.00		200.00
Total CHAUFFAGE E BAT 05 Batiment E	3288.11	4730.00	4537.09	7350.00
1006 CHAUFFAGE F BAT 6 Batiment F				
60201206 Electricité chauffage	4003.76	5630.00	5663.52	9100.00
61405706 Contrat de maintenance P2	374.43	450.00	377.73	450.00
61504506 Entretien et réparations		200.00		200.00
Total CHAUFFAGE F BAT 6 Batiment F	4378.19	6280.00	6041.25	9750.00
2000 ASCENSEURS A/B/C				
60202700 Electricité ascenseur	388.38	570.00	438.84	700.00
61409500 Contrat maintenance ascenseur	1924.31	2100.00	1976.84	2100.00
61506500 Entretien hors contrat		300.00	1831.50	1500.00

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :

Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :

Mme PECHERAND-MOLLIEX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by ICS

<i>Budget immeuble</i>	<i>Charges Exercice N-1</i>	<i>Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>
61302000 Téléphone télésurveillance	235.77	250.00	251.74	250.00
Total ASCENSEURS A/B/C	2548.46	3220.00	4498.92	4550.00
2100 ASCENSEURS E/F				
60202800 Electricité ascenseur	514.13	570.00	590.60	950.00
61410700 Contrat maintenance	1924.29	2100.00	1976.84	2100.00
61506900 Entretien hors contrat		300.00	2226.40	1500.00
61302600 Téléphone télésurveillance	219.69	230.00	231.30	230.00
Total ASCENSEURS E/F	2658.11	3200.00	5025.14	4780.00
4100 CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F				
60101500 Eau froide			0.01	0.00
Total CH. SPEC. BAT A/B/C/D/E/F			0.01	0.00
4101 CH. SPEC. A BAT. 01 Batiment A				
60204401 Electricité VMC + Electricité	828.90	1140.00	946.44	1550.00
61414701 Maintenance Exutoires	133.68	150.00	200.82	200.00
60101501 Eau froide	879.08	3000.00	2877.87	3000.00
60603101 Divers - imprévus		400.00		400.00
Total CH. SPEC. A BAT. 01 Batiment A	1841.66	4690.00	4025.13	5150.00
4102 CH. SPEC. B BAT. 02 BATIMENT B				
60204402 Electricité VMC + Electricité	728.88	1030.00	832.24	1350.00
61414702 Maintenance Exutoires	133.68	130.00	167.62	200.00
60101502 Eau froide	773.01	2500.00	2530.63	3000.00
60603102 Divers - imprévus		400.00		400.00
Total CH. SPEC. B BAT. 02 BATIMENT B	1635.57	4060.00	3530.49	4950.00
4103 CH. SPEC. C BAT. 03 Batiment C				
60204403 Electricité VMC + Electricité	1613.83	2220.00	1634.91	2650.00
61414703 Maintenance Exutoires	108.00	120.00	126.42	200.00

0701 - LES GLIERES

110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :

Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :

Mme PECHERAND-MOLLIEX SABRINA - 04.79.07.89.59

Powered by JCS

<i>Budget immeuble</i>	<i>Charges Exercice N-1</i>	<i>Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>
60101503 Eau froide	1256.37	4500.00	4113.03	5000.00
60603103 Divers - imprévus		400.00		400.00
Total CH. SPEC. C BAT. 03 Batiment C	2978.20	7240.00	5874.36	8250.00
4104 CH. SPEC. D BAT. 04 Batiment D				
60204404 Electricité VMC + Electricité	1649.34	2280.00	2018.38	3250.00
61414704 Maintenance Exutoires	133.68	130.00	167.62	200.00
60101504 Eau froide	1203.30	4500.00	3939.31	5000.00
60603104 Divers - Imprévus		400.00	121.83	400.00
Total CH. SPEC. D BAT. 04 Batiment D	2986.32	7310.00	6247.14	8850.00
4105 CH. SPEC. E BAT. 05 Batiment E				
60204405 Electricité VMC + Electricité	1116.54	1600.00	1366.36	2200.00
61414705 Maintenance Exutoires	133.68	150.00	167.62	200.00
60101505 Eau froide	814.59	2700.00	2666.75	3000.00
60603105 Divers - imprévus		400.00		400.00
Total CH. SPEC. E BAT. 05 Batiment E	2064.81	4850.00	4200.73	5800.00
4106 CH. SPEC. F BAT. 06 Batiment F				
60204406 Electricité VMC + Electricité	1486.70	2050.00	1819.33	2950.00
61414706 Maintenance Exutoires	133.68	150.00	167.62	200.00
60101506 Eau froide	1084.64	3400.00	3550.85	4000.00
60603106 Divers - imprévus		400.00		400.00
Total CH. SPEC. F BAT. 06 Batiment F	2705.02	6000.00	5537.80	7550.00
4107 CH. SPEC. GARAGES BAT 07 Garages				
60204107 Electricité des communs	193.76	290.00	170.96	290.00
60603107 Divers - imprévus		1000.00		1000.00
Total CH. SPEC. GARAGES BAT 07 Garages	193.76	1290.00	170.96	1290.00

0701 - LES GLIERES
110 RUE DE PINON -BSM-
73700 BOURG SAINT MAURICE

Votre Gestionnaire :

Mme WEIDER AUDREY -

Votre Comptable :

Mme PECHERAND-MOLLIEUX SABRINA - 04.79.07.89.59

<i>Budget immeuble</i>	<i>Charges Exercice N-1</i>	<i>Budget Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Charges Du 01/01/2022 Au 31/12/2022</i>	<i>Budget Du 01/01/2023 Au 31/12/2023</i>
7100 FRAIS A L'UNITE				
60104100 Eau froide abonnement	44629.53	46000.00	46853.75	48000.00
Total FRAIS A L'UNITE	44629.53	46000.00	46853.75	48000.00
Total FRAIS A L'UNITE	44629.53	46000.00	46853.75	48000.00
TOTAL GENERAL	325698.85	359470.00	366600.27	402760.00

CIS (LES GLIERES) / BELZANE

TABLEAU RECAPITULATIF DES PROCEDURES

Références dossiers	Objet : Annulation AG	N° RG 1ere instance	Jugement / Prochaines échéances	N° RG 2ème instance	Arrêt / Prochaines échéances
1/ CIS (Les Glières) / BELZANE	AG du 26 Avril 2014	TGI : 14/01150	Le jugement du 13 janvier 2017 annule les résolutions n° 20 et 21 (répartition des charges du chauffage de base et honoraires du syndic).	CA : 17/00822	L'arrêt du 17 septembre 2019 infirme le jugement et annule l'AG du 26 avril 2014.
2/ CIS (Les Glières) / BELZANE II	Demande de condamnation de monsieur Belzane à payer des dommages et intérêts à la copropriété.	TGI : 15/00811	Le jugement du 20 novembre 2018 déboute la copropriété de sa demande et monsieur Belzane de sa demande reconventionnelle.	CA : 18/02440	L'arrêt du 29 septembre 2020 confirme le jugement.
3/ CIS (Les Glières) / BELZANE III	AG du 16 avril 2012	TGI : 12/00731	Jugement du 14 octobre 2016 : Monsieur Belzane est débouté.	CA : 16/02326	L'arrêt du 15 mai 2018 infirme le jugement et annule l'AG du 16 avril 2012

4/ CIS (Les Glières) / BELZANE (CHARGES) III	Recouvrement de charges	TI : 18/00413	Le jugement du 23 mai 2019 condamne monsieur Belzane à payer la somme de 4 119,90 €.	CA : 19/01216	L'arrêt du 29 avril 2021 confirme le jugement. Un pourvoi en cassation a été formé contre cette décision par monsieur Belzane qui s'est finalement désisté.
5/ CIS (Les Glières) / BELZANE IV	AG du 25 avril 2015	TGI : 15/00934	Jugement du 17 février 2017 : monsieur Belzane est débouté. Certificat de non-appel reçu le 04 mai 2017		
6/ CIS (Les Glières) / BELZANE & BELATRECHE V	AG du 22 avril 2016	TGI : 16/00971	Jugement du 31 mai 2019 : messieurs Belzane et Bélatrèche sont déboutés.	CA : 19/01367	L'arrêt du 12 octobre 2021 rejette la demande d'annulation de l'AG, mais annule les résolutions n° 12 et 12a (désignation du syndic), 20, 22, 24, 26, 28, 30, 33 et 35 (honoraires du syndic sur travaux) et 27 (remplacement d'une fenêtre). Un pourvoi en cassation a été formé contre cette décision par monsieur Belzane et a été rejeté par arrêt du 15 février 2023.
7/ CIS (Les Glières) / BELZANE VI	AG du 20 avril 2017	TGI : 17/00814	Jugement du 15 novembre 2019 qui ordonne le sursis à statuer dans l'attente de l'arrêt de la cour d'appel de Chambéry dans le dossier BELZANE & BELATRECHE V et ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 18/00922 et 19/00767.		

8/ CIS (Les Glières) / BELZANE & BELATRECHE VII	AG du 27 avril 2018	TGI : 18/00922	Ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 17/00814 et 19/00767 : le sursis à statuer prononcé par le jugement du 15 novembre 2019 s'applique donc également à cette instance.		
9/ CIS (Les Glières) / BELZANE VIII	AG du 26 avril 2019	TGI 19/00767	Ordonnance de mise en état du 05 novembre 2020 qui ordonne la jonction avec 18/00922 et 17/00814 : le sursis à statuer prononcé par le jugement du 15 novembre 2019 s'applique donc également à cette instance.		
10/ CIS (Les Glières) / BELZANE IX	AG du 27 novembre 2020	TJ 20/00433	Dossier en cours		
11/ CIS (Les Glières) / BELZANE X	AG du 23 avril 2021	TJ 21/00914	Dossier en cours		
12/ CIS (Les Glières) / BELZANE XI	AG du 18 novembre 2021	TJ 22/00194	Dossier en cours		
14/ CIS (Les Glières) / BELZANE XII	AG du 29 avril 2022	TJ 22/00845	Dossier en cours		

Les dossiers n° 1 à 6 sont terminés, les décisions étant définitives.

Les dossiers n° 7 à 9 étaient suspendus dans l'attente de la décision de la cour d'appel, puis de la cour de cassation dans le dossier n° 6 : suite à l'arrêt du 15 février 2023, ils devraient donc être réactivés.

Les dossiers n° 10 à 14 sont toujours en attente d'être jugés.

ENT J2L POOL SERVICES

Hameau de Franqueville

14280 ST GERMAIN LA BLANCHE HERBE

Tél : 02 31 71 05 93

Fax : 02 31 71 05 93

N.I.I. : FR47385063078

DEVIS

N° devis	Date	Code client
DC0156	24/01/2023	ARCS

CIS IMMOBILIER SYNDIC

Résidence l'orée des arcs

BP 50

75704 BOURG ST MAURICE cedex.

Date de validité : 24/02/2023

Référence	Description	Quantité	Prix unitaire HT	Total HT	Tx de TVA
	Moteur remplacement enrouleur motorisé (délai 5 semaines livraison)	2,00	2 095,00	4 190,00	20,00
	Main d'oeuvre remplacement Disponible semaine 10 et 11 et après le 15 août	1,00	700,00	700,00	20,00
	Fourniture seule -15%	1,00			

% TVA	Base	Montant TVA
20,00%	4 890,00	978,00

Total HT	Total TVA	Total TTC
4 890,00	978,00	5 868,00

Net à payer
5 868,00

Cachet et signature précédés de "BON POUR ACCORD"



Devis N° 23DE00031

Date : 24/01/2023

Date de validité : 25/03/2023

N° TVA Intracom :

**Avenue de la Gare
14110 CONDE SUR NOIREAU
Tél : 02.31.69.00.14
Email : radiguet.couvertures@gmail.com
Site web : www.radiguet.com**

CIS IMMOBILIER

**126 AVENUE DU MARECHAL LECLERC
BP50
73700 BOURG ST MAURICE**

Commercial : L'HUISSIER Etienne

Référence	Quantité	Description	P.Ü. HT	%	P.Ü.Net	Montant	TVA
SF5	180,00 m ²	SUPERFOAM 5 MM 20 X 9 EN DEUX PARTIES	48,86	35	31,76	5 716,80	20,00
SFFOURB	9,00 ML	FOURREAU AVEC BARRE DE TRACTION POUR SF	72,82	35	47,33	425,97	20,00
SFVENT	80,00 ML	LESTAGE ANTI VENT POUR SF	25,65	35	16,67	1 333,60	20,00
PORTLONG	1,00 U	PORT TAXABLE LONGUEUR	750,00		750,00	750,00	20,00

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Taux	Base HT	Montant TVA
20,00	8 226,37	1 645,27

Total HT	8 226,37
Total TVA	1 645,27
Total TTC	9 871,64
Net à payer	9 871,64 €

Coordonnées bancaires société :

IBAN : FR7630027160460003882470116

BIC : CMCIFRPP

sbj73@orange.fr Centron 73210 Montgirod
 TEL : 04.57.15.93.07 / 06.77.09.70.62

Syndic de Copropriété Les Glières
 S/C CIS Immobilier
 73700 BOURG ST MAURICE

Adresse Livraison/Chantier
 73700 BOURG ST MAURICE

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT
Rénovation sanitaire piscine				
Miroir :				
Fourniture et pose d'un miroir 600 x 1200 bords polis sur patte à visser	1,00	P	137,50	137,50
Fourniture et pose d'un miroir 560 x 610 bords polis sur patte à visser	1,00	P	96,20	96,20
Peinture :				
Application de deux couches de lasure sur les dessous de toit ton existant	20,00	M2	24,50	490,00
Traitement des pieds d'encadrement de portes rouillés	1,00	F	90,00	90,00
Application de deux couches de peinture glycéro sur encadrement de porte	35,00	ML	9,00	315,00
Application de deux couches de peinture glycéro sur porte (2 faces)	7,00	P	82,50	577,50
Application de deux couches de peinture acrylique blanc mat sur murs et tuyauterie	12,50	M2	22,50	281,25
Électricité :				
Point lumineux sur ligne existante en plafond	6,00	P	59,90	359,40
Hublot à détection Steinel plafonnier RS 16	6,00	P	95,20	571,20
Menuiserie :				
Fourniture et pose de porte alvéolaire rive droite à ferrée sur encadrement existant	7,00	P	215,00	1 505,00
Fourniture et pose de porte manteau sur face intérieure	7,00	P	32,00	224,00
Fourniture et pose de serrure à larder à condamnation	7,00	P	35,00	245,00
Fourniture et pose de garniture de porte vachette budget gris argent	7,00	P	38,50	269,50
Installation, logistique matériel et repli de chantier	1,00	E	250,00	250,00

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT

Fait en double exemplaire à Centron

Modalités de paiement :

30% à la commande

Situation suivant avancement des travaux

Solde à réception de facture

Prix révisable au delà de la date de validité

Assurance décennale souscrite auprès de MAAF assurance. 74 Square de la liberté 73600 MOUTIERS sous le numéro 173118646 Q 001.

Couverture géographique France métropolitaine

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	5 411,55	541,16

Total HT	5 411,55
Total TVA	541,16
Total TTC	5 952,71
Acomptes	0,00
Net à payer	5 952,71 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)

REPLACEMENT DE L'OPERATEUR DE PORTE CABINE FACE A UNE PORTE AUTOMATIQUE

- Fourniture et pose d'une nouvelle porte de cabine de marque SLYCMA :
 - Système de déverrouillage adapté aux serrures existantes,
 - Seuil en aluminium,
 - Vantaux en inox gravé ou brossé,
 - Motorisation à variation de fréquence.
 - Modification des entrées de cabines si nécessaire.

CELLULE DE RÉOUVERTURE DE PORTE CABINE cf Norme EN81.70

- Pose d'une cellule toute hauteur équipée de 190 faisceaux couvrant l'intégralité du passage libre de la porte. Ce dispositif permet d'éviter tout contact physique entre l'utilisateur et le vantail menant de la porte,
- Câblage électrique.

OFFRE DE PRIX

TRAVAUX DE MODERNISATION	Montant Unitaire	Quantité	Montant Total
PORTE CABINE	5 242 €	2	10 484 €
REPLACEMENT DE L'OPERATEUR DE PORTE CABINE	4 640 €	2	9 280 €
MISE EN PLACE D'UNE CELLULE DE REOUVERTURE DE PORTE CABINE	602 €	2	1 204 €
Total des Travaux HT	5 242 €	2	10 484 €
TVA 10%	524 €	2	1 048 €
Total des Travaux TTC	5 766 €	2	11 532 €

Nos prix sont établis en euro et HT. A ce montant s'ajoutera la T.V.A au taux en vigueur et applicable à la date de l'émission de la facture.



14 Rue de la Paix
73160 COGNIN
07.70.47.58.53
antoinedallin@arp2000.fr
www.arp2000.fr

ARP
ARTISAN RENOVATION PEINTURE 2000
Technique et Tradition

Rénovation et Protection des Façades - Système d'Étanchéité Liquide
Revêtement Technique - Lasure et Saturateur - Peinture Générale

Résidence Les Glières
110 Rue de Pinon
73700 BOURG ST MAURICE

Par son syndic CIS IMMOBILIER
Résidence L'orée des Arcs - BP 50
73704 BOURG ST MAURICE

Cognin, le 13 Février 2023

DEVIS N° 2023 - 20

Votre interlocuteur : Antoine DAL'LIN
Objet : Travaux de peinture des cages d'escaliers
Affaire suivie par : Monsieur THERISOD Didier

DESIGNATIONS

INSTALLATION ET REPLI DE CHANTIER

Ce prix rémunère forfaitairement l'amenée et le repliement de tout le matériel nécessaire à la bonne exécution des travaux, la mise en place des protections, le nettoyage de fin de chantier.

TRAVAUX SUR BOISERIES

Localisation : Garde-Corps Bois, Fenêtres et Bardage.

- Ponçage manuel
- Époussetage soigné du support.
- Application de deux couches de lasure de la société Lasure Production.

TRAVAUX DE PEINTURE ACRYLIQUE

Localisation : Murs, Plinthes, Sous-Faces et Piliers.

- Travaux préparatoires
- Application de deux couches de peinture aspect velouté STOCOLOR Opticryl Satinmat de la société STO.

TRAVAUX DE PEINTURE SUR BOIS

Localisation : Portes de Local Technique une face.

- Ponçage manuel
- Époussetage soigné du support.
- Application de deux couches de peinture laque satinée glycérophthalique STOPremiumLac Satin de la société STO.

TRAVAUX DE PEINTURE SUR FERRURES

Localisation : Mains-Courantes, Piètements des mains-courantes.

- Ponçage manuel
- Époussetage soigné du support.
- Application de deux couches de peinture laque satinée glycérophthalique STOPremiumLac Satin de la société STO.

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE A			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et repli de chantier • Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%) • Travaux de peinture sur ferrures • Travaux de peinture sur bois 	<i>Valeur</i> 207,93 m ² 32,20 mlin 1 Unité	<i>Valeur</i> 18,00 € 24,00 € 50,00 €	250,00 € 3 742,74 € 772,80 € 50,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE A			4 815,54 €

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE B			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et repli de chantier • Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%) • Travaux de peinture sur ferrures • Travaux de peinture sur bois 	<i>Valeur</i> 202,65 m ² 32,20 mlin 1 Unité	<i>Valeur</i> 18,00 € 24,00 € 50,00 €	250,00 € 3 647,70 € 772,80 € 50,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE B			4 720,50 €

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE C			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et repli de chantier • Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%) • Travaux de peinture sur ferrures • Travaux sur boiseries 	<i>Valeur</i> 203,71 m ² 12,60 mlin 43,36 m ²	<i>Valeur</i> 18,00 € 24,00 € 18,00 €	250,00 € 3 666,78 € 302,40 € 780,48 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE C			4 999,66 €

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE D			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et repli de chantier • Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%) • Travaux de peinture sur ferrures (piètements) • Travaux de peinture sur bois • Travaux sur boiseries 	<i>Valeur</i> 224,35 m ² <i>Valeur</i> 14 Unités 71,88 m ²	<i>Valeur</i> 18,00 € <i>Valeur</i> 50,00 € 18,00 €	250,00 € 4 038,30 € 218,40 € 700,00 € 1 293,84 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE D			6 500,54 €

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE E			
<ul style="list-style-type: none"> • Installation et repli de chantier • Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%) • Travaux de peinture sur ferrures (piètements) • Travaux de peinture sur bois 	<i>Valeur</i> 207,93 m ² <i>Valeur</i> 1 Unité	<i>Valeur</i> 18,00 € <i>Valeur</i> 50,00 €	250,00 € 3 742,74 € 280,00 € 50,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE E			4 322,74 €

DESIGNATIONS	QTE	PRIX U. H.T.	TOTAL H.T.
MONTEE F			
• Installation et repli de chantier	<i>Valeur</i>	<i>Valeur</i>	250,00 €
• Travaux de peinture acrylique (Coeff 30%)	<i>207,93 m²</i>	<i>18,00 €</i>	3 742,74 €
• Travaux de peinture sur ferrures (piètements)	<i>Valeur</i>	<i>Valeur</i>	280,00 €
• Travaux de peinture sur bois	<i>1 Unité</i>	<i>50,00 €</i>	50,00 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE DE LA MONTEE F			4 322,74 €

RECAPITULATIF	TOTAL H.T.
MONTEE A	4 815,54 €
MONTEE B	4 720,50 €
MONTEE C	4 999,66 €
MONTEE D	6 500,54 €
MONTEE E	4 322,74 €
MONTEE F	4 322,74 €
MONTANT TOTAL HORS TAXE	29 681,72 €
T.V.A. 10 %	2 968,17 €
MONTANT TOTAL T.T.C.	32 649,89 €

Signature avec la mention pour « Bon pour accord » :

Facilités : Mise à disposition d'eau et de courant électrique 220 V.

Mode de règlement : 1/3 début des travaux, 1/3 en cours de travaux et le solde à la réception des travaux.

Durée de validité de l'offre : 3 mois

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTEISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1052
Date : 23/01/2023
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
24/03/2023

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE

Réf. : LES GLIERES / BOURG SAINT MAURICE

Sur crépis: Préparation des fonds et application de deux couches de peinture acrylique haut de gamme Seigneurie

Sur main-courantes métales: brossage, application laque anti-rouille Seigneurie

Portes techniques: application deux couches peinture glycéro RAL identique à celui des parties rénovées

Nota:

- les supports d'échelles seront démontés et les trous rebouchés
- pour les main-courantes des escaliers E et F, seul les supports seront traités, les main-courantes étant recouvertes de protections plastiques

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
ENTREE A					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	239,00	m2	20,00 €	4 780,00 €	10,00%
Portes techniques	1,80	m2	25,00 €	45,00 €	10,00%
Mains courantes métal	30,00	ml	20,00 €	600,00 €	10,00%
Plinthes	36,00	ml	23,00 €	828,00 €	10,00%
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				6 753,00 €	
ENTREE B					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	239,00	m2	20,00 €	4 780,00 €	10,00%
Portes techniques	1,80	m2	25,00 €	45,00 €	10,00%
Mains courantes métal	30,00	ml	20,00 €	600,00 €	10,00%
Plinthes	36,00	ml	23,00 €	828,00 €	10,00%
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				6 753,00 €	
ENTREE C					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	239,00	m2	20,00 €	4 780,00 €	10,00%
Mains courantes métal	14,50	ml	20,00 €	290,00 €	10,00%
Plinthes	53,00	ml	23,00 €	1 219,00 €	10,00%
Garde-corps: ponçage manuel, application 2 couches de lasure	34,00	m2	15,00 €	510,00 €	10,00%

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTEAISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

DEVIS

N° : DEV1052
Date : 23/01/2023
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
24/03/2023

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

CIS IMMOBILIER

126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE

Libellé	Qté	Unité	PU HT	Montant HT	TVA
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				7 299,00 €	
ENTREE D					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	275,50	m2	20,00 €	5 510,00 €	10,00%
Portes techniques	19,50	m2	25,00 €	487,50 €	10,00%
Mains courantes métal	15,00	ml	20,00 €	300,00 €	10,00%
Plinthes	60,00	ml	23,00 €	1 380,00 €	10,00%
Garde-corps: ponçage manuel, application 2 couches de lasure	31,20	m2	15,00 €	468,00 €	10,00%
Porte appartement	1,70	m2	25,00 €	42,50 €	10,00%
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				8 688,00 €	
ENTREE E					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	239,00	m2	20,00 €	4 780,00 €	10,00%
Portes techniques	1,80	m2	25,00 €	45,00 €	10,00%
Supports métal des main-courantes	1,00		200,00 €	200,00 €	10,00%
Plinthes	36,00	ml	23,00 €	828,00 €	10,00%
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				6 353,00 €	
ENTREE F					
Murs, sous faces escaliers, piliers: préparation surface, application 2 couches de peinture	239,00	m2	20,00 €	4 780,00 €	10,00%
Portes techniques	1,80	m2	25,00 €	45,00 €	10,00%
Supports métal des main-courantes	1,00		200,00 €	200,00 €	10,00%
Plinthes	36,00	ml	23,00 €	828,00 €	10,00%
Protection, nettoyage, recyclage déchets	1,00		500,00 €	500,00 €	10,00%
Sous-total				6 353,00 €	
Facès intérieures des fenêtres toutes cages	1,00		400,00 €	400,00 €	10,00%

Devis gratuit

SAS ALPEINTURE TRA

40 ROUTE DE TERRE NOIRE
SANGOT
73210 - LA PLAGNE TARENTEISE
FRANCE
Siret : 84214011300015

Tél. : 06 28 53 30 34
Port. : 06 10 20 31 31
Email : alpeinturetra@gmail.com
Madame Tereza PRIBYLOVA - ASSOCIEE

DEVIS

N° : DEV1052
Date : 23/01/2023
N° client : CLT00000119
Devis valable jusqu'au
24/03/2023

CIS IMMOBILIER

126 avenue du Maréchal Leclerc
BP 50
73704 BOURG SAINTMAURICE

Détail de la TVA

Code	Base HT	Taux	Montant
Réduite	42 599,00 €	10,00%	4 259,90 €

Total HT	42 599,00 €
TVA	4 259,90 €
Total TTC	46 858,90 €

Règlement	Virement
Echéance(s)	Acompte de 18 743,56 € au 23/01/2023

Acompte demandé 40,00 %
Soit 18 743,56 €

Bon pour accord

Date et signature

Coordonnées bancaires

Nom CIC
IBAN FR76 1009 6184 0100 0681 6270 136
BIC CMCIFRPP

Le montant total s'élève à quarante-six mille huit cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-dix centimes

Sas Duchosal Alex

444 Avenue de la Gare

73210 Aime La Plagne

Tél : 04.79.09.78.69

Tél portable : 06.12.45.99.83

Site web : duchosal.com

Email : sasalexduchosal@gmail.com



Devis		Numéro DE00000693
Date : 29/01/2023		
Code client	Date de validité	Mode de règlement
CL00031	29/04/2023	

Résidence LES GLIERES
S/C C I S Immobilier
Résidence L'Orée des Arcs
BP 50
73704 BOURG ST MAURICE

Description des travaux :

CHANTIER: Résidence les GLIERES

NATURE DES TRAVAUX : Réfection des 6 cages d'escaliers .

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
ENTRÉE A					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS ET PILIERS CENTRAL : Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	242,00	M	19,80	4 791,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	1,68	M	27,00	45,36	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	36,00	ML	24,00	864,00	10,00
LASURE BAIES VITRÉES: Application de 2c de lasure sur les baies vitrées compris	1,00	M	0,00	0,00	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	30,00	ML	21,00	630,00	10,00
Sous-total ENTRÉE A				6 980,96	

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
ENTRÉE B					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS ET PILIERS CENTRAL : Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	242,00	M	19,80	4 791,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	1,68	M	27,00	45,36	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	36,00	ML	23,00	828,00	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	30,00	ML	21,00	630,00	10,00
LASURE BAIES VITRÉES: Application de 2c de lasure sur les baies vitrées compris	0,00	M	22,00	0,00	10,00
Sous-total ENTRÉE B				6 944,96	
ENTRÉE C					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS: Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	242,00	M	19,80	4 791,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	0,00	M	27,00	0,00	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	53,20	ML	23,00	1 223,60	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	14,40	ML	21,00	302,40	10,00
Lasure gardes corps: Application de 1c de lasure compris ponçage manuel	34,40	M2	16,00	550,40	10,00
LASURE BAIES VITRÉES: Application de 2c de lasure sur les baies vitrées compris	4,20	M	22,00	92,40	10,00
Sous-total ENTRÉE C				7 610,40	

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
ENTRÉE D					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS : Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	277,00	M	19,80	5 484,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	19,70	M	27,00	531,90	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	61,00	ML	23,00	1 403,00	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	15,00	ML	21,00	315,00	10,00
Lasure gardes corps: Application de 1c de lasure compris ponçage manuel	31,40	M2	16,00	502,40	10,00
PEINTURE PORTES APPARTEMENT : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	1,60	M	27,00	43,20	10,00
LASURE BAIES VITRÉES: Application de 2c de lasure sur les baies vitrées compris	6,60	M	22,00	145,20	10,00
Sous-total ENTRÉE D				9 075,30	
ENTRÉE E					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS ET PILIERS CENTRAL : Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	242,00	M	19,80	4 791,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	1,68	M	27,00	45,36	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	36,00	ML	23,00	828,00	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	30,00	ML	21,00	630,00	10,00
Sous-total ENTRÉE E				6 944,96	

Description	Qté	Unité	P.U. HT	Montant HT	TVA
ENTRÉE F					
PROTECTION SOIGNÉE DES ESCALIERS	1,00	FORF	650,00	650,00	10,00
PEINTURE MURS , SOUS FACES D'ESCALIERS ET PILIERS CENTRAL : Application de 2c de peinture compris préparation des supports .	242,00	M	19,80	4 791,60	10,00
PEINTURE PORTES DE SERVICES : Application de 2c de peinture compris ponçage et masticage si besoin.	1,68	M	27,00	45,36	10,00
PEINTURE PLINTHES CRÉMAILLÈRES : Application de 1c de peinture sur les plinthes .	36,00	ML	23,00	828,00	10,00
PEINTURE MAINS COURANTES FER :Dépose et application de 2c de peinture antirouille	30,00	ML	21,00	630,00	10,00
Sous-total ENTRÉE F				6 944,96	

Devis gratuit. Les prix TTC sont établis sur la base des taux de TVA en vigueur à la date de remise de l'offre. Toute variation de ces taux sera répercutée sur les prix.

Assurance décennale obligatoire souscrite auprès de la compagnie d'assurance AXA France N° 0000004832729604, située Terrasses de l'Arche 92000 Nanterre, valable en France métropolitaine.

Taux	Base HT	Montant TVA
10,00	44 501,54	4 450,15

Total HT	44 501,54
Total TVA	4 450,15
Total TTC	48 951,69
Net à payer	48 951,69 €

Pour le client (signature précédée de la mention : Lu et approuvé, bon pour accord)



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
Installation - Réparation - Dépannage

TARENTELEC
M. MAHNANA SYLVAIN EI
34 RUE CELESTIN FREPPAZ
73700 SEEZ
France

DEVIS N°	DEVIS-2023-3
Date d'émission	28/02/2023
Date d'échéance	29/05/2023

Adresse des travaux:

RESIDENCE LES GLIERES 110 RUE DE PINON
73700 BOURG SAINT MAURICE

Descriptif des travaux:

Suite à demande : Mr THERISOD Didier

Remplacement d'un luminaire défectueux et mise en place
d'interrupteurs horaires avec disjoncteurs de protection pour
éclairage extérieur.

DEVIS N° DEVIS-2023-3

CIS Immobilier Pôle montagne BSM
BP 50
73704 BOURG SAINT MAURICE CEDEX
France

0616543310 Didier THERISOD Chargé de
travaux
d.therisod@cis-immobilier.com

Désignation	PU HT	Quantité	TVA	Montant HT
Côté cour haut Dépose évacuation et recyclage du luminaire défectueux. 1 Lanterne ARIC MORPHIS LED 24W 3000K + Mât de 2,50 mètres Pour l'ensemble: Fourniture + main d'oeuvre, déplacement et mise en service.	1715,80 €	1,00	10,00 %	1715,80 €
Candélabres parking bas: Mise en place de deux coffrets modulaires avec disjoncteurs de protections et interrupteurs horaires pour la commande de deux luminaires. Pour l'ensemble: Fourniture + main d'oeuvre, déplacement et mise en service.	496,80 €	1,00	10,00 %	496,80 €
	Montant total HT			2 212,60 €
			TVA 10,00 %	221,26 €
	Montant total TTC			2 433,86 €

Condition et règlement:

Aucun escompte consenti pour règlement anticipé

Compte: TARENTELEC MAHNANA SYLVAIN ouvert au CIC BOURG SAINT MAURICE

BIC: CMCIFRPP IBAN: FR76 1009 6184 0100 0696 0430 178

Demande d'acompte de 50% avec signature lors de la commande,50% sur présentation de la facture.

Tous travaux supplémentaire seront facturés en plus du présent devis avec mention "*TRAVAUX HORS DEVIS".

L'entreprise TARENTELEC se décharge de toutes date de livraison de chantier et vous informe d'une possible hausse tarifaire suite à l'augmentation du prix des matériaux et ne garantie également aucune disponibilité des matériaux cités.

Ci-jointe l'attestation simplifiée cerfa relative à la TVA, pour les personnes éligible à retourner dument remplie avec le présent devis.

Bon pour accord, dater et signer

M. ROUX CHRISTIAN
Espaces verts
Valezan le plane



73210
la Plagne Tarentaise
 tél 04.79.07.66.91
 06.22.19.54.36
 e-MAIL. christianroux@outlook.fr
 SIRET 503 566 457 00019

DEVIS

2 janvier 2023

Client
 copropriété LES GLIERRES chez
 CIS IMMOBILIER SYNDIC
 110 Rue Pinon
 73700 BOURG ST MAURICE

Références : Elagage 2023

DESIGNATION	QUANTITE	PRIX UNITAIRE	MONTANT
Elagage des 27 arbres . les arbres de la montée principal. les arbres du grand parking les feuillus. Nettoyage des déchets de coupe. Broyage des branches a l'automne.	1	1	3 250,00 €
TVA non applicable - article 293B du CGI		TOTAL TTC	3 250,00 €

Conditions de règlement :

par virement bancaire.FR76 18 106 00810 80271464050 52

En cas d'accord, merci de nous retourner un exemplaire signé de ce devis

Le Client,

M.ROUX Christian



PROPOSITION FINANCIÈRE

AUDIT - DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL(DTG) + PPT

Diagnostic Technique Global	
Etape 1 - Réunion de démarrage et recueil des attentes	
Etape 2 - Etat des lieux architectural et technique	
Etape 3 - Analyse des données	
Etape 4 - Préconisations de travaux	
Etape 5 - Coordination et synthèse	
TOTAL (hors option) €HT	15 825,60€
TVA (20%)	3 165,00 €
TOTAL (hors option) €TTC Diagnostic technique Global + PPPT	18 990,60 €

OPTIONS FACULTATIVES

Les montants indiqués sont des montants hors taxes, tous frais inclus, déplacements compris.

FCI n'engagera la mission qu'à la réception du règlement d'acompte à la commande (si mentionné), le cas échéant à la réception de la présente offre dûment signée et validée par vos soins.

FCI étant assujettie au paiement de la TVA sur les encaissements, les factures seront majorées du montant de cette TVA. Taux de TVA appliqué aux prestations ci-dessous : 20 %.

Mission de Projet de Plan Pluriannuel de Travaux

DEVIS PPPT 2022-024-941

Informations générales

Représentant du Maître d'Ouvrage	CIS IMMOBILIER BOURG SAINT MAURICE		
Code Client	M. Didier THERISOD		
Lieu de l'intervention	004922		
Nombre de lots principaux	314	Nombre de visites prévues	16
	LES GLIERES		
	33 Rue de Pinon, 73700 BOURG SAINT MAURICE		

Notre offre

Prestation forfaitaire	Prix H.T	TVA	Prix T.T.C
Projet de Plan Pluriannuel de Travaux (PPPT) Inclus le DPE collectif et la restitution du PPPT en CS ou en AG	8 650 € HT	20%	10 380 € TTC
PRESTATIONS OPTIONNELLES (CASE A COCHER)	PRIX H.T	TVA	PRIX T.T.C
Audit énergétique en STSh (±15%) <input type="checkbox"/>	3 828.00 €	20%	4 593.60 €
Audit énergétique en STD (±5%) <input type="checkbox"/>	11 026.00 €	20%	13 231.20 €

Missions complémentaires ACCEO Energie

Réunion ou visite technique supplémentaire avec votre expert ACCEO	600 € HT	<input type="checkbox"/>
Réunion technique supplémentaire digitale (visioconférence ou téléphone)	350 € HT	<input type="checkbox"/>

Modalités & signature

Mode de paiement : Virement - 30 jours
Validité de l'offre : 4 mois à compter du 02/09/2022
Conditions de facturation :
 40% à la commande et 60% à l'envoi du rapport.
Mode d'envoi des factures : Email
Délai de réalisation :
 12 semaines à compter de la confirmation de commande

Le Client : Cachet Date & Signature
 « Bon pour accord »



MAÎTRISE D'OEUVRE-COORDINATION SPS

574 chemin de Wette Fays - 69300 CALUIRE
04 72 10 07 63

Cristobal SIMOUNET & Simon JOLLY
Membre UNTEC
Qualification OPQTECC n° 3296
Qualification RGE N°3296
Vérificateur CRAC

CIS IMMOBILIER
Monsieur THERISOD
Résidence l'Orée des Arcs B.P 50
73704 BOURG ST MAURICE CEDEX

Lyon, le 2 novembre 2022

PROPOSITION D'HONORAIRES REF : 2022.11.02

Objet : Les Glières

110 rue de Pinon-Bsm
73700 BOURG ST MAURICE

Monsieur,

Faisant suite à votre demande, veuillez trouver ci-dessous notre offre de prix concernant la réalisation des phases DIAG/AVS/DCE et EXE pour les travaux de Ravalement de façades compris sondages destructifs des bardages pour connaître l'épaisseur des complexes pour la copropriété citée en objet.

Notre mission se décompose de la manière suivante :

PHASE 1 : DIAG / APS - ETUDE - Conception / Consultation

Phase Diagnostic (DIAG) et avant projet (APS)

- ⇒ Déplacement sur site,
- ⇒ Dossier photos,
- ⇒ Etablissement d'un rapport d'état des lieux
- ⇒ Réalisation de sondages
- ⇒ Relevé dimensionnel
- ⇒ Relevé des désordres
- ⇒ Reportage photographique
- ⇒ Estimation sommaire du coût des travaux
- ⇒ Fourniture d'un rapport technique avec reportage photos,

Etude de Projet (DIA):

- Réunion sur site avec les membres du conseil syndical et / ou syndic afin de définir les prestations à mettre en œuvre, limite de prestations et rétro planning, si nécessaire
- Relevé sur site -Analyse des points critiques - des désordres
- Réalisation des relevés
- Rédaction des devis descriptifs, quantitatifs estimatifs (C.C.T.P. / D.P.G.F.)
- Réunion de synthèse avec le conseil syndical si nécessaire

Consultation (DCE):

- Consultation des entreprises qualifiées QUALIBAT
- Analyse des offres de prix des entreprises
- Bilan financier avec tableau comparatif des offres et analyse comparative
- Réunion avec les membres du Conseil Syndical et assistance technique lors de l'Assemblée Générale
- Animation de réunions de négociations avec les entreprises ;
- Diffusion de l'ensemble des pièces établies au format numérique (PDF).

Montant des honoraires :

⇒ 13 000 € H.T à la charge de la copropriété

PHASE 2 : EXÉCUTION DES TRAVAUX

1. Suivi de travaux (DET -OPC -AOR):

- Collecte des assurances civiles et décennales des entreprises retenues
- Rédaction des marchés de travaux aux entreprises retenues
- Réunion de chantier hebdomadaire avec la rédaction d'un compte rendu de chantier puis diffusion aux entreprises, Maître d'Ouvrage et Maître d'Ouvrage Délégué
- Vérification des situations mensuelles et mémoires de travaux (gestion financière)
- Réalisation d'un bilan financier
- Réception des travaux, avec la rédaction d'un P.V. de réception des travaux
- Quitus de levée des réserves

Montant des honoraires :

⇒ 4,8% H.T du montant H.T des travaux, à la charge de la copropriété

2. Déclaration Préalable :

- ⇒ Déclaration Préalable comprenant participation à une réunion de choix de teintes avec le Maître d'Ouvrage et le Maître d'Ouvrage délégué
- ⇒ Etablissement et dépose de la Déclaration Préalable

CONVENTION DE MAITRISE D'OEUVRE

Entre les soussignés

Copropriété LES GLIERES – 73 700 BOURG ST MAURICE représentée par le syndic CIS Immobilier
Pole Montagne, Résidence L'Orée des Arcs - BP 50 - 73 704 BOURG ST MAURICE CEDEX.

ci-après désigné le maître d'ouvrage

et

MASSON PHILIPPE ARCHITECTE, 285 rue j. Monnet 73 700 BOURG ST MAURICE

ci-après désigné le maître d'œuvre

NATURE DE L'OPERATION :

Travaux de réfection des façades avec isolation mince et bardage bois par un complexe avec ITE renforcée et lames de bardage en fibro-ciment type CEDRAL ou équivalent, des bâtiments de la copropriété ci-dessus précisée.

DECOMPOSITION DE LA MISSION :

La mission de maîtrise d'œuvre se décompose comme suit :

Une ou plusieurs tranches comprenant les phases suivantes :

- Phase 1

Projet de conception générale (sur la base de plans et relevés fournis par CIS Immobilier et de compléments sur site) – Dossier de consultation des entrepreneurs (descriptif/quantitatif) – Présentation des offres (tableau de synthèse)

- Phase 2

Mise au point des marchés de travaux – Visa des documents des entrepreneurs – Direction de l'exécution des contrats de travaux – Assistance aux opérations de réception des travaux.

Les honoraires relatifs aux missions du géomètre, bureau de contrôle et coordonnateur SPS, bureaux d'ingénierie (géotechnique, structure, fluidé, thermique, etc.) ne sont pas inclus dans le montant des honoraires de l'architecte.

Réunions de chantier : une par semaine.

REMUNERATION :

Les montants sont exprimés hors taxes, la TVA en vigueur sera appliquée à chaque élément de mission, compte tenu que cette dernière subirait un taux différent, un réajustement sera établi en fin de mission.

Surfaces indicatives (base métrés fournis par CIS Immobilier) :

Echafaudages : 7900 m², bardages non isolés : 340 m², bardages isolés : 3200 m²

Montant estimatif des travaux :

1 500 000,00 € H.T.

Montant des honoraires :

Phase 1 : forfait 50 000.00 € H.T. (soit environ 3.5% de l'estimation du montant hors taxes des travaux).

Phase 2 : 7% hors taxes du montant final hors taxes des travaux.

GARANTIE – RESPONSABILITE - ASSURANCE :

Le maître d'œuvre s'engage à répondre de la bonne exécution de sa mission en ce qui concerne tant son intervention à l'occasion de la réalisation des travaux, ainsi que de sa conformité aux règles de l'art. Le maître d'œuvre est couvert en responsabilité encourue par l'exécution du présent contrat par le biais de sa police garantie professionnelle.

Le maître d'ouvrage peut souscrire une assurance dommage ouvrage.

ENTREE EN VIGUEUR – DUREE :

Le présent contrat entrera en vigueur à la date de sa signature entre les parties.

Sa durée prendra fin à la clôture définitive des comptes et éventuels litiges entre le maître d'ouvrage et le maître d'œuvre.



PHASE CONCEPTION de votre projet

Observations :

- Offre établie suite à notre visite sur site du 21 mars 2023
- Offre établie pour le remplacement de l'ensemble des boiseries (bardages et garde-corps) de la copropriété
- Plusieurs solutions techniques et esthétiques seront proposées en phase DIAG/AVP.
- La copropriété souhaite mettre en place des bardages ne nécessitant pas d'entretien régulier. Une variante avec renforcement de l'isolation sera intégrée à la consultation des entreprises.
- La phase DIAG/AVP permettra d'apporter des solutions en terme de phasage et échelonnement dans le temps des travaux.
- Le Maître d'Ouvrage nous confirme mettre à disposition l'ensemble des plans de l'immeuble en sa possession (Niveaux / Elévations / Coupes / DOE) et les métrés déjà réalisés.

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PHASE DIAGNOSTIC et AVP	montant H.T.
<ul style="list-style-type: none"> - Déplacement sur site - Analyse techniques des plans de la copropriété et vérification des métrés fournis - Analyse technique des ouvrages en place, de leur degré de vétusté et des pathologies constatés - Proposition d'une ou de plusieurs solutions techniques fondées sur le Diagnostic - Proposition de phasage des travaux en fonction des attentes et besoins de la copropriété - Elaboration d'un Document de Synthèse (AVP) y compris estimations budgétaires - Participation à une réunion pour présentation des propositions en phase AVP et pour arbitrages par le Conseil Syndical 	4 850,00 €

= 5820 € TTC

MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la PHASE "DIAGNOSTIC et AVP" - Total des Honoraires H.T.	4 850,00 €
---	-------------------

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - PHASE DCE et AO	montant H.T.
<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE): <ul style="list-style-type: none"> - Règlement Particulier d'Appel d'Offres (RPAO) - Cahiers des Clauses Administratives Particulières (CCAP) - Cahiers des Clauses Techniques Particulières (CCTP) - Devis-Quantitatifs-Estimatifs (DPGF) - Participation à une réunion pour présentation et validation du projet de DCE par le Conseil Syndical - Lancement de l'Appel d'Offres - Dépouillement et Analyse critique des Offres des Entreprises - Participation à une réunion pour présentation de l'Analyse des Offres au Conseil Syndical - Assistance technique pour présentation du projet en assemblée générale de la Copropriété 	6 070,00 €

MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la PHASE "DCE et AO" - Total des Honoraires H.T.	6 070,00 €
---	-------------------

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE - Phase DECLARATION PREALABLE EN MAIRIE	montant H.T.
- Etablissement, Dépôt et Suivi de la Déclaration Préalable en Mairie	1 400,00 €

MAÎTRISE D'ŒUVRE pour la PHASE "DP" - Total des Honoraires H.T.	1 400,00 €
--	-------------------

CONCEPTION - Total des Honoraires TTC - Option comprise				
TVA	Mission	Base HT	Option HT	Montant TTC
20%	Maîtrise d'œuvre de conception PLENETUDE L&S SARL	10 920,00 €	0,00 €	13 104,00 €
20%	Déclaration préalable en Mairie PLENETUDE L&S SARL	1 400,00 €		1 680,00 €

V/ Réf : SDC Les Gifères – Bourg St Maurice



SOMMAIRE

1. FICHE SIGNALÉTIQUE

2. DESCRIPTIF DES PARTIES NETTOYÉES

3. MÉTHODOLOGIES

4. PHOTOS ET CONCLUSIONS

**5. CLASSIFICATION DES RÉSEAUX DE GAINES DE VOTRE
INSTALLATION**

RAPPORT D'INTERVENTION



- AGENCE DES 2 SAVOIE :

D2H Réseau QUALITY AIR - 8, rue Jean Moulin - 73540 LA BATHIE

☎ : 06 73 98 73 73 - @ : b.valretto@d2h-reseauqualityair.com

Siret 504 186 545 00019 / Code APE 8122 Z / N° Intracommunautaire FR41504186545 / RCS CHAMBERY TGI 504 186 545

3. METHODOLOGIE

Avant travaux :

- Affichage préalable par montées, des dates des travaux, pour information aux résidents
- Mise en place d'un plan de prévention simplifié avec le donneur d'ordre sur demande
- Approvisionnement et mise en place du matériel
- Consignation des installations électriques par nos techniciens habilités
- Mise en place des moyens d'élévation (escabeau, échelle)

Partie privée : (durée d'intervention 20 minutes environ par appartement)

- Démontage de l'ensemble des bouches d'extraction
- Nettoyage et désinfection des bouches d'extraction à l'aide d'un produit dégraissant et désinfectant
- Contrôle du bon état et fonctionnement des bouches d'extraction
- Dépoussiérage et assainissement des piquages souples reliant les bouches d'extraction aux colonnes collectives par brossage filoguidé
- Contrôle des bons débits des bouches d'extraction par mesure à l'aide d'un anémomètre à hélice marque KIMO.
- Contrôle des entrées d'air neuf sur menuiserie
- Nettoyage des abords de notre intervention

Partie collective nettoyage et assainissement des réseaux de gaine et colonnes.

- Ouverture de l'ensemble des bouchons des colonnes
- Création si besoin de trappes de visite de type METU fournis par nos soins, pour accéder à l'intérieur des gaines d'extraction.
- La mise en dépression : se fera soit par le maintien de l'extraction d'origine soit par la mise en place de notre centrale d'aspiration munie d'un filtre haute efficacité anti-relargage.
- Le brossage interne des gaines et colonnes se fera à partir des trappes de visite fournis et posées par nos soins, à l'aide d'un robot KELA : flexible équipé de brosses adaptées aux sections des gaines à traiter, celui-ci, possédant une rotation alternative avec vitesse variable.
- Le dépoussiérage et contrôle des registres de réglages se feront par air comprimé.
- Equilibrage des réseaux grâce à l'aide des registres de réglage existant : intervention possible si les bouches d'extraction dans les logements sont de nature autoréglable.

1. FICHE SIGNALÉTIQUE

Lieu d'exécution du dépoussiérage :

Copropriété Les Glières

110 Rue du Pinon

73700 Bourg St Maurice

Suivie par : Monsieur Vairretto Benjamin

Objet de l'intervention :

Dépoussiérage et contrôle des réseaux de ventilation Vmc.

Date d'intervention : Du 23 Mai au 10 Juin 2022

2. DESCRIPTIF DES PARTIES NETTOYÉES

Copropriété comprenant 313 appartements.

- L'ensemble des bouches d'extraction
- L'ensemble des piquages d'extraction (gaine reliant les bouches aux colonnes).
- L'ensemble des gaines verticale et horizontale
- L'ensemble de prises d'air neuf sur les menuiseries
- 3 Caissons d'extraction Vmc

Nettoyage, contrôle et désinfection des caissons d'extraction :

- Consignation électrique de l'installation par nos techniciens habilités
- Démontage des parois et des ouvertures du caisson
- Pulvérisation d'un dégraissant désinfectant biodégradable sur l'ensemble
- Nettoyage par aspiration et grattage manuel du caisson et de la volute
- Essuyage par chiffon de l'ensemble
- Graissage des paliers et roulement
- Vérification des paliers, roulements, axes, courroie et connectiques électriques

II.2. Validation

- Afin de faire un suivi des travaux la remise d'un rapport de chantier avec photos en fin de prestation reprenant : avant/pendant/après nettoyage garantissant la bonne exécution du chantier et nos préconisations.

Matériels mis en œuvre :

Les moyens matériels mis en œuvre pour ces opérations sont :

- Film polyane de protection
- Outillage manuel
- Trappe de visite homologuée
- Centrale d'aspiration avec filtre HEPA
- Matériel et produits de dépolluissage, nettoyage et décontamination
- Robot KELA de dépolluissage filo guidé :
- Caméra d'inspection numérique
- Anémomètre à Hélice marque Testo avec cône de mesure

III. Moyens de protection et prévention collective

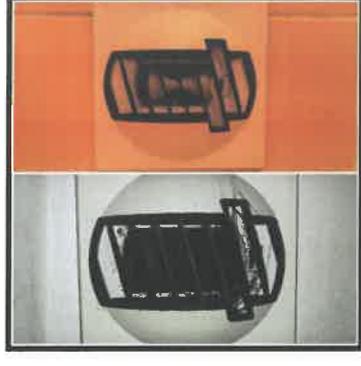
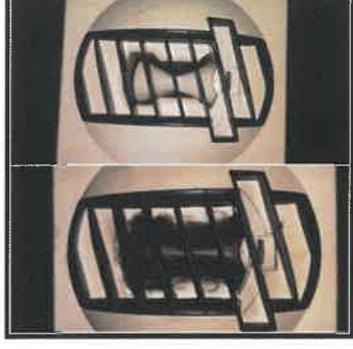
Afin de répondre aux différents risques identifiés sur le chantier, des équipements de prévention et d'intervention seront mis en place.

- **Information préalable aux résidents par affichage**

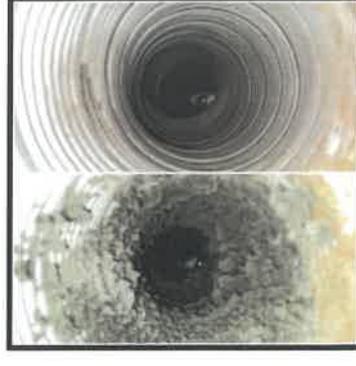
- **Balisage des zones de travaux**

4. PHOTOS ET CONCLUSIONS

Bouches d'extraction



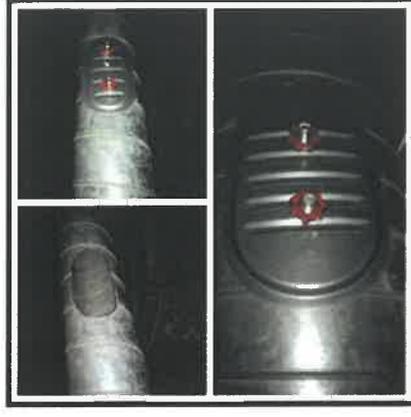
Piquages souples



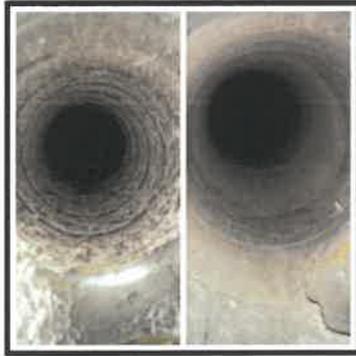
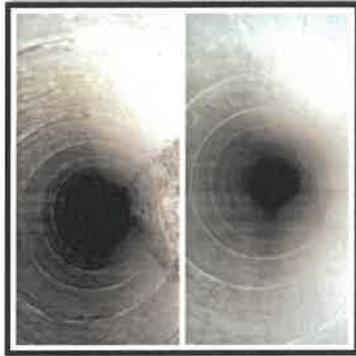
Caissons d'extraction



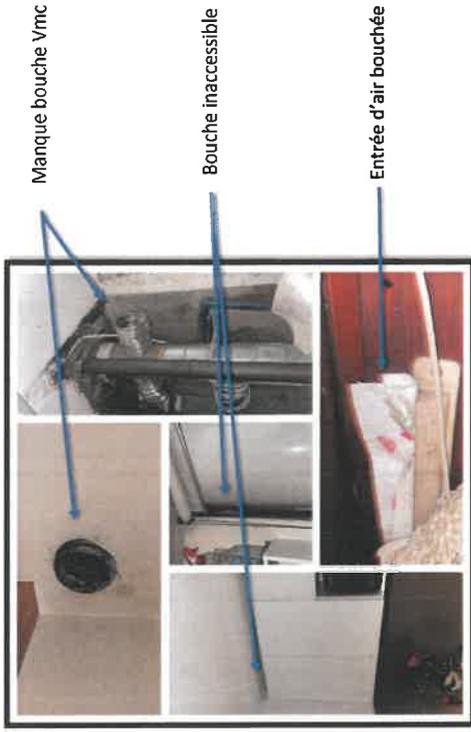
Installation trappes de visite sur les réseaux



Gaines d'extraction verticales et horizontales



Anomalies retrouvées dans certains logements



CONCLUSIONS :

- ❑ Toutes les bouches d'extraction accessibles ont été nettoyées et désinfectées. 65 appartements non pu être visités pendant les semaines d'intervention.
- ❑ Tous les piquages souples ainsi que les gaines verticales et horizontales ont été dépoussiérées.
- ❑ Les caissons d'extraction ont été nettoyés et contrôlés après notre intervention.

Suite à notre intervention dans les logements, un encrassement important à été détecté au niveau des bouches et des piquages souples. Les prises de mesures faites dans les logements nous montrent une aspiration correcte sur l'ensemble des réseaux. Certaines bouches manquantes ou vétustes perturbent un peu l'équilibrage mais cela peut être amélioré en remplaçant les bouches Vmc.

Les réseaux en vide sanitaires sont accessibles, des trappes de visite ont été installées pour effectuer le dépoussiérage.

Les caissons Vmc sont en bon état de fonctionnement et bien entretenus.

Vous trouverez le listing des logements fait avec nos remarques et mesures de débit des bouches en annexe 1.

5. CLASSIFICATION DES RESEAUX DE GAINES DE VOTRE INSTALLATION AVANT LE DEPOUSSIÉRAGE DE 2022

Réseau Extraction



Suite à notre passage le réseau de ventilation accessible est de Niveau A

DEFINITION DES NIVEAUX D'ACCUMULATION SELON IRSST

(Institut de Recherche en santé et en sécurité du Travail)

A

Propre lorsque, examiné à l'œil nu, à courte distance, sous une source lumineuse d'au moins 100 W.

*** A contrôler une fois par an pour évaluation et dérive éventuelle**

(Code du travail Arrêté du 8 et 9 octobre 1987)

B

Mince film de poussière ou de particules uniformément réparties sur le fond du conduit, dont l'épaisseur maximale est inférieure à 1 à 2 mm et sans accumulation éparse.

*** A contrôler une fois par an pour évaluation d'une dérive éventuelle.**

*** Risque microbiologique faible.**

C

Répartition uniforme de poussière ou de particules d'une épaisseur de 3 à 5 mm Avec des fortes accumulations sporadiques.

*** Envisager l'hygiénisation très rapidement**

*** Risques microbiologiques importants.**

D

Accumulation plus importante que le niveau C pouvant occasionner une réduction des débits ou si l'analyse microbiologique démontre une présence de flore dangereuse.

*** L'hygiénisation en urgence s'impose**

D +

Lorsque l'on retrouve un + accolé au niveau d'accumulation défini précédemment cela signifie qu'il y a amas de poussière ou de débris de dimensions diverses en divers endroits, perturbant les flux d'air.

*** Une action corrective urgente s'impose.**

Intervention réalisée par D2H Réseau QUALITY AIR

Fait le 23 Juin 2022

Annexe 1 : Listing logement

Bâtiment A

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
1	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche manquant Débit 45 m3/h		Bouche manquante SDB/WC
2	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
3	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h		
4	1 Bouche	1 Bouche		Bouches Inaccessibles
5	1 Bouche Débit 41m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
6	1 Bouche Débit 25m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
7	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche SDB Débit 10m3/h	1 Bouche manquante en WC	Bouche manquante dans les WC
8				Pas de clés
9				Pas de clés
10	1 Bouche Débit 24m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h		
11	1 Bouche Débit 18m3/h	1 Bouche Débit 10m3/h		
12				Pas de clés
13	1 Bouche Débit 10m3/h	1 Bouche Débit 15 m3/h		Manque grille sur bouches SDB
14	1 Bouche Débit 13 m3/h	1 Bouche Débit 6m3/h		
15	1 Bouche	1 Bouche		Manque grille sur bouche cuisine

16	Débit 25m ³ /h	Débit 35m ³ /h	Manque membrane de réglage sur bouche SDB
17	1 Bouche Débit 32m ³ /h	1 Bouche Débit 16m ³ /h	Pas de clés
18	1 Bouche Débit 15 m ³ /h	1 Bouche Débit 12m ³ /h	Manque grille sur bouche SDB
19	1 Bouche Débit 25m ³ /h	1 Bouche Débit 11m ³ /h	Bouche SD non démontable
20			Pas de clés
21	1 Bouche Débit 16m ³ /h	1 Bouche Débit 26m ³ /h	Bouche SDB HS Manque grille sur bouche cuisine
22	1 Bouche Débit 21m ³ /h	1 Bouche Débit 10m ³ /h	
23	1 Bouche Débit 20m ³ /h	1 Bouche motorisée Débit 55m ³ /h	1 Bouche WC Débit 8 m ³ /h
24	1 Bouche Débit 13m ³ /h	1 Bouche Débit 10m ³ /h	
25			Pas de clés
26			Pas de clés
27	1 Bouche Débit 19m ³ /h	1 Bouche Débit 11m ³ /h	
28	1 Bouche Débit 21m ³ /h	1 Bouche Débit 27m ³ /h	
29	1 Bouche Débit 12m ³ /h	1 Bouche Débit 8 m ³ /h	
30	1 Bouche Débit 28m ³ /h	1 Bouche Débit 13m ³ /h	
31	1 Bouche Débit 7m ³ /h	1 Bouche Débit 14m ³ /h	

32	1 Bouche Débit 24m ³ /h	1 Bouche Débit 9m ³ /h	Joint de la bouche SDB HS
33	1 Bouche Débit 16m ³ /h	1 Bouche Débit 9m ³ /h	
34	1 Bouche Débit 5m ³ /h	1 Bouche Débit 13m ³ /h	Grille manquante sur bouche SDB
35	1 Bouche manquante	1 Bouche manquante	1 Bouche HS WC Bouches manquantes et HS
36	1 Bouche Débit 13m ³ /h	1 Bouche Débit 5 m ³ /h	
37			Pas de clés
38			Pas de clés pour le verrou du haut
39	1 Bouche Débit 25m ³ /h	1 Bouche Débit 10m ³ /h	
40	1 Bouche Débit 12m ³ /h	1 Bouche Débit 40m ³ /h	
41	1 Bouche Débit 30m ³ /h	1 Bouche Débit 13m ³ /h	
42	1 Bouche Débit 10m ³ /h	1 Bouche Débit 30m ³ /h	
43			Pas de clés
44	1 Bouche Débit 13m ³ /h	1 Bouche Débit 6m ³ /h	
45			Pas de clés
46	1 Bouche Débit 10m ³ /h	1 Bouche Débit 22 m ³ /h	Pas de bouche dans les WC
47			Manque le code de la porte
48	1 Bouche Débit 13m ³ /h	1 Bouche Débit 7m ³ /h	

Bâtiment B

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
49	1 Bouche Débit 25m3/h	1 Bouche Débit 24 m3/h		
50	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 10m3/h		Bouche cuisine dans le placard
51				Pas de clés
52	1 Bouche Débit 22m3/h	1 Bouche Débit 11m3/h		
53	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 6m3/h		
54				Pas de clés
55	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 11m3/h		
56	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 4m3/h		Bouche cuisine non démontable
57	1 Bouche Débit 23m3/h	1 Bouche Débit 8,5m3/h		
58	1 Bouche Débit 25m3/h	1 Bouche Débit 0 m3/h		Bouche salle de bain non démontable
59	1 Bouche Débit 14m3/h	1 Bouche Débit 8m3/h		
60				Pas de clés
61	1 Bouche Débit 20m3/h	1 Bouche Débit 10m3/h		
62				Pas de clés
63	1 Bouche	1 Bouche		

64	Débit 5m3/h 1 Bouche	Débit 5m3/h 1 Bouche	Débit 5m3/h 1 Bouche	
65	1 Bouche Débit 23m3/h	1 Bouche Débit 9m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h	
66	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 6m3/h	
67				Pas de clés
68	1 Bouche Débit 10m3/h	1 Bouche Débit 10m3/h	1 Bouche Débit 6m3/h	
69	1 Bouche Débit 13m3/h	1 Bouche Débit 13m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h	
70	1 Bouche Débit 14m3/h	1 Bouche Débit 14m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h	
71				Pas les bonnes clés
72	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 11m3/h	1 Bouche Débit 6m3/h	Bouche salle de bain non démontable
73	1 Bouche Débit 23m3/h	1 Bouche Débit 23m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h	
74	1 Bouche Débit 8m3/h	1 Bouche Débit 8m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h	
75	1 Bouche Débit 17m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h	
76	1 Bouche Débit 0m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h		Bouche manquante dans la salle de bain
77				Pas de code pas de clés
78			1 Bouche Débit 5m3/h	Bouche cuisine Inaccessible
79				Pas de clés
80				Insalubre

81	1 Bouche Débit 15m ³ /h	1 Bouche Débit 5m ³ /h		
82	1 Bouche Débit 20m ³ /h	1 Bouche Débit 10m ³ /h		Pas de clés
83				
84	1 Bouche Débit 15m ³ /h	1 Bouche Débit 0m ³ /h		Pas de clés
85				
86				En travaux, le propriétaire met des bouches neuves
87	1 Bouche Débit 10m ³ /h	1 Bouche Débit 4m ³ /h		Bouche cuisine non démontable
88		2 Bouches WC/SDB Débit 7m ³ /h/ Débit 12m ³ /h		Pas de VMC dans la cuisine
89	1 Bouche Débit 12m ³ /h	1 Bouche WC/SDB Débit 7m ³ /h/ Débit 5m ³ /h		
90	1 Bouche Débit 20m ³ /h	1 Bouche Débit 17,5m ³ /h		
91	1 Bouche Débit 19m ³ /h	1 Bouche Débit 10m ³ /h		
92	1 Bouche Débit 14m ³ /h	1 Bouche Débit 5m ³ /h		

Bâtiment C

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m ³ /h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m ³ /h	Autres	Remarques
102		1 Bouche Débit 28 m ³ /h		
103	1 Bouche Débit 33m ³ /h	1 Bouche Débit 15m ³ /h		
104	1 Bouche Débit 31m ³ /h	1 Bouche Débit 14m ³ /h		
105		1 Bouche Débit 25m ³ /h		Caisson pour bouche de la cuisine inaccessible
106	1 Bouche Débit 24m ³ /h	1 Bouche Débit 13m ³ /h		
107	1 Bouche Débit 25m ³ /h	1 Bouche Débit 15m ³ /h		
108	1 Bouche Débit 25m ³ /h	1 Bouche Débit 20m ³ /h		
109	1 Bouche Débit 30m ³ /h	1 Bouche Débit 15m ³ /h		
110		1 Bouche Débit 12 m ³ /h		Hotte de cuisine raccordée sur la VMC
111	1 Bouche Débit 21m ³ /h	1 Bouche Débit 0 m ³ /h		
112	1 Bouche Débit 12m ³ /h			Porte SDB fermée à clés
113		1 Bouche Débit 15m ³ /h		Pas de bouche dans la cuisine
114				Pas de clés

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
115		1 Bouche Débit 28 m3/h		
116	1 Bouche Débit 18m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h		
117	1 Bouche Débit 41m3/h	1 Bouche Débit 25m3/h		
118	1 Bouche Débit 55m3/h	1 Bouche Débit 55m3/h		Bouche de la cuisine non accessible
119	1 Bouche Débit 13m3/h	1 Bouche Débit 13m3/h		Pas de bouche dans la cuisine
120	1 Bouche Débit 23 m3/h	1 Bouche Débit 23 m3/h		Mobilier devant la bouche de la cuisine
121	1 Bouche Débit 15m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
122	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 27m3/h		Bouches non démontables cuisine et SDB
123	1 Bouche Débit 0 m3/h	1 Bouche Débit 0 m3/h		Bouches non adaptées
124	1 Bouche Débit 18m3/h	1 Bouche Débit 11m3/h		
125	1 Bouche Débit 24m3/h	1 Bouche Débit 14m3/h		Bouche cuisine non démontable
126	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h		Grille dans cuisine et SDB
127	1 Bouche Débit 27m3/h	1 Bouche Débit 35m3/h		

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
128	1 Bouche Débit 18 m3/h	1 Bouche Débit 13 m3/h		Bouche SDB non démontable
129	1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 26m3/h		
130	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
131				Pas de clés
132	1 Bouche Débit 35m3/h	1 Bouche Débit 64m3/h		
133	1 Bouche Débit 29m3/h	1 Bouche Débit 29m3/h		
134	1 Bouche Débit 27m3/h	1 Bouche Débit 50m3/h		Bouche SDB collée
135				Pas de clés
136	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 47m3/h		
137	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 22m3/h		Grille cuisine collée
138	1 Bouche Débit 19m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h		Bouche SDB pas adaptée
139	1 Bouche Débit 19m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h		
140	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
141				Pas de clés
142	1 Bouche Débit 38m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h		

143	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
144		1 Bouche Débit 33m3/h	Aucune bouche dans la cuisine	
145	1 Bouche Débit 10m3/h	1 Bouche SDB Débit 10m3/h	Aucune bouche dans les toilettes	
146	1 Bouche Débit 24m3/h	1 Bouche SDB Débit 15m3/h	Aucune bouche dans les toilettes	
147	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche SDB Débit 13m3/h	Aucune bouche dans les toilettes	
148	1 Bouche Débit 15m3/h	1 Bouche SDB Débit 18m3/h	Aucune bouche dans les toilettes	
149	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h		
150	1 Bouche Débit 10m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h	Grille dans cuisine Bouche non adaptée SDB	
150	1 Bouche Débit 19m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h	Bouche SDB pas adaptée	
151	1 Bouche Débit 22m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	Grille dans cuisine	
152	1 Bouche Débit 20m3/h	2 Bouches Débit 19m3/h WC Débit 13m3/h SDB	Grille dans cuisine, SDB et toilettes	
153	1 Bouche Débit 31m3/h	Bouche Débit 17m3/h		
154		1 Bouche Débit 17m3/h	Grille dans cuisine et derrière un meuble	
155			Pas de clés	
156	1 Bouche Débit 22m3/h	Bouche SDB Débit 18m3/h	Bouche cuisine collée Bouche toilettes derrière cumulus, non accessible	
157			Pas de clés	

158	1 Bouche Débit 22m3/h	1 Bouche SDB Débit 20m3/h	Bouche toilettes derrière cumulus, non accessible
159			Bouche derrière meuble de la cuisine et bouche SDB motorisée
160	1 Bouche Débit 14m3/h	1 Bouche Débit 21m3/h	Bouche cuisine non démontable

Bâtiment D et E

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
201				Pas de clés
202		1 Bouche SDB Débit 22m3/h		Appartement en travaux Bouche toilettes non accessible
203	1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
204				Pas de clés
205	1 Bouche Débit 37m3/h	1 Bouche Débit 28m3/h		
206	1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 28m3/h		Bouche SDB collée
207	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		Bouche collée
208				Logement insalubre
209	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
210	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
211	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		

212	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
213	1 Bouche Débit 37m3/h	1 Bouche Débit 22m3/h		
214			Porte bloquée	
215			Porte bloquée	
216	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
217	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
218	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 14m3/h		
219	1 Bouche Débit 36m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	Bouche SDB collée	
220	1 Bouche Débit 47m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
221	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h		
222			Pas de clés	
223	1 Bouche Débit 23m3/h	2 Bouches Débit 14m3/h WC Débit 19m3/h SDB		
224	1 Bouche Débit 38m3/h	1 Bouche Débit 10m3/h		
225	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
226		1 Bouche Débit 22m3/h		
227		1 Bouche Débit 22m3/h		
228		1 Bouche Débit 22m3/h		Pas de clés

229			1 Bouche Débit 20m3/h	Bouche cuisine pas adaptée
230	1 Bouche Débit 40m3/h		1 Bouche Débit 19m3/h	
231	1 Bouche Débit 30m3/h		1 Bouche Débit 19m3/h	
232	1 Bouche Débit 21m3/h		1 Bouche Débit 20m3/h	
233	1 Bouche Débit 31m3/h		1 Bouche Débit 22m3/h	
234	1 Bouche Débit 31m3/h		1 Bouche Débit 20m3/h	
235	1 Bouche Débit 20m3/h		1 Bouche Débit 18m3/h	
236	1 Bouche Débit 21m3/h		1 Bouche Débit 18m3/h	
237	1 Bouche Débit 33m3/h		1 Bouche Débit 16m3/h	Bouches cuisine et SDB collées
238				Logement occupé, pas de réponse
239				Pas de clés
240	1 Bouche Débit 30m3/h		2 Bouches Débit 18m3/h WC Débit 20m3/h SDB	Bouche cuisine collée pas accessible
241				Pas de clés
242	1 Bouche Débit 28m3/h		1 Bouche Débit 18m3/h	
243				Pas de clés
244				Pas de clés
245				Pas de clés
246	1 Bouche Débit 28m3/h		1 Bouche Débit 19m3/h	Bouche SDB collée

247	1 Bouche Débit 29m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h	Bouche SDB collée
248	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	
249	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	Bouche cuisine à moitié derrière le meuble
250	Bouche Débit 29m3/h	Bouche Débit 19m3/h	
251	1 Bouche Débit 27m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
252	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	Bouche cuisine derrière meuble
253	1 Bouche Débit 29m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
254	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h	
255	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h	
256	1 Bouche Débit 35m3/h	1 Bouche Débit 21m3/h	
257	1 Bouche Débit 31m3/h	2 Bouches Débit 30m3/h WC Débit 20m3/h SDB	Bouche des toilettes non adaptée
258			Présent dans le logement, n'a pas ouvert.
259	1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 22m3/h	
260	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h	
261	1 Bouche Débit 20m3/h	1 Bouche Débit 28m3/h	Bouches collées SDB et cuisine

262	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
263	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
264	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h	
265	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
301			
302			Pas de clés
303		1 Bouche Débit 54m3/h	Pas de bouche cuisine
304	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 40m3/h	
305	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 36m3/h	Bouche cuisine derrière meuble
306		Bouche Débit 40m3/h	Pas de bouche cuisine
307		1 Bouche Débit 21m3/h	Bouche cuisine derrière meuble Bouche SDB collée
308	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 50m3/h	
309	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h	
310			Bouche motorisée
305	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 36m3/h	Bouche cuisine derrière meuble
306		Bouche Débit 40m3/h	Pas de bouche cuisine
307		1 Bouche Débit 21m3/h	Bouche cuisine derrière meuble Bouche SDB collée

308	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 50m3/h		
309	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
310				Bouche mécanisée
305	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 36m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
306		Bouche Débit 40m3/h		Pas de bouche cuisine
307		1 Bouche Débit 21m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
308	1 Bouche Débit 64m3/h	1 Bouche Débit 50m3/h		Bouche SDB collée
309	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h		
310				Bouche mécanisée
311	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
312	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
313	1 Bouche Débit 27m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
314	1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		Bouche SDB collée
315				Pas de clés
316	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
317		1 Bouche Débit 19m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
318	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h		Bouche cuisine et SDB collées

319				Pas de clés
320	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		
321	1 Bouche Débit 35m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		Bouche cuisine pas fixée
322	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h		Bouche cuisine collée
323	1 Bouche Débit 33m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		Bouche cuisine collée
324	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 12m3/h		Bouche cuisine pulvérisée
325				Pas de clés
326				Pas de clés
327	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
328				Pas de clés
329	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		
330	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
331		1 Bouche Débit 20m3/h		Pas de bouche dans la cuisine
332	1 Bouche Débit 29m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		Hotte branchée sur la VMC
333				Pas de clés
334				Pas de clés
335	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
336		Bouche SDB Débit 43m3/h		Bouche cuisine derrière meuble Bouche Toilettes derrière chauffe eau

337			Pas de clés
338	1 Bouche Débit 21m3/h	2 Bouches Débit 12m3/h WC Débit 15m3/h SDB	
339	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche SDB Débit 15m3/h	Bouche toilettes derrière chauffe eau
340	1 Bouche Débit 32m3/h	2 Bouches Débit 18m3/h WC Débit 20m3/h SDB	Bouche toilettes collée
341	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
342			Pas de clés
343	1 Bouche Débit 35m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h	
344			Bouche cuisine collée

Bâtiment F

N° Logement	Bouche cuisine + débit en m3/h	Bouche Salle de Bain / WC + débit en m3/h	Autres	Remarques
402	1 Bouche Débit 22m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h		
403	1 Bouche Débit 52m3/h	1 Bouche Débit 28m3/h		
404	1 Bouche Débit 25m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
405	1 Bouche Débit 37m3/h	1 Bouche Débit 28m3/h		Bouches SDB et cuisine collés

406			Pas de clés
407			Pas de clés
408	1 Bouche Débit 21m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	
409	1 Bouche Débit 25m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
410	1 Bouche Débit 23m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	
411	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h	Bouche cuisine collé
412	1 Bouche Débit 31m3/h	2 Bouches Débit 18m3/h WC Débit 22m3/h SDB	Bouche cuisine collé Chauffe eau devant bouche toilettes
413	1 Bouche Débit 32m3/h	2 Bouches Débit 17m3/h WC Débit 22m3/h SDB	Bouche Toilettes derrière chauffe eau
414			Logement occupé mais n'a pas ouvert
415	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	Bouche cuisine et toilettes collés
416		1 Bouche Débit 14m3/h	Bouche cuisine derrière meuble
417			Pas de clés
418			Pas de clés
419	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h	
420			Pas de clés
421	1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h	Pas de clés
422	1 Bouche Débit 31m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h	
423	1 Bouche	1 Bouche	

424	Débit 30m3/h 1 Bouche Débit 36m3/h	Débit 19m3/h 1 Bouche Débit 22m3/h		
425				Pas de clés
426	1 Bouche Débit 35m3/h	2 Bouches Débit 14m3/h WC Débit 24m3/h Toiletttes		Bouche cuisine collée
427				Pas de clés
428	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 18m3/h		
429	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 21m3/h		
430	1 Bouche Débit 32m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
431		1 Bouche Débit 18m3/h		Bouche cuisine derrière meuble
432	1 Bouche Débit 29m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		
433	1 Bouche Débit 44m3/h	1 Bouche Débit 0m3/h		Bouche SDB collée
434	1 Bouche Débit 30m3/h	1 Bouche Débit 20m3/h		Bouche SDB collée
435	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h		
436	1 Bouche Débit 28m3/h	1 Bouche Débit 17m3/h		
437				Logement occupé mais n'a pas ouvert
438	1 Bouche Débit 38m3/h	1 Bouche Débit 24m3/h		
439	1 Bouche	2 Bouches		

440		Débit 28m3/h 1 Bouche	Débit 15m3/h WC Débit 23m3/h Toiletttes	
441		Débit 24m3/h 1 Bouche	1 Bouche Débit 12m3/h	
442		Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 19m3/h	REFUS : n'a pas ouvert
443		1 Bouche Débit 26m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	Bouche SDB collée
444				Pas de clés
445				Pas de clés
446		1 Bouche Débit 24m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	
447		1 Bouche Débit 22m3/h	1 Bouche Débit 15m3/h	
448				Pas de clés
449		1 Bouche Débit 27m3/h	1 Bouche Débit 16m3/h	
450		1 Bouche Débit 35m3/h	2 Bouches Débit 15m3/h WC Débit 23m3/h SDB	19 Bouche cuisine collée
451				Pas les bonnes clés
452		1 Bouche Débit 35m3/h	1 Bouche Débit 22m3/h	Bouche Toiletttes derrière chauffe eau
453		1 Bouche Débit 34m3/h	1 Bouche Débit 21m3/h	Bouche toilettes derrière chauffe eau

MAUTRET Simon
La Roche
73700 Bourg St Maurice
0615815993
mautretsimon@gmail.com
Siret :883 780 520 00010

Devis

Date : 3/10/2023
N° FACTURE 0023
Date d'expiration :
5/2/2023

À **Résidence Les
Glieres**

**73700 Bourg Saint
Maurice**

Vendeur	Tâche	Méthode d'expédition	Conditions de livraison	Date de livraison	Modalités de paiement	Échéance
	déneigement				Paiement à la réception	Mensuel

Qté	N°article	Description	Prix unitaire	Remise	Total de la ligne
1		Immobilisation mensuelle	310€ ht/ Mois		
1		Prestation de déneigement avec véhicule équipé. Assurance RC déneigement Proposition sur 3 ans Hausse de 5%/AN Attention taux horaire modifiable si trop grosse hausse du carburant en accord avec vous. Prestation assurée du 1 Décembre au 31 Mars Au delas de 5cm de neige	115€ ht /heure		
Total					

Devis préparé par : MAUTRET Simon _____

Ceci est un devis des biens nommés, soumis aux conditions indiquées ci-dessous : (Décrivez toutes les conditions liées à ces prix et toutes les conditions supplémentaires de l'accord. Il est conseillé d'inclure les dépenses imprévues qui affecteront le devis.)

Pour accepter ce devis, signez ici et renvoyez-le : _____

Merci de votre commande !

Pour information sur le déneigement avec ou sans neige :

Investissement :

Tracteur prix d achat moyen 80 000 €

Chaine neige 4 000 €

Lame neige 8 000 €

Godet 3 000 €

Coût annuel moyen :

Entretien tracteur + chaines 5 000 €/an

Entretien pieces d usure lame godet 2 000 €/an

Assurance déneigement pour tiers RC 2800 €/an

Garage Zone des Colombières 6000€/an

+ main d'œuvre et ses charges

Moncharmont Hervé
110 rue de Pinon
Appt 249 résidence les glières
73700 Bourg saint Maurice

Copropriété des glières

Monthelon le 13/3/2023

Bonjour mesdames, bonjour messieurs

Je profite de l'organisation de cette assemblée générale pour vous demander l'autorisation de pose d'un volet roulant identique à celui qui est installé à l'appartement 420.

Dans un soucis d'économie d'énergie, comme mon appartement est occupé à temps complet et que les menuiseries extérieures ne sont plus très performantes j'envisage la pose d'un volet bubendorf à lame isolante en respectant la couleur des menuiseries aluminium qui ont été installées à l'entrée de notre bâtiment. Je vous joint une page descriptive de l'équipement choisi ainsi qu'un devis de pose si toutefois d'autres personnes sont intéressées.

En espérant que ma demande reçoive une réponse favorable de votre part, acceptez mesdames, messieurs mes sincères salutations

Hervé Moncharmont

Volet roulant MONO ID3 - Solar de marque BUBENDORFF fabricant français.

Le seul volet à visé 30000 montées descendentes et conçu pour durer 2 fois plus longtemps. A l'issue de votre garantie ou Pack SAV, BUBENDORFF SERVICE assure un SAV foriste aux pièces, main d'œuvre et déplacement) jusqu'àux 20 ans du produit!

Volet roulant MONOBLOC ID3 - Lames ALU DP368

Haut (HB) 2320 mm x Larg (LA) 1395 mm

. Tablier à lames aluminium double paroi avec mousse isolante sans CFC, traité anti-corrosion et équipé d'embouts anti-frottement et de verrous automatiques anti-relevage, DeltaR=0,15 m2/KW

- . Largeur dos de coulisse
- . Hauteur caisson compris
- . Pour les prises de côtes et implantation consultez la fiche produit format PDF
- . Moteur Solar SO à recharge solaire avec système de pilotage intelligent, livré avec 1 télécommande radio à 3 boutons
- . Coulisses aluminium équipées de joints traités anti-UV et d'arrêts bas de tablier
- . Sous linteau, enroutement extérieur, fixation en fond de coulisse, imp. N°3
- . Caisson compact en aluminium à pan coupé 20°, sans vis apparentes, hauteur 165mm
- . Teinte tablier : Brun sépia 240 RAL 8014
- . Teints encadrement : Brun sépia 240 RAL 8014
- . Panneau photovoltaïque déporté 2,7 mètres
- . Garantie 2 ans (pièces, main d'œuvre et déplacement) assurée par BUBENDORFF SERVICE

 Fabrication française

Volet Roulant

MONCHARMONT Simon

73700 Bourg Saint Maurice

Devis N° : D0000638

Le : 07/03/23

Désignation	PU HT	Qté	U	Mont.HT
Fourniture et pose volet roulant 2320 mm x 1395 mm <i>Volet roulant monobloc ID3 - Lames ALU DP368</i> <i>Tablier à lames aluminium double paroi avec mousse isolante sans CFC, traité anti-corrosion et équipé d'embouts anti-frottement et de verrous automatiques anti-relevage, DeltaR+0.15M2.kw</i> <i>Largeur dos de coulisse</i> <i>Hauteur caisson compris</i> <i>Coulisses aluminium équipées de joints traités anti-UV et d'arrêts bas de tablier</i> <i>Sous linteau, enroulement extérieur, fixation en fond de coulisse</i> <i>Teinte encadrement Brun sépia 240 RAL 8014</i> <i>Fabrication Française</i>	470.45	1	F	470.45

TVA 20%: 94.09 € (470.45 € HT)

Total HT :	470.45 €
TVA :	94.09 €
Total TTC :	564.54 €
Net à payer :	564.54 €

Assurance RC Décennale souscrite auprès de
MAAF PRO N° 173104151B001
 Couverture géographique, France métropolitaine

Mode de règlement : 40% à la commande, situation en cours de chantier, facture fin de travaux

La durée de validité de ce devis est de 30 jours.

Merci de nous retourner ce devis daté et signé avec les mentions : « Lu et approuvé » et « Bon pour accord ».

THEILLET Morane
LAMBERT Romain
Appt 157, Bat C
110 Rue de Pinon
73700 Bourg-st-Maurice

CIS immobilier Syndic
126 Avenue Maréchal Leclerc
73704 Bourg-st-Maurice

le 24 Mars 2023

Objet: demande d'autorisation de travaux

Monsieur, Madame, le syndic,

Par cette lettre, nous vous adressons une demande d'autorisation de remplacement d'une fenêtre de toit d'origine situé dans notre chambre.

En effet, celui-ci fuit depuis quelques mois.

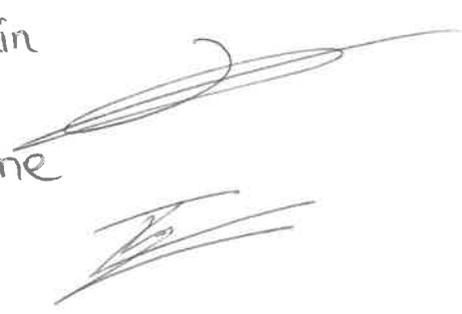
Nous sommes les propriétaires de l'appartement concerné.
(appt 157, Baliment C).

Nous vous prions de bien vouloir inscrire notre demande à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale.

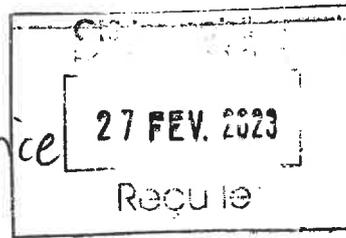
Cordialement,

LAMBERT Romain
et

THEILLET Morane



Anthony KENDRICK,
Apt 114
Les Glières
110 Rue de Pinon
73700 Bourg-Saint-Maurice
FRANCE



Madame Audrey WEIDER
Gestionnaire de Copropriété
CIS Immobilier
126 Avenue de Maréchal
Leclerc,
73704 Bourg-Saint-Maur

Bourg-Saint-Maurice,
le 24 février 2023.

Objet : Une motion pour l'Assemblée Générale.

Madame,
En tant que membre du conseil syndical
représentant les anglophones copropriétaires
Marion et Kelly OWEN de l'Apt 254,
Bâtiment D, je demande de proposer une
motion pour vote à l'Assemblée Générale
annuelle des copropriétaires Les Glières,
le 28 avril 2023.

La motion est d'enlever le plus grand
pin entre la piscine et le Bâtiment
D, qui bloque la vue, la chaleur, et
la lumière du soleil, depuis les
balcons de plusieurs appartements aux

niveaux 0, 1, et 2 de ce bâtiment,
y compris celui des Owens.

M. Thérissod a vue l'arbre avec moi
et m'a dit qu'il ne pouvait pas
simplement être taillé sans probablement
le tuer. Nous demandons qu'il soit
remplacé par un arbre plus petit. Merci

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression
de mes salutations distinguées,

Anthony KENDRICK.

Stanislas MANK
200 Rue des Ardennes
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 72 06 60 Port : 06 17 97 54 28
E-mail : mcsmank@yahoo.fr



Madame Audrey WEIDER
Gestionnaire de Copropriété C.I.S. Immobilier
126 Av. Maréchal LECLERC B.P. 50
73704 BOURG SAINT MAURICE

Chambéry, le-12 mars 2023

Objet : DEMANDE D'INSCRIPTION de RÉSOLUTION

Vu la constatation d'existence de recharge de batterie de voiture et ou de vélos électriques depuis des prises d'alimentations électriques clandestines et non conforme, dans les garages.

Vu la dangerosité de ces installations réalisées hors des règles de l'art et du risque d'incendie en résultant.

Vu les résolutions 52 et 53 tendant à l'installation de bornes de recharge, en application de l'article 24-5 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

Je vous prie de bien vouloir inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la résolution suivante.

L'Assemblée Générale décide la suppression de toutes les installations de prises électriques clandestines dans les garages en raison de leur dangerosité et dans la perspective d'installation de bornes de recharges conforme aux dispositions de l'article 24-5 de la loi 65-557 du 10/07/1965.

Les copropriétaires concernés devront se mettre en conformité dans le délai d'un mois de la rédaction du procès verbal de l'Assemblée Générale du 28/04/2023.

Stanislas MANK propriétaire du studio N°330E et du garage N°22 – Niveau 1 dans la résidence Les Glières à Bourg Saint Maurice – 73700.



VOTES CONTRE

ABSTENTIONS

VOTES POUR

Vous en remerciant

Stanislas MANK
200 Rue des Ardennes
73000 CHAMBERY
Tél : 04 79 72 06 60 Port : 06 17 97 54 28
E-mail : mcsmank@yahoo.fr

24 MARS 2023
Reçu le

Madame Audrey WEIDER
Gestionnaire de Copropriété C.I.S. Immobilier
126 Av. Maréchal LECLERC B.P. 50
73704 BOURG SAINT MAURICE

Chambéry, le 20 mars 2023

Objet : DEMANDE D'INSCRIPTION DE RÉSOLUTION

Vu l'acceptation de la résolution N°36 de l' A.G. du 18 novembre 2021 décidant la recherche d'une solution amiable entre Monsieur Claude BELZANE et le Syndicat des Copropriétaires.

Vu que le Conseil Syndical nous informe, suite à une réunion animée par C.I.S., que le Tribunal a accordé à Messieurs BELZANE et BELATRECHE que les fenêtres de toit étaient considérées privatives.

Vu que le coût des travaux de remplacement de ces fenêtres de toit étaient réparti sur la base des charges générales.

Vu que Monsieur Claude BELZANE a intenté, avec ses propres deniers, des actions en justice pour limiter les abus et faire respecter nos droits de la part de C.I.S., je vous prie d'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale la résolution suivante :

L'Assemblée Générale décide d'allouer à Monsieur Claude BELZANE une somme de 3 000 € en dédommagement des frais qu'il a engagés, lors de l'A.G. 2016, à faire respecter nos droits acceptés par la justice et enfin pris en compte par C.I.S.

Stanislas MANK propriétaire du studio N°330E dans la résidence Les Glières à Bourg Saint Maurice – 73700.



VOTES CONTRE

ABSTENTIONS

VOTES POUR

Vous en remerciant

ACCORD POUR LA DEMATERIALISATION DES NOTIFICATIONS

**A TRANSMETTRE PAR LE COPROPRIETAIRE
AU SYNDIC CIS IMMOBILIER - 126 Avenue Maréchal Leclerc – 73700 Bourg St Maurice
PAR LETTRE RECOMMANDEE AVEC AVIS DE RECEPTION UNIQUEMENT ou REMIS EN MAIN
PROPRE CONTRE SIGNATURE**

Je soussigné :

Demeurant :
.....

Représenté par (le cas échéant) :

Copropriétaire dans l'immeuble en copropriété LES GLIERES

Accepte expressément que les notifications des convocations, des procès-verbaux d'assemblées générales doivent m'être expédiées dans le cadre des dispositions de la loi 65-557 du 10 juillet 1965 et du décret 67-223 du 17 mars 1967 modifié, **le soient sous forme électronique** conformément aux dispositions du décret 2015-1325 du 21 octobre 2015, l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 ainsi que le décret n° 2020-834 du 2 juillet 2020.

L'adresse de messagerie électronique à laquelle devront me parvenir les notifications est la suivante :

-----@-----

Numéro de téléphone portable associé à la procédure d'envoi électronique : __/__/__/__/__

En cas d'indivision, les indivisaires doivent impérativement désigner un mandataire commun qui pourra éventuellement, s'il le souhaite, être LE destinataire unique des notifications électroniques car il ne pourra pas y avoir de notifications multiples à tous les indivis.

En cas de mandataire, le copropriétaire devra communiquer l'adresse électronique du mandataire.

« Je reconnais que l'accès à la boîte aux lettres correspondant à cette adresse électronique et sa consultation sont sous mon entière et pleine responsabilité. En cas de changement d'adresse électronique, je m'engage à informer le syndic par lettre recommandée et/ou à le faire sur mon compte extranet ouvert par le syndic.

Je renonce expressément à la notification par lettre recommandée avec accusé de réception version papier et accepte cette seule notification dématérialisée (dans les formes du décret 2015-1325 du 21 octobre 2015 l'ordonnance n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 ainsi que le décret n° 2020-834 du 2 juillet 2020) par lettre recommandée électronique.

J'ai connaissance de ma faculté de résiliation pour revenir à une diffusion papier par la Poste. Il me suffira de notifier au syndic cette résiliation par lettre recommandée avec AR version papier ou par lettre recommandée électronique. Cette résiliation prendra effet le lendemain du jour de la réception de la lettre recommandée par le syndic. »

Bon pour accord,

Date de mon accord :

Nom, prénom :

Signature :